

# **Compter sur la famille ? Les formes de l'entraide familiale pour les étudiantes et étudiants étrangers et français ayant recours à l'aide alimentaire**

Par Ysé Bedo

Mémoire de Master 2 – Sciences sociales – Mention Etudes et évaluations dans  
les secteurs de la santé et du social

Dirigé par Jennifer Bidet

Présenté et soutenu publiquement le 21 juin 2022

**Devant un jury composé de :**

Jennifer Bidet, Maîtresse de conférences à l'Université de Paris, et Séverine Dessajan,  
chercheuse au Cerlis, ingénieure de recherche, co-responsable du Master EVSAN.

## Résumé

Depuis la crise de la Covid-19, la précarité des étudiant·es, symbolisée par leur présence en nombre à l'aide alimentaire, est particulièrement visible dans l'agenda médiatique et politique. Cette situation interroge quant à leurs budgets, visiblement contraints, puisqu'ils décident de faire le pas vers un dispositif d'assistance pour réduire leurs dépenses.

Ce mémoire s'inscrit dans une enquête plus large menée par l'Observatoire du Samusocial de Paris sur la précarité des étudiant·es recourant à l'aide alimentaire, *EtuCris*<sup>1</sup>, à laquelle j'ai contribué lors d'un stage. Ce mémoire questionne spécifiquement l'entraide familiale, composante centrale du budget des étudiant·es. Les jeunes en cours d'études sont les plus aidés financièrement par leurs parents selon l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes menée par l'Insee et la Drees en 2014<sup>2</sup>. La part des jeunes étudiant·es à recevoir une aide financière parentale régulière est de 90 % pour les cohabitant·es, et de 72 % pour les non-cohabitant·es. Dans *EtuCris*, seuls 33,9 % des étudiant·es (majoritairement décohabitant·es) reçoivent une aide financière familiale régulière. Elles et ils sont donc bien moins nombreux·ses à être aidé·es financièrement par leur famille qu'en population étudiante générale. D'autre part, le public interrogé se caractérise par la surreprésentation des étranger·ères qui représentent 80,5 % des répondant·es. Le soutien familial s'appréhende donc majoritairement dans un contexte d'immigration et de distance avec toute ou partie de la famille.

Il s'agit alors de comprendre quelles formes d'entraide sont mobilisées par les étranger·ères et les français·es, mais aussi d'interroger les frontières de la famille au travers des pratiques et du sens donné à ces liens économiques, selon la nature des relations entre étudiant·e et apparenté·es qu'ils ou elles soient de la famille « nucléaire » ou « élargie ». La plupart des enquêtes statistiques n'interroge que l'aide issue des parents, ceux-ci étant tenus de soutenir leurs enfants même après leur majorité, invisibilisant ainsi toute une partie des ressources familiales circulant autour des jeunes. Les enquêtes quantitatives font face à plusieurs écueils lorsqu'elles cherchent à évaluer l'entraide familiale<sup>3</sup> : certaines formes d'aides sont difficiles à

---

<sup>1</sup> L. GUENEE (coord.) et al., *Entre quête d'autonomie et recours à l'aide alimentaire francilienne, les trajectoires heurtées d'étudiantes et d'étudiants en crise*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, septembre 2022.

<sup>2</sup> L. CASTELL, M. PORTELA et R. RIVALIN, « Les principales ressources des 18-24 ans - Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Drees*, juin 2016, n° 965, 6 p.

<sup>3</sup> M.-C. LE PAPE, M. PORTELA et E. TENRET, « "Ça n'a pas de sens de compter comme ça". Difficultés et limites d'une approche comptable des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille », *Sociologie*, 2018, vol. 9, n° 4, p. 417-436.

capter par ces méthodes, comme les aides d'urgence, ponctuelles, en nature, indirectes, et sont aussi sensibles au pas de temps observé. Les développements réalisés s'appuient ici sur des résultats statistiques d'EtuCris reposant sur 477 questionnaires, et principalement sur des entretiens semi-directifs afin de tenir compte et de dépasser ces limites. Ce volet qualitatif repose sur les onze entretiens centrés sur ces questions, que j'ai personnellement réalisé (sur les 38 entretiens d'EtuCris).

## Remerciements

Je tiens à remercier ma directrice de mémoire Jennifer Bidet qui m'a accompagnée et conseillée tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Je remercie également chaleureusement l'équipe de l'Observatoire du Samusocial de Paris, et plus particulièrement les collègues impliqués dans l'enquête ÉtuCris – Entre quête d'autonomie et recours à l'aide alimentaire francilienne, les trajectoires heurtées d'étudiantes et d'étudiants en crise, à savoir :

Lorraine Guénée, sociologue, coordinatrice de l'enquête et ma tutrice de stage, impliquée dans toutes les étapes et volets de l'enquête mais en charge à titre principal de l'analyse qualitative ; Caroline Douay, directrice de l'Observatoire ; Clémentine Leservoisier, chargée d'études qui a participé aux volets statistique et qualitatif de l'enquête ; Amandine Lebugle, responsable d'enquête en démographie, qui a participé au volet quantitatif ; Lison Ramblière, épidémiologiste, qui a participé au volet quantitatif ; et Manantsoa Rasolonjatovo, alternant, qui a fait passer des questionnaires et des entretiens.

Enfin, et surtout, je remercie toutes les personnes interrogées, pour m'avoir accordé leurs temps précieux et leur confiance, rendant ainsi possible cette recherche.

# Table des matières

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 – CONSTRUCTION THEORIQUE DE LA RECHERCHE. LA PLACE DE L’ENTRAIDE DANS LES RELATIONS FAMILIALES.....</b>	<b>6</b>
I.    QU’EST-CE QUE L’ENTRAIDE FAMILIALE ? .....	6
A. <i>Dépasser la norme d’inconditionnalité de l’entraide en famille : l’existence de modes de calcul</i> 6	
B. <i>Des logiques d’entraide spécifiques à la population étudiante, et étrangère ?.....</i>	10
C. <i>« Maisonnée » ou « don/contre-don » : rapport de domination et logique de réciprocité selon le modèle d’économie domestique .....</i>	15
D. <i>Questionnements.....</i>	19
II.   METHODE : ENTRETIENS AVEC DES ETUDIANTES ET ETUDIANTS FREQUENTANT L’AIDE ALIMENTAIRE.....	20
A. <i>L’inscription, via le stage, dans l’enquête EtuCris de l’Observatoire du Samusocial de Paris... </i>	21
B. <i>Une enquête principalement qualitative, et appuyée par du matériau quantitatif.....</i>	22
<b>CHAPITRE 2 – TERRAIN : LES ETUDIANTES ET ETUDIANTS A L’AIDE ALIMENTAIRE, UNE POPULATION PARTICULIERE ?.....</b>	<b>26</b>
I.    DE MULTIPLES POINTS DE RECRUTEMENTS DES PERSONNES ENQUETEES .....	26
II.   UNE POPULATION MAJORITAIREMMENT ETRANGERE, FEMININE, ET RELATIVEMENT AGEE .....	28
III.  LE BUDGET DES ETUDIANTES ET ETUDIANTS .....	30
A. <i>Les ressources .....</i>	30
1. <i>Les ressources issues de la famille : des étudiantes et étudiants décohabitants moins aidés .....</i>	30
2. <i>L’exercice d’activité rémunérée, plus fréquent chez les femmes .....</i>	32
3. <i>Les aides publiques.....</i>	33
B. <i>Les dépenses .....</i>	34
1. <i>Le logement.....</i>	34
2. <i>L’aide alimentaire.....</i>	35
IV.   PRESENTATION DES ONZE PERSONNES ENQUETEES.....	36
<b>CHAPITRE 3 – UNE INCONDITIONNALITE DE L’AIDE ISSUE DES PARENTS ?.....</b>	<b>39</b>
I.    UNE AIDE PRINCIPALEMENT A DISTANCE.....	40
A. <i>Une aide financière privilégiée : l’impossibilité de poursuivre une aide matérielle.....</i>	40
B. <i>D’éventuels freins à cette aide financière : l’hétérogénéité de l’aide parentale .....</i>	42
1. <i>L’éloignement géographique.....</i>	43
2. <i>Décalage de pouvoir d’achat, et nécessité de « conversion » .....</i>	45
3. <i>Des modalités de l’aide déterminées par les positions sociales des parents .....</i>	46
4. <i>Un budget parental pensé pour une fratrie : « investir » pour la personne émigrante tout en préservant l’illusion d’une égalité .....</i>	50

5.	Des aides temporaires .....	51
II.	LES RESSOURCES ISSUES DES PARENTS : UNE AIDE NORMALISEE .....	52
A.	<i>Un « devoir » de s'occuper de ses enfants</i> .....	53
B.	<i>Père et mère, deux donateurs distincts</i> .....	55
C.	<i>Un décalage entre normalisation et acceptabilité de l'aide : les limites de la normalisation</i> ..	57
1.	L'influence de l'historique des pratiques d'aides parentales .....	57
2.	Être « trop » aidé : l'existence d'un seuil d'acceptabilité de l'aide .....	58
III.	DES RAPPORTS DE POUVOIR SOUS-JACENTS A L'ENTRAIDE .....	61
A.	<i>Le contrôle dans le budget</i> .....	61
1.	La rare vérification de l'utilisation de l'argent : prolongation de la relation avec les parents.....	61
2.	Echapper au contrôle : cacher des ressources ou des dépenses.....	65
B.	<i>L'existence de « transmissions inversées » : entre aide et réciprocité</i> .....	66
1.	Aider ses parents .....	67
a)	Une aide qui préserve la séparation des budgets : le cas de Mira .....	67
b)	La fusion des budgets, entre fierté et difficulté : le cas de Sofia .....	68
c)	S'aider via des services non-quantifiables monétairement : le cas de Matthieu .....	71
2.	Une certaine réticence à une réciprocité .....	72
a)	Les motifs de remboursement : rétablir un équilibre .....	72
b)	Un retour délicat à produire, et à recevoir.....	73
C.	<i>S'émanciper et échapper à un contrôle : se reposer sur d'autres ressources</i> .....	75

#### CHAPITRE 4 – LA MOBILISATION DE LA FAMILLE EXTRA-PARENTALE, COMPLEMENT DU SOUTIEN

<b>PARENTAL</b> .....	<b>77</b>	
I.	LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DE LA FAMILLE TRANSNATIONALE : PERMETTRE LE PROJET D'ETUDES ET D'IMMIGRATION.....	77
II.	« S'IMPOSER » AU BUDGET : UNE LEGITIMATION DE L'AIDE DEPENDANTE DU ROLE PREALABLEMENT DEFINI DES MEMBRES DE LA FAMILLE .....	80
A.	<i>L'acceptation variable de l'aide : révélateur d'une certaine définition de la famille</i> .....	81
1.	La proximité : légitimation de l'existence d'une aide .....	81
2.	Le partenaire amoureux : une figure ambivalente .....	83
B.	<i>« S'imposer »</i> .....	86
III.	DES FORMES D'AIDES SPECIFIQUES .....	87
A.	<i>Des aides plus faibles, ponctuelles, et/ou ciblées</i> .....	87
B.	<i>La possibilité du soutien matériel, déterminant potentiel du lieu d'étude</i> .....	90
C.	<i>Être hébergé par d'autres que ses parents : ne pas se sentir chez soi</i> .....	91
1.	Ne pas s'entendre et/ou ne pas vraiment connaître l'hébergeur .....	92
2.	Une timide appropriation de l'espace .....	93
IV.	RENDRE : UNE STRATEGIE PLUS FREQUENTE .....	96
A.	<i>Une redevabilité dépendante de la qualité de la relation</i> .....	97
B.	<i>Une dépendance ressentie accrue</i> .....	98

C. <i>Des modalités de réciprocity variées</i> .....	99
1. La contribution matérielle à l'hébergement.....	99
2. Un retour financier difficilement accepté .....	102
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>106</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>110</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>114</b>
<i>Questionnaire EtuCris</i> .....	114
<i>Guide d'entretien qualitatif</i> .....	136
<i>Présentation des distributions alimentaires</i> .....	141

## Introduction générale

---

La crise sanitaire, et ses effets socioéconomiques, ont mis sur le devant de la scène médiatique et politique les conditions de vie apparaissant comme fragilisées de toute une partie de la population étudiante. Cette « précarité » étudiante est progressivement symbolisée par la fréquentation croissante des distributions alimentaires par cette population. Les étudiantes et étudiants sont alors présentés comme des « nouveaux visages » de ces lieux d'assistance<sup>4</sup>, et des distributions s'organisent spécifiquement pour eux. L'évocation du nouveau public qu'ils constituent se dessine discrètement dès le premier confinement (17 mars-11 mai 2020), et notamment à partir du mois d'avril 2020. C'est surtout à la rentrée universitaire 2020-2021 qu'un discours centré spécifiquement sur la population étudiante commence à émerger, puis à s'installer en insistant sur les files d'attente « interminables<sup>5</sup> » pour obtenir son panier alimentaire.

Toutefois, si la crise sanitaire a mis en exergue les difficultés des étudiantes et étudiants, celles-ci ne sont, en réalité, pas nouvelles. Dans la section « Le soutien de l'Etat à la vie étudiante » du rapport annuel 2022 de la Cour des comptes, il est rappelé que « les conditions de la vie étudiante se heurtaient déjà avant la crise à un certain nombre de difficultés structurelles<sup>6</sup> ». Difficultés déjà mises en avant dans leur rapport annuel de 2015<sup>7</sup>, parmi lesquelles : la faible lisibilité du système d'aide publique, l'insuffisance de la capacité de logement en résidence étudiante, le faible développement de l'offre dans les campus universitaires.

Ces constats sur les conditions de vie compliquées des étudiantes et étudiants amènent inexorablement à s'interroger sur leur budget et sa composition, notamment celui des personnes ayant recours à de telles aides. L'affluence vers les distributions a pu être mise en lien avec la réduction des possibilités pour les étudiantes et étudiants d'exercer un « job d'été », ou un « petit boulot », liée à la survenue de la crise sanitaire, aux confinements successifs, et aux

---

<sup>4</sup> Olivier BERREZAI, « « Rennes. Étudiants, retraités... Ces nouveaux visages qui frappent à la porte des Restos du cœur », *Ouest France*, 28 octobre 2020.

<sup>5</sup> Rémy BUISINE, « Aide alimentaire : une file d'attente interminable d'étudiants à Paris », *Brut*, 29 janvier 2021.

<sup>6</sup> Cour des comptes, « Le soutien de l'État à la vie étudiante », dans *Les acteurs publics face à la crise : une réactivité certaine, des fragilités structurelles accentuées*, rapport public annuel de la Cour des Comptes, février 2022, p. 101-134. Citation p.103.

<sup>7</sup> Cour des comptes, *Le réseau des œuvres universitaires et scolaires : une modernisation indispensable*, rapport public annuel de la Cour des Comptes, février 2015, p.433-526

restrictions d'activité qui ont suivies<sup>8</sup>. L'enquête « La vie d'étudiant confiné<sup>9</sup> » de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), est réalisée entre le 26 juin et le 8 juillet 2020, auprès d'étudiantes et d'étudiants ayant répondu à l'enquête « Conditions de vie des étudiants » de 2020 de l'OVE. Selon cette enquête, 24 % des personnes interrogées « ont dû arrêter ou modifier leur activité rémunérée pendant le confinement<sup>10</sup> », et 44 % des personnes interrogées « ont vu leurs projets de job pendant l'été 2020 se modifier à cause du confinement<sup>11</sup> ».

D'autre part, le système de protection sociale français a pour caractéristique d'être familialisé. En effet, la France appartient aux « régimes corporatistes conservateurs » selon la typologie de G. Esping-Andersen<sup>12</sup>. Ces régimes sont « modelés par l'Eglise<sup>13</sup> », et liés à la « préservations des valeurs familiales traditionnelles<sup>14</sup> ». Selon lui, dans ce type de régime, et donc en France, les prestations sont « subsidiaires », en ce sens que l'intervention étatique n'aurait lieu « que lorsque la famille a épuisé toutes ses ressources en matière d'aide à ses membres<sup>15</sup> ». Selon Tom Chevalier, cette forte familialisation du système d'aide à destination des jeunes conduit à ce que leur citoyenneté sociale leur soit « refusée », considérés comme des « grands enfants » par ce système<sup>16</sup>. Les étudiantes et étudiants ne font pas exception à cette familialisation, en témoigne le mode d'attribution des bourses sur critères sociaux (BCS). Leurs montants dépendent des revenus des parents, et elles sont censées « complét[er] l'aide de la famille et ne remplaç[ent] pas l'obligation alimentaire à la charge des parents<sup>17</sup> ». Cette aide publique est ainsi subsidiaire, contrairement à l'aide minimale obligatoire que doit apporter la famille, et plus précisément les parents.

Dans un tel contexte, il apparaît pertinent de s'intéresser aux ressources, financières ou matérielles, issues de membres de la famille quels qu'ils soient, que reçoivent les étudiantes et

---

<sup>8</sup> Florence COTTIN, « Aix-Marseille - Étudiants : un deuxième confinement difficile à vivre », *La Provence*, 11 novembre 2020 ; Mais aussi : Maxime FRANÇOIS, « “Je suis dans le rouge” : l'angoisse des étudiants privés de petits boulots par le Covid », *Le Parisien*, 26 novembre 2020.

<sup>9</sup> Théo PATROS, *La vie d'étudiant confiné, résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire. Situation financière*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 30 p.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>12</sup> Gøsta ESPING-ANDERSEN, « 1. Les trois économies politiques de l'État-providence » dans *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 21-49.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>16</sup> Tom CHEVALIER, « Citoyennetés socio-économiques des jeunes et stratégies de croissance : Suède, Allemagne, Royaume-Uni, France », *Revue française des affaires sociales*, 2016, n° 1, p. 213-234. Citation p. 228.

<sup>17</sup> Comme l'indique l'administration française sur son site internet à la rubrique « Etudiants : bourse sur critères sociaux », URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214>, page consultée le 26 mai 2022.

étudiants. Il semble également pertinent de s'intéresser à la manière dont s'organisent et circulent ces formes d'aides, ou d'entraides au sein de ces familles. L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) menée en 2014, montre que, parmi les jeunes de 18 à 24 ans, ce sont les jeunes en cours d'études qui sont le plus souvent aidés financièrement, et qui reçoivent l'aide la plus importante de la part de leurs parents<sup>18</sup>. On peut se demander ce qu'il en est pour une population étudiante, qui décide de faire le pas vers un service d'assistance pour dépenser moins pour se nourrir. Par ailleurs, comme cela sera décrit dans ce mémoire, les étudiantes et étudiants étrangers y sont surreprésentés. Cette structure de la population pose question sur d'éventuelles particularités que pourraient prendre l'organisation et la circulation d'aides au sein des familles. Toujours dans le rapport annuel de 2022, la Cour des comptes évoque des « vulnérabilités spécifiques des étudiants étrangers isolés en métropole<sup>19</sup> », qui se sont accentuées avec la crise sanitaire. Parmi ces vulnérabilités se trouve leur non-éligibilité aux bourses sur critères sociaux. Seuls 4 020 étudiantes et étudiants étrangers ont eu accès à cette bourse en 2020-2021. Les bourses qui sont accessibles, pour une « proportion limitée<sup>20</sup> » d'entre elles et eux, sont des bourses conditionnées à une « excellence académique<sup>21</sup> ». De surcroît, pour être autorisé à venir en France, il leur est demandé de justifier de 615 € mensuels pour l'année<sup>22</sup>. Pour obtenir leur titre de séjour, cette somme cumulée des 615 € mensuels doit être transférée sur un compte bancaire, avant de venir en France<sup>23</sup>. Acquérir une telle somme suppose pour beaucoup de travailler et/ou d'être soutenu par des membres de leurs familles.

Ce sont donc autour de ces thématiques et questionnements que portent ce mémoire réalisé auprès d'étudiantes et étudiants fréquentant l'aide alimentaire. Les matériaux utilisés ont été acquis au travers de l'enquête *EtuCris* menée par l'Observatoire du Samusocial de Paris<sup>24</sup>, à laquelle j'ai pu participer dans le cadre de mon stage de master 2. Ce travail est construit

---

<sup>18</sup> Laura CASTELL, Mickaël PORTELA et Raphaëlle RIVALIN, « Les principales ressources des 18-24 ans - Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Drees*, juin 2016, n° 965, (coll. « Etudes et Résultats »), 6 p. Voir le tableau 1, p. 3. 90 % des jeunes adultes en cours d'études reçoivent une aide financière régulière des parents, contre 42 % des jeunes adultes en emploi. Sur l'ensemble des jeunes adultes interrogés, elles et ils sont 70 % à recevoir une aide financière régulière des parents.

<sup>19</sup> Cour des Comptes, *Les acteurs publics face à la crise ...*, *op.cit.*, p. 108.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Ces obligations financières pour effectuer sa demande de document de séjour sont détaillés sur la page suivante du site officiel du Ministère de l'Intérieur. URL : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/etudiant-etranger-france-visa-long-sejour-carte-sejour>, page consultée le 26 mai 2022.

<sup>24</sup> L. GUENEE (coord.) et al., *Entre quête d'autonomie et recours à l'aide alimentaire francilienne, les trajectoires heurtées d'étudiantes et d'étudiants en crise*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, septembre 2022.

autour de quatre chapitres. Le premier chapitre, intitulé « Construction théorique de la recherche. La place de l'entraide dans les relations familiales », vise à construire l'objet de recherche et à en préciser les questions de recherche et hypothèses, en s'appuyant sur la littérature existante, puis en expliquant la méthode utilisée pour réaliser l'enquête.

Le deuxième chapitre « Les étudiantes et étudiants à l'aide alimentaire, une population particulière ? » décrit plus précisément le terrain sur lequel se fonde l'enquête. Dans un premier temps sont présentées les diverses distributions alimentaires ayant permis de recruter les personnes enquêtées, ainsi que leurs conditions d'accès plus ou moins ouvertes. Dans un second temps est décrite la population en essayant de déterminer son éventuelle ressemblance ou spécificité avec la population générale des étudiantes et étudiants, mais aussi de comprendre son budget. Une description des onze personnes enquêtées composant le matériau principal de ce mémoire est également réalisée. Ce chapitre vise à mieux comprendre qui sont ces jeunes en cours d'études pour situer les analyses de l'entraide familiale développées dans les chapitres suivants.

Le chapitre 3 « Une inconditionnalité de l'aide issue des parents ? » porte quant à lui sur les liens d'entraide entre les étudiantes et étudiants et leurs parents, en interrogeant cette inconditionnalité, associée à l'aide parentale. Ce chapitre s'intéresse aux modalités que peut prendre l'aide issue des parents, qui se trouve être, pour la majorité des personnes enquêtées, dans d'autres villes, voire dans d'autres pays qu'eux. C'est aussi la normalisation et la légitimation de cette aide qui est analysée, ainsi que les éventuelles réciprocitys qui peuvent exister en parallèle. Enfin, ce chapitre s'intéresse aux enjeux de contrôle et de dépendance que peut générer l'entraide issue des parents.

Le quatrième et dernier chapitre intitulé « La mobilisation d'un réseau extra-parental, complément du soutien parental » s'intéresse aux liens d'entraide entre cette population étudiante et ses apparentés, hors parents. Les mêmes enjeux portant sur les modalités des aides, leur légitimation selon leurs caractéristiques et les personnes émettrices des aides, ainsi que les enjeux qui tiennent aux rapports de pouvoir et aux réciprocitys sont analysés dans ce chapitre. L'intérêt d'avoir scindé l'analyse en fonction des membres de la famille est de ne pas regrouper et invisibiliser les relations particulières entre chacun de ces membres. L'objectif étant d'appréhender les spécificités et/ou ressemblances de l'entraide selon son origine, ainsi que de comprendre tout au long de l'analyse quel est le rapport aux aides, à quoi celles-ci correspondent les aides, et quelles en sont leurs modalités.



# Chapitre 1 – Construction théorique de la recherche. La place de l’entraide dans les relations familiales

Ce premier chapitre vise à construire l’objet de ce mémoire que sont les formes d’entraides et leurs places au sein des types de liens familiaux des étudiantes et étudiants ayant recours à l’aide alimentaire. La première partie de ce chapitre s’appuie sur un état de l’art permettant de situer les enjeux et questionnements posés par cet objet (I). Dans un deuxième temps est décrite la méthodologie utilisée pour répondre à ces enjeux (II).

## **I. Qu’est-ce que l’entraide familiale ?**

Trois axes thématiques structurent cet état des lieux des recherches existantes. Le premier axe interroge l’apparente inconditionnalité, et incommensurabilité de l’entraide en famille (A). Le deuxième axe s’intéresse aux éventuelles caractéristiques de l’entraide familiale propres au terrain d’enquête : la population étudiante, et la population étudiante étrangère (B). Le dernier axe porte plus concrètement sur les différents modèles d’économie domestique existants qui permettent d’éclairer le fonctionnement de l’entraide familiale, et dont découlent des rapports de pouvoir variés (C). Enfin, dans un dernier temps sont développés les questionnements de recherche de ce mémoire (D).

### **A. Dépasser la norme d’inconditionnalité de l’entraide en famille : l’existence de modes de calcul**

Tout d’abord, il est nécessaire de définir le terme de « solidarité familiale ». Isabelle Van Pevenage, dans son article « La recherche sur les solidarités familiales. Quelques repères », rappelle la complexité à définir ce concept en raison des multiples autres notions qu’il recouvre que sont « l’aide, le soutien, l’entraide, les échanges, les dons, la sociabilité<sup>25</sup> ». Elle utilise tout de même la définition de R. B. Dandurand et F.-R. Ouelette<sup>26</sup> : « au sens large, la solidarité familiale réfère à cette cohésion grâce à laquelle les membres d’un groupe social (ici, la famille élargie ou le réseau familial) ont à cœur les intérêts des uns et des autres. La solidarité est donc un état des relations entre personnes qui, ayant conscience d’une communauté d’intérêts, la traduisent concrètement dans différentes conduites de communication (sociabilité) ou d’échanges (soutiens) ». Cette définition met en avant le fait que les actrices et acteurs de la

---

<sup>25</sup> Isabelle VAN PEVENAGE, « La recherche sur les solidarités familiales », *Idées économiques et sociales*, 2010, vol. 162, n° 4, p. 6-15. Citation p. 8.

<sup>26</sup> R. B. DANDURAND. et F.-R. OUELETTE, *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*, rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 1992.

solidarité se mobilisent en faveur des intérêts de celles et ceux ayant conscience d'appartenir à ce groupe que constitue la famille. Elle sous-entend aussi l'importance de prendre en compte les relations entre les membres du groupe puisqu'elle parle d'un « état des relations », ainsi que de « sociabilité ». Toutefois, l'usage du terme de « solidarité » ne fait pas consensus. Jean-Hugues Déchaux, entre autres, lui préfère le concept « d'entraide familiale », plus neutre que le premier, qui suggérerait une prétendue spontanéité, une survenue « naturelle », due à une « morale familiale<sup>27</sup> ». Pour correspondre à ce renouveau des recherches sur ces thématiques, l'expression « entraide familiale » sera privilégiée dans ce travail.

Marie-Clémence Le Pape, Mickaël Portela et Elise Tenret, dans l'article « “Ça n'a pas de sens de compter comme ça”. Difficultés et limites d'une approche comptable des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille » paru en 2018, réalisent une critique de l'approche économique et comptable au cœur des enquêtes sur l'entraide familiale. Selon eux, alors même que les enquêtes statistiques en la matière deviennent de plus en plus précises, elles font face à des nombreuses limites et angles morts. Tout d'abord, un certain nombre de transferts sont difficiles à capter par ces méthodes comme, par exemple, les cadeaux qui sont difficilement monétisables. Cet exemple reflète aussi l'inadéquation entre les questions posées, et les « manières de compter<sup>28</sup> » des familles. Les aides se trouvent sous-estimées ou surestimées. Il et elles insistent sur le fait que les revenus et les classes sociales influent sur les caractéristiques des aides, mais qu'il existe aussi d'autres critères moins quantifiables. Pour illustrer cette difficulté à appréhender les manières de compter au sein des familles, les auteurs reprennent un verbatim d'une enquêtée qui explique que « ça n'a pas de sens de compter comme ça<sup>29</sup> ». En effet, « quand on aime, on ne compte pas<sup>30</sup> ». Aider sa famille est ainsi incommensurable, puisque cela consisterait en réalité en une matérialisation de l'amour porté à la personne. Pourtant, les familles comptent, et des normes de solidarités apparaissent derrière les modes de calcul. Les autrices et auteur évoquent ainsi les besoins perçus du jeune à aider, ou encore un critère du mérite permettant de légitimer l'aide, quitte à créer un déséquilibre entre les membres d'une fratrie. Toutefois, cet équilibre fait partie des critères à prendre en compte, comme un « horizon difficile à atteindre<sup>31</sup> », dans l'attribution des

---

<sup>27</sup> Jean-Hugues DECHAUX et Marie-Clémence LE PAPE, *Sociologie de la famille*, La Découverte (coll. « Repères »), 2021, 128 p. Citation p. 89.

<sup>28</sup> Marie-Clémence LE PAPE, Mickaël PORTELA et Élise TENRET, « “Ça n'a pas de sens de compter comme ça”. Difficultés et limites d'une approche comptable des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille », *Sociologie*, 30 novembre 2018, vol. 9, n° 4, p. 417-436.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 428.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 427.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 431

aides. Malgré l'injonction à aider ses enfants qui pèse sur les parents, la qualité des relations entre également en jeu. Par ailleurs, les auteurs rappellent la nécessité de ne pas limiter les analyses aux parents comme seuls émetteurs des aides, et de prendre également en compte les autres membres de la famille. Ils concluent alors sur le fait que pour analyser et comprendre les aides familiales, il est impératif de partir du « postulat qu'il ne faut pas dissocier le fait de compter du sens donné à l'acte<sup>32</sup> ».

Ces résultats sont rejoints, voire complétés, par ceux de l'ouvrage *Sociologie de la famille* de J.-H. Déchaux et M.-C. Le Pape paru en 2021<sup>33</sup>. Tout d'abord, le livre rappelle l'impact du milieu social des familles sur les caractéristiques de l'aide. Ainsi, les étudiantes et étudiants de milieux modestes vivent plus souvent chez leurs parents, et les enfants d'ouvriers sont moins fréquemment aidés que les enfants de cadres, qui reçoivent un montant de 2,5 fois supérieurs, avec un cumul des types d'aides, et de manière plus constante tout au long de leurs vies. De ce fait, « l'économie cachée de la parenté accentue les inégalités sociales plus qu'elle ne les corrige<sup>34</sup> ». Néanmoins, il est nécessaire de dépasser ce seul argument des positions sociales pour comprendre l'entraide familiale. Il faut notamment prendre en compte la configuration familiale. En ce qui concerne la fratrie, ils remarquent que les filles et les cadets sont plus désavantagés que les fils aînés, ou encore que plus le nombre d'enfant augmente, moins l'aide sera élevée. L'entraide se comprend donc au sein d'un budget familial global. L'âge influence aussi les caractéristiques de l'entraide, puisque plus le jeune est loin dans ses études supérieures, moins il est aidé. Enfin, en s'appuyant sur les travaux de François de Singly, les auteurs rappellent que la famille contemporaine, plaçant les individus au centre, est une famille relationnelle. Les relations familiales reposent alors sur des liens électifs. Ainsi, comme cela était expliqué dans l'article de M.-C. le Pape, M. Portela, et E. Tenret, la qualité de ces relations, participent à déterminer l'attribution et les caractéristiques des aides. Les autrices et auteur parlent ici du « poids des sentiments<sup>35</sup> » et du « poids des relations<sup>36</sup> ». La fréquence des contacts à distance pour les jeunes décohabitants, les tensions avec la mère lorsque les parents sont en couple, ou les tensions avec les deux parents lorsque les parents sont séparés<sup>37</sup>, forment

---

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 433.

<sup>33</sup> J.-H. DECHAUX et M.-C. LE PAPE, *Sociologie de la famille*, 2021, op.cit.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Ces résultats concernant les tensions sont analysés dans M.-C. LE PAPE, M. PORTELA et E. TENRET, « Argent et sentiments. Une interprétation des déterminants de l'aide financière des parents aux jeunes adultes », *Economie et Statistique*, 2020, vol. 514, n° 1, p. 71-92. Voir p. 88.

autant de variables influençant la probabilité pour le jeune de recevoir une aide, et les caractéristiques de celle-ci.

En identifiant des critères non quantifiables, s'additionnant aux revenus des parents, les différentes autrices et auteurs mettent en lumière l'interaction entre transferts d'argent et relations sociales. Cette interaction permet d'appréhender des modes de calcul dont ne sont pas exemptes les aides familiales. La complexité à prendre en compte cette interaction, tant par les acteurs concernés, que par les cadres d'analyse, est finement décrite et théorisée par Viviana Zelizer, notamment dans son article « Transactions intimes » paru en 2001<sup>38</sup>. Pour établir ces résultats, elle étudie la manière dont des tribunaux jugeant des contentieux monétaires définissent la nature des transferts monétaires en question : s'agit-il de don ou de dédommagement pour services rendus ? Pour le déterminer, les tribunaux doivent qualifier les relations entre les personnes en cause, tâche rendue difficile par le mélange entre intimité et argent dans ces affaires. Selon elle, la difficulté est issue de l'existence de ces deux « mondes antagonistes<sup>39</sup> ». Ceux-ci ne devraient pas se mélanger au risque de se « contaminer<sup>40</sup> ». L'irruption de l'argent et sa rationalité dans le monde des sentiments risquerait de vider la richesse des sentiments. C'est en ce sens qu'on comprend ce qu'écrivent M.-C. Le Pape & al. à propos de l'incommensurabilité des aides familiales<sup>41</sup>. Ces aides étant pensées comme intimes, en donner une « valeur marchande<sup>42</sup> » rend visible un calcul qui rentre en contradiction avec cette intimité, cette matérialisation de l'amour que ces dernières et dernier évoquaient. V. Zelizer explique alors que pour appréhender cette articulation des deux mondes, « tout le secret consiste à faire correspondre la bonne sorte de paiement à la transaction sociale donnée<sup>43</sup> ». Comprendre les fonctionnements et les significations des transactions suppose d'identifier quels liens sociaux sont en cause, et par conséquent quelles règles encadrent les circuits et canaux d'échanges. Le sens de l'argent et sa forme varient en fonction des relations. L'argent devient ainsi « marqué ».

Ainsi, il apparaît primordial de prendre ces éléments en compte pour l'analyse. C'est l'une des raisons pour laquelle, la méthode choisie, détaillée dans les parties suivantes, repose principalement sur des entretiens semi-directifs afin de laisser place à ces angles morts de la statistique. Les résultats invitent aussi à s'intéresser à chacune des relations impliquées pour

---

<sup>38</sup> Viviana ZELIZER, « Transactions intimes », *Genèses*, vol. 42, n°1, 2001, p. 121-144.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> M.-C. LE PAPE, M. PORTELA et E. TENRET, « Ça n'a pas de sens de compter comme ça... », 2018, art.cit..

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 427.

<sup>43</sup> V. ZELIZER, « Transactions intimes », 2001, art.cit., p. 125.

comprendre l'organisation de l'entraide familiale, et ne pas s'intéresser qu'aux seuls parents qui semblent faire l'objet d'une injonction particulière.

## **B. Des logiques d'entraide spécifiques à la population étudiante, et étrangère ?**

Le terrain d'enquête étant composé de personnes en cours d'études, a fortiori étrangères pour la plupart, on peut se demander si l'entraide familiale ne comporte pas de spécificités propres à ce public. En effet, les étudiantes et étudiants sont encore dans une période de transition vers l'âge adulte, et ne sont alors pas forcément encore complètement détaché du foyer familial, comme le montre l'intensité des transferts financiers dont bénéficient les jeunes adultes en cours d'études évoqué en introduction (90 %<sup>44</sup>). D'autre part, on peut se demander si le contexte d'émigration d'une partie de cette population ne pose pas certains enjeux particuliers. Ces deux thématiques sont développées par les références suivantes.

J.-H. Déchaux et N. Herpin, dans l'article « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité<sup>45</sup> » s'intéressent à ce lien fort qui existe entre aides familiales et étudiantes et étudiants, et les caractéristiques de leurs aides. Leurs analyses se fondent sur trois enquêtes statistiques : l'enquête « Budget de famille », l'enquête « Réseau de parenté et entraide », et l'enquête « Relations de la vie quotidienne et isolement ». Tout d'abord, ils remarquent que l'entraide financière s'organise principalement dans le cadre de la filiation. Cette aide représente 3 % du budget annuel moyen des ménages. Ils notent aussi que l'aide reçue, comme l'aide apportée, n'est pas présente dans les mêmes proportions à tous les âges de la vie. Ce sont ainsi les individus de moins de 25 ans qui reçoivent le montant le plus élevé, et ils sont aussi ceux qui aident le moins. Par ailleurs, cette entraide financière familiale serait la plus intense au moment où les enfants quittent le foyer parental. Enfin, le montant de l'aide pour l'enfant décohabitant sera plus élevé si ce dernier est étudiant. L'aide des ménages entre 45 et 54 ans ayant au moins un enfant décohabitation représente au global 1 254 euros par an, mais double et passe à 2 493 euros pour les étudiantes et étudiants.

Cécile Van de Velde dans son œuvre référence *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*<sup>46</sup> apporte des éléments explicatifs sur les raisons pour lesquelles la

---

<sup>44</sup> L. CASTELL, M. PORTELA et R. RIVALIN, « Les principales ressources des 18-24 ans... », art.cit., tableau 1, p. 3.

<sup>45</sup> Nicolas HERPIN et Jean-Hugues DECHAUX, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Economie et Statistique*, 2004, vol. 373, n° 1, p. 3-32.

<sup>46</sup> Cécile VAN DE VELDE, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses Universitaires de France, 2008, 288 p.

famille joue un rôle si important à cet âge, mais aussi sur la justification d'un tel investissement en faveur des jeunes réalisant des études. Elle réalise une enquête comparative de quatre pays européens : la France, le Danemark, le Royaume-Uni et l'Espagne, analysant quatre manières de devenir adulte et d'expériences de la jeunesse propres à chacun de ces pays. Pour réaliser cette enquête, elle s'appuie sur un volet quantitatif fondé sur l'utilisation du *Panel des ménages européens*, et sur un volet qualitatif fondé sur des entretiens menés avec des jeunes de chacun des pays.

En ce qui concerne la France, la logique qui prévaut est celle de l'intégration scolaire, consistant à se placer au sein de la hiérarchie prédéfinie dans le pays. On considère en France que ce sont les études qui permettent d'accéder à des postes, qui définiront ainsi notre position future dans la vie et dans cette hiérarchie sociale. Il en découle alors un surinvestissement dans les études initiales. Par ailleurs, le système d'aide pour le public étudiant est peu défamilialisant. Ces deux logiques conjointes ont pour conséquence le rôle central joué par les familles à cette période. Cette prise en charge des études et de la phase de recherche d'emploi par les parents devient ainsi « normale » et fait l'objet d'une réelle injonction. En parallèle, des injonctions à l'indépendance individuelle traversent aussi la société. Ainsi, l'indépendance résidentielle est encouragée par les aides au logement, qui, contrairement aux bourses, sont défamilialisées. Deux voies de la jeunesse existent alors : la « cohabitation négociée<sup>47</sup> », privilégiée par les classes ouvrières et une partie de la classe moyenne. Et l'« extension du nid<sup>48</sup> » qui correspond à une indépendance résidentielle associée à une dépendance financière partielle ou totale, option privilégiée par les classes moyennes et aisées. Ce constat nous invite à considérer les ressources matérielles comme le logement, au-delà des seules ressources financières, lorsque sont interrogées les aides familiales reçues par ces jeunes. Ce décalage entre indépendance résidentielle et indépendance financière produit une distinction entre une « indépendance » objective, et l'« autonomie », catégorie subjective de l'identité, dans le contexte français. Malgré les injonctions d'indépendance individuelle en France, la dépendance est légitimée car elle est perçue comme le « prix à payer<sup>49</sup> » pour pouvoir « se placer ». Cette légitimité est produite par la signification sociale des études. Des âges limites sont tout de même définis : 23 ans pour l'indépendance résidentielle, 25 ans pour poser définitivement son identité sociale. Toutefois, ces résultats s'appliquent au contexte français, et Cécile Van de Velde montre d'autres manières de devenir adulte en Europe. En Espagne, par exemple, la logique qui prévaut

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 137.

est celle de « l'appartenance familiale<sup>50</sup> » qui consiste à « s'installer ». Dans ce contexte, la décohabitation se réalise plus tardivement, vers 27 ans en moyenne. Le système d'aide en Espagne est plutôt faible, tandis que la solidarité familiale y est forte. Les jeunes Espagnols se disent adulte très tard, et généralement à partir du moment où ils fondent une famille. La décohabitation et l'entrée dans la vie professionnelle n'étant ainsi pas suffisants pour entrer dans la vie d'adulte. Par conséquent, un départ précoce, sans l'optique de fonder une famille, peut même être perçu comme une « trahison ». Ces différentes logiques, couplées au contexte local économique et d'emploi, participe au fait que l'Espagne privilégie la cohésion familiale, et l'appartenance forte de chacun à ce groupe qu'est la famille. Dès lors, une aide tardive devient ainsi plus tolérée, et les Espagnols interrogés, contrairement aux Français, ne semblent pas soumis à des âges limites en matière d'aide, et notamment de décohabitation.

Ces différentes manières de devenir adulte se situent dans des contextes nationaux spécifiques. Comprendre l'organisation et le rapport aux aides familiales des étudiantes et étudiants aux différentes nationalités suppose de faire attention à ne pas les étudier sous le seul prisme de la logique française. Des questionnements spécifiques peuvent ainsi se poser, d'où la nécessité de s'intéresser à des ouvrages portant sur l'entraide familiale dans le contexte migratoire.

Hugo Bréant dans son article « Migrations et flux monétaires : quand ceux qui restent financent celui qui part<sup>51</sup> » évoque l'asymétrie entre le foisonnement des données existantes portant sur les flux monétaires du Nord vers le Sud, et la faiblesse voire l'absence de données existantes concernant la circulation de l'argent au sein du Sud, ou du Sud vers le Nord. Il évoque une « figure de l'émigré-immigré qui envoie de l'argent<sup>52</sup> » qui s'est imposée aux familles, ainsi qu'aux pays d'accueil. C'est une perception de la migration comme étant « une stratégie négociée au sein de la famille qui vise à aider ses proches grâce à l'expérience migratoire, l'envoi d'argent [étant] une constituante et un objectif de ce projet collectif<sup>53</sup> », qui permet à une telle figure de se développer. Dès lors, la circulation du Sud vers le Nord contrevient à cette figure dominante, d'où la moindre abondance de recherches et de données à ce propos. Or, H. Bréant insiste sur le fait que ces pratiques permettent de révéler des informations sur les profils des migrants, et leurs trajectoires migratoires.

---

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>51</sup> Hugo BREANT, « Migrations et flux monétaires : quand ceux qui restent financent celui qui part », *Autrepart*, vol. 67-68, n°4, 2013, p. 31-52.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 38.

En s'appuyant sur des entretiens menés auprès de personnes migrantes Togolaises et Comoriennes en France, il explique tout d'abord que peu importe le type de migration, les flux monétaires sont souvent multidirectionnels. Il prend pour exemple l'organisation du départ, qui implique un certain nombre de dépenses, comme le billet d'avion, les frais de visa, d'hébergement, et qui sont financées dans un premier temps par la famille du pays d'origine. D'où l'importance de prendre en compte les différentes échelles et temporalités au sein desquelles s'inscrivent les échanges. Il précise aussi que le sens de circulation de l'argent révèle des profils sociologiques différenciés. Dans les milieux sociaux moins aisés, le but de la migration, et l'obligation sociale d'envoyer de l'argent aux proches restés au pays, est intériorisée par les familles. Tandis que dans les familles urbaines, plus favorisées, les revenus et patrimoines sont plus conséquents. Dans ce contexte, envoyer des fonds à ses parents restés au pays d'origine « ne fait pas sens<sup>54</sup> ». L'objectif de la migration n'est pas de produire des ressources financières à envoyer, mais vise plutôt la reproduction sociale. Cette reproduction passant par la « nécessité<sup>55</sup> » d'émigrer pour réaliser des bonnes études par exemple. Dans ces milieux, c'est alors l'émigré qui reçoit de l'argent, et non l'inverse. L'obligation pour ces émigrés étant alors de réussir dans ses études ou professionnellement. Enfin, H. Bréant conclue en insistant sur le fait qu'entre ces deux idéaux-types prennent place des situations intermédiaires où l'argent peut circuler dans les deux sens.

Ces références bibliographiques démontrent l'existence de spécificités de l'entraide familiale chez les étudiantes et étudiants, mais aussi dans un contexte migratoire. La notion de « famille transnationale », parfois appelée « famille dispersée », apparue dans les débuts des années 2000, apporte un éclairage supplémentaire permettant d'appréhender les échanges entre les membres de la famille dans le cadre d'une migration. Ce type des familles se caractérise par la « dispersion » géographique de ses membres, tout en maintenant des liens étroits entre eux<sup>56</sup>. Les familles transnationales sont définies par Deborah Bryceson et Ulla Vuorela comme des « familles qui vivent une partie, ou la plupart du temps séparées, mais qui tiennent ensemble et créent quelque chose qui peut être vue comme un sentiment de bien-être collectif et d'unité, c'est-à-dire une vie de famille ou ambiance familiale (« *familyhood* »), même par-delà les frontières nationales<sup>57</sup> ». Les autrices expliquent également dans le premier chapitre de ce livre

---

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Elodie RAZY, « La famille dispersée (France/ Pays Soninké, Mali). Une configuration pluriparentale oubliée ? », *L'Autre*, 11, 3, 2010, p. 333-341. Voir p. 336.

<sup>57</sup> Définition originale : « 'Transnational families' are defined here as families that live some or most of the time separated from each other, yet hold together and create something that can be seen as a feeling of collective

que ces familles se caractérisent aussi par une relation plus souple, plus élastique (« *elastic relationship* ») avec leur lieu d'origine ou leur appartenance nationale.

L'article « Familles transnationales, familles solidaires<sup>58</sup> », datant de 2016, dans lequel Jérôme Minonzio réalise un entretien avec Laura Merla, chercheuse s'inscrivant dans cette approche, résume les caractéristiques de ces familles transnationales, et l'atout analytique de cette notion. Laura Merla précise qu'il existe deux grands domaines de recherche : celui de la maternité transnationale, et celui sur les solidarités inter et intragénérationnelle, notamment vis-à-vis des personnes âgées, que ce soit au sein des familles nucléaires ou des familles élargies. La thématique des jeunes adultes, et étudiants, ne semble donc pas être particulièrement étudiée. Ce sont plutôt les jeunes mineurs, ou les personnes âgées qui sont au cœur des analyses. Les réflexions de la chercheuse dans cet entretien s'appuient sur ses recherches portant sur le « maintien des liens et des solidarités entre des migrants adultes et leurs parents vieillissants<sup>59</sup> » au sein de familles latino-américaines, dont certains membres vivent en Australie et en Belgique. Selon elle, ces réseaux familiaux sont « connectés<sup>60</sup> » par ce soutien « réciproque et asymétrique<sup>61</sup> ». Elle rappelle également qu'il existe une multitude de familles transnationales, dont les liens et pratiques qu'elles entretiennent sont influencés par plusieurs facteurs comme les contextes culturels et juridiques des pays d'origine et d'accueil, les parcours de vie des membres, et leurs caractéristiques que ce soit l'âge, le genre, ou les motifs à l'origine de la mobilité initiale. Dans ces familles, les formes d'entraide ressemblent à celles des familles géographiquement proches. Ce qui remet en perspective les théories selon lesquelles la distance empêcherait le bon fonctionnement et la participation à cette entraide familiale. Plusieurs dimensions composent l'entraide, à savoir les soins personnels, le « soutien pratique dans le contexte transnational<sup>62</sup> », le soutien financier, et le soutien matériel au travers du logement. Le soutien émotionnel est transversal aux autres dimensions selon L. Merla. Afin de pourvoir ces différents soutiens à distance, plusieurs moyens sont disponibles : les moments de visite où les membres se retrouvent physiquement, la « coordination à distance<sup>63</sup> » au travers

---

welfare and unity, i.e. 'familyhood', even across national borders. ». Citation p. 3 dans Deborah BRYCESON, « Transnational Families in the Twenty-first Century » dans Deborah BRYCESON et Ulla VUORELA (dir.), *The Transnational Family: New European Frontiers and Global Networks*, Oxford: Berg Publishers, 2002, p. 3-30.

<sup>58</sup> Laura MERLA et Jérôme MINONZIO, « Familles transnationales, familles solidaires », *Informations sociales*, 2016, vol. 194, n° 3, p. 62-70.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 65.

d'appels téléphoniques entre autres, la « fourniture directe à distance<sup>64</sup> » en utilisant les outils technologiques permettant la communication comme les appels ou les envois de fond, et enfin la délégation à un autre membre de la famille, une personne extérieure, ou une institution. Toutefois, pour pouvoir réaliser cela, il est nécessaire de disposer de certaines ressources, notamment de l'argent, le savoir, ou encore un ensemble de relations sociales permettant d'avoir accès un capital social et donc des ressources inaccessibles sans cet intermédiaire.

Ces différents ouvrages portant sur l'entraide familiale au sein de la population étudiante, et des familles transnationales encouragent à prendre en compte ces éléments et outils d'analyses pour appréhender d'éventuelles spécificités, et identifier les pratiques mobilisées par les familles. La notion de famille transnationale permet aussi de dépasser des présupposés comme l'obstacle que constituerait la distance géographique.

### **C. « Maisonnée » ou « don/contre-don » : rapport de domination et logique de réciprocité selon le modèle d'économie domestique**

Que les familles soient transnationales ou non, des questions se posent quant au fonctionnement interne de l'entraide familiale. Pourquoi les familles se regroupent pour s'entraider, comment gèrent-elles ces échanges, et qu'est-ce que signifie ce fonctionnement par rapport aux natures des relations familiales développées, et aux pratiques réalisées notamment en ce qui concerne de potentielles réciprocités ? Deux approches principales pour appréhender ce fonctionnement existent : l'approche de la « maisonnée », et celle du « don/contre-don ».

Sibylle Gollac dans un chapitre intitulé « Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale » publié dans l'ouvrage *Charges de famille*, dirigé par S. Gojard, A. Gramain et F. Weber en 2003<sup>65</sup>, mobilise le concept de « maisonnée étendue » en analysant la prise en charge familiale d'une personne dépendante, à partir de l'étude de cas de la famille « Le Venec ». Elle explique comment, au sein d'une même famille, par période, trois logiques coexistent et permettent d'apprécier les comportements individuels : la « *logique des relations de parenté électives* », la « *logique collective de la maisonnée* », et la « *logique collective de la lignée* ». Elle définit cette dernière comme « un groupe pérenne tendu vers un objectif de transmission intergénérationnelle<sup>66</sup> ». Tandis qu'elle définit la maisonnée comme un « groupe

---

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> Sibylle GOLLAC, « 9. Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale » dans *Charges de familles*, La Découverte, 2003, p. 274-311.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 275.

provisoire tendu vers un objectif d'entraide quotidienne<sup>67</sup> ». La maisonnée permet de définir des contours plus larges que la notion de « ménage », dont l'appartenance au groupe dépend d'un lieu de résidence commun. Les membres de la maisonnée se regroupent vers cet objectif d'entraide, qu'ils habitent ensemble ou non. Ses membres se mobilisent autour de « causes communes », qui les assignent à se « dévoue[r] quasiment sans borne<sup>68</sup> ». Dans le cas analysé ici, la cause commune consiste en la prise en charge d'une personne dépendante de la famille. S. Gollac établit une différence entre des relations de parenté régies par une logique de parentèle ; et des relations régies par une logique de maisonnée. Dans le premier cas, les échanges sont pensés à partir du don/contre-don, dont la théorie est développée initialement par Marcel Mauss. Dans ce mode de fonctionnement, c'est la générosité qui pousse à faire un don à un autre membre de la parentèle. Or, ce don produit une dette personnelle en raison de laquelle il est nécessaire de rendre un don « de valeur à peu près équivalente<sup>69</sup> ». Sans cette équivalence, celui à qui on a donné devient dominé.

Tandis que dans la maisonnée, ces rapports de domination sont censés être mis de côté, l'échange n'étant pas interprété comme de la générosité, mais plutôt comme du dévouement. Or, pour pouvoir se délier de ces rapports de domination, il est nécessaire pour l'autrice qu'un « minimum de proximité sociale<sup>70</sup> » se mette en place entre les membres de façon objective, et subjective. Dans ce cadre, à l'inverse du don/contre-don de la parentèle, l'échange n'implique pas de dette personnelle, facilitant ainsi le recours à un membre de la maisonnée si besoin. Dès lors que le rapport de domination est trop visible, il n'est plus possible de fonctionner dans ce cadre.

Florence Weber dans le troisième chapitre de l'ouvrage collectif *Les solidarités familiales en questions*, coordonné par D. Debordeaux et P. Strobel<sup>71</sup> explique aussi la différence entre générosité et dévouement. La générosité intervient entre « deux unités de même rang », le don étant fait d'un individu à un autre, ou d'une maisonnée à une autre. Tandis que la logique du dévouement consiste à ce qu'un individu, une « unité de rang inférieur », fasse un don de soi à l'« unité de rang supérieur » que constitue le groupe, la maisonnée<sup>72</sup>. Le fonctionnement de cette dernière implique ainsi « l'adhésion quotidienne de l'individu au groupe ». Malgré tout, tous ses membres n'ont pas à donner autant. Des rôles et des fonctions spécifiques sont attribués

---

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 276.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 294.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>71</sup> Florence WEBER, « 3. Pour penser la parenté contemporaine » dans *Les solidarités familiales en questions: entraide et transmission*, Paris, L.G.D.J., 2002, p. 73-106.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 100.

à chaque individu, qui peuvent tenter négocier leur rôle, et leur appartenance à cette unité. Sibylle Gollac pose aussi les limites de cette notion dont les frontières sont floues : son utilisation systématique pour l'analyse est impossible car l'appartenance et les rôles des différents individus ne sont pas de même nature, ni de même importance, et ils peuvent évoluer dans le temps. Elle explique ainsi que les membres « rejouent » leur appartenance selon les étapes, et l'évolution des causes communes, d'où la difficulté à utiliser cette notion.

Ces rôles et fonctions spécifiques aux individus évoqués par S. Gollac font penser à la théorie des rôles développée par Talcott Parsons, entre autres. Ce dernier définit le rôle en ces termes : « Le rôle est ce secteur organisé de l'orientation d'un acteur qui constitue et définit sa participation à un processus interactif. Il s'agit d'un ensemble d'attentes complémentaires concernant ses propres actions et celles des autres avec lesquels il interagit<sup>73</sup> ». Claudine Attias-Donfut, Nicole Lapierre, et Martine Segalen, dans l'ouvrage *Le nouvel esprit de famille*<sup>74</sup>, appliquent cette théorie des rôles pour comprendre les tensions familiales. Si elles estiment que cette question des tensions ne peut se résumer à la théorie des rôles, elles précisent tout de même que selon cette approche structurale, « les individus partagent des normes et des attentes, et que cet entrelacs crée un à son tour des réseaux de droits et d'obligations<sup>75</sup> », le non-respect de ces rôles pouvant entraîner des sanctions. On peut se demander dans quelle mesure ces rôles et attentes jouent dans les questions d'entraide familiale. Nous avons vu avec les références précédentes que les parents semblent être les pourvoyeurs principaux de l'aide envers les jeunes adultes, et que cette entraide fait l'objet d'une injonction. On peut ainsi se demander si cette théorie des rôles peut servir d'outil d'analyse au travers de ce mémoire, et dans quelle mesure l'existence de tels rôles jouent dans l'entraide familiale, et quelles sont les attentes des différents membres mobilisés, parents, enfants, mais aussi le reste de la famille extérieur à cette relation filiale.

Pour revenir sur la maisonnée, Florence Weber, dans *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*<sup>76</sup>, résume son fonctionnement par la formule « À chacun selon ses besoins, de chacun selon ses ressources<sup>77</sup> ». Elle rappelle aussi que ces trois logiques, différentes, sont

---

<sup>73</sup> Définition originale : « The role is that organized sector of an actor's orientation which constitutes and defines his participation in an interactive process. It involves a set of complementary expectations concerning his own actions and those of others with whom he interacts ». Citation p. 23 dans Talcott PARSONS, Edward A. SHILS, *Toward a General Theory of Action*, Cambridge, Mass, 1951, 450 p.

<sup>74</sup> Claudine ATTIAS-DONFUT, Nicole LAPIERRE et Martine SEGALLEN, « Chapitre IV. Tensions et conflits » dans *Le Nouvel Esprit de famille*, Odile Jacob, 2002, p. 139-183.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>76</sup> Florence WEBER, *Penser la parenté aujourd'hui*, Éditions Rue d'Ulm, 2013, 264 p.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 204.

généralement superposées dans les pratiques. Par ailleurs, elle précise que les pratiques familiales actuelles des classes moyennes et supérieures ont poussé les recherches à mettre en avant la logique de parenté élective. Ce constat sous-entend alors que les modèles de ce qu'elle appelle l'économie domestique sont corrélés à des milieux sociaux. Le modèle de la maisonnée étant plus transversale à ces milieux que celui de la parentèle ou de la lignée. D'autre part, elle explique qu'alors que la parentèle repose une « réciprocité simple », sans rassemblement autour d'une cause commune, et dont les sentiments entre les membres de la parentèle sont électifs. La maisonnée, quant à elle, repose une solidarité quotidienne et une mutualisation des échanges, mobilisée autour d'une cause commune permettant la « survie quotidienne » des membres, et dont les sentiments entre les membres sont de l'ordre de l'attachement quotidien<sup>78</sup>.

En contrevenant à ce modèle de la maisonnée comme fonctionnement de l'entraide familiale, Evelyne Ribert dans l'article « Dire la dette à travers l'argent ou la taire à travers le don<sup>79</sup> », s'inscrit dans l'approche du don/contre-don à partir de l'analyse des formes d'aides familiales reçues par les allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), et leurs significations. L'enquête menant à cet article se fonde sur des entretiens semi-directifs approfondis menés en 2002, auprès de 51 bénéficiaires du RMI, recrutés grâce aux fichiers de la Caisse des allocations familiales (CAF) du Val-de-Marne. Le terrain ne concerne donc pas des étudiants, et il est rappelé que l'aide financière régulière est plus acceptée pour les moins de 25 ans, notamment parce qu'elle est pensée comme étant provisoire. Toutefois, cet article met en lumière des significations qui peuvent se cacher derrière les diverses formes d'aide, et la transformation de la relation qui peut s'instaurer entre donateur ou donatrice et donataire. Ainsi, ces résultats pourraient malgré tout servir à éclairer, dans une certaine mesure, la relation d'aide qui existe entre parents et jeunes en études. Certaines formes d'aides sont privilégiées à d'autres : ce sont d'abord des aides en espèces mais irrégulières qui sont reçues, puis des aides en nature, et enfin des aides en espèce qui seraient cette fois-ci régulières. La réticence à donner régulièrement des aides en espèce viendrait du fait que l'argent rendrait visible la dépendance, et instaurerait plus encore que les aides en nature, un rapport de pouvoir, et de domination. Des obligations peuvent se cacher derrière ces aides financières. Le donataire, en raison de sa position, peut devoir tolérer les remarques du donateur ou de la donatrice, ou devoir taire les siennes. Toutefois, dans certains cas, l'aide en nature est perçue comme plus humiliante que l'aide monétaire. Elle pourrait induire plus de contrôle car cette forme empêcherait au

---

<sup>78</sup> *Ibid.*, tableau 1 p. 208.

<sup>79</sup> Evelyne RIBERT, « Dire la dette à travers l'argent ou la taire à travers le don », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 1 septembre 2005, n° 45, p. 53-66.

bénéficiaire de décider comment dépenser l'aide, les choix étant faits à sa place. A l'inverse, l'argent apporte la maîtrise sur leur budget. Cependant, les familles défavorisées peuvent accepter les « dépannages monétaires » réguliers. Dans ce milieu, les positions s'échangent constamment permettant alors une forme d'égalité. L'enjeu derrière l'aide monétaire étant sa place au sein de la famille, ce qui transforme les relations.

#### **D. Questionnements**

Les résultats et approches décrites dans cet état de l'art amène à se demander *comment les familles des étudiantes et étudiants ayant recours à l'aide alimentaire organisent l'entraide familiale, et ce, dans un contexte de dispersion géographique pour la plupart ?* L'entraide familiale étant un état des relations, questionner son organisation revient à interroger ces relations familiales. Il est ainsi possible d'émettre l'hypothèse que les caractéristiques des relations entre l'étudiante ou l'étudiant et chacune des personnes lui fournissant une aide participe à définir les traits et le fonctionnement de cette entraide.

Pour résoudre ce questionnement, il est nécessaire de comprendre ce qui est entendu derrière les notions de « famille » et d'« entraide familiale », en identifiant les apparentés concernés par les échanges, et les différentes pratiques d'entraide existantes. Comme cet état de l'art l'a montré, les parents semblent jouer un rôle de premier plan dans l'aide apportée aux étudiantes et étudiants. Rôle répondant par ailleurs à des injonctions particulièrement fortes, en France, et à un système d'aide familialisant. Toutefois, plusieurs questions quant aux membres de la famille extérieurs à cette relation filiale peuvent se poser : quels rôles et attentes leurs sont attribués ? A quelles pratiques d'entraide participent-ils, et comment ces pratiques s'articulent avec celles apportées, ou non, par les parents ? Quelles différences et/ou ressemblances existent avec l'aide et le rôle attribué aux parents ?

D'autre part, nous émettons l'hypothèse que les échanges, dans le cadre de l'entraide familiale, peuvent être considérés comme des « transactions intimes » et relever des analyses réalisées par V. Zelizer. Si, dans cette intimité, l'incommensurabilité de l'aide est revendiquée, des modes de calculs existent pourtant. Il s'agit alors de comprendre comment les différents membres de la famille concernés comptent les échanges donnés et/ou reçus ? Quels éléments sont pris en compte pour les calculer ?

De plus, l'organisation de l'entraide se construit dans le cadre de rapport de domination et de dépendance qu'elle participe à définir. Il s'agit ainsi de révéler ces éventuelles dominations en comprenant le rapport qu'entretiennent les étudiantes et étudiants avec

l'entraide, et les attitudes de celles et ceux qui participent aux échanges. Répondre à ce questionnement suppose d'identifier l'existence et les caractéristiques de formes de contrôle, de dépendance ressentie par les jeunes et ce qui l'influence. Ces enjeux interrogent également sur les tentatives et stratégies des étudiantes et étudiants pour ne pas dépendre, ou le moins possible, de cette aide familiale.

Répondre à ces différents questionnements requiert aussi de comprendre le modèle de fonctionnement de l'entraide. Il s'agit ainsi de déterminer si l'on se place dans un fonctionnement de maisonnée, ou de parentèle reposant sur le don/contre-don, ce qui permettra d'éclairer les enjeux décrits précédemment. De plus, cela permettra de révéler le sens des ressources émises par les étudiantes et étudiants, afin de déterminer s'il s'agit de réciprocité, de solidarité, de mutualisation.

Comme suggéré par la question de recherche, la plupart des familles considérées ici prennent la forme de famille dispersée. Il s'agit ainsi de déterminer des singularités potentielles des aides apportées à distance, mais aussi de comprendre comment cet éloignement géographique influence, ou non, les relations et les aides fournies.

Enfin, notre recherche doit prendre en considération les questions relatives aux milieux sociaux d'origines des familles, puisque comme l'état de l'art a pu le montrer, des pratiques différenciées en matière d'entraide familiale sont visibles en fonction des milieux sociaux. Par ailleurs, le terrain étant composé de personnes estimant avoir besoin de recourir à l'aide alimentaire, tenant un budget en tension, on peut se demander de quels milieux sociaux elles sont issues, dans quelle mesure cela se perçoit par rapport aux pratiques et à l'organisation de l'entraide familiale ? Il est aussi possible de se demander si ces milieux sociaux touchent différemment les personnes interrogées selon qu'elles soient de nationalité française ou étrangère. En effet, il est possible de faire l'hypothèse que les personnes étrangères ont plus de risques de subir un déclassement social, tandis que les personnes françaises ont plus de probabilités que leurs conditions de vie actuelles soient la continuité de celles vécues depuis leur enfance.

## **II. Méthode : entretiens avec des étudiantes et étudiants fréquentant l'aide alimentaire**

La partie de cette section présente le lien entre ce mémoire et l'enquête réalisée dans le cadre de mon stage à l'Observatoire du Samusocial de Paris (A). La seconde partie décrit les

méthodes utilisées pour conduire l'enquête et répondre aux questionnements présentés ci-dessus (B).

### **A. L'inscription, via le stage, dans l'enquête EtuCris de l'Observatoire du Samusocial de Paris**

Le matériau utilisé pour ce mémoire a été acquis dans le cadre de l'enquête EtuCris de l'Observatoire du Samusocial de Paris, à laquelle je participe durant mon stage. Le Samusocial de Paris est un groupement d'intérêt public (GIP), fondé en 1993, se donnant pour mission de lutter contre la grande exclusion. Son action passe par des nombreux dispositifs comme des maraudes, de l'hébergement d'urgence, ou encore par le 115, un service d'écoute et d'orientation, ... L'Observatoire est un service du Samusocial, lancé officiellement le 12 avril 1999. Sa mission est « d'identifier et d'analyser les problématiques des personnes en grande précarité », afin de participer au développement des connaissances sur ces personnes, et de contribuer à améliorer leur prise en charge, et les politiques publiques grâce aux résultats et recommandations issues de leurs enquêtes. La population étudiante ne fait alors pas partie du domaine de prédilection de l'Observatoire. Elle lui a été introduite lors d'une enquête précédente intitulée *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril-19 mai 2020)*<sup>80</sup>. Cette enquête a été réalisée pendant le premier confinement dans une dizaine de distributions alimentaires situées à Paris et sur le campus de l'université Paris-VIII à Saint-Denis. L'Observatoire a souhaité prolonger la démarche avec l'enquête EtuCris.

L'enquête EtuCris commence officiellement en novembre 2021 et tente de répondre à plusieurs interrogations. Elle vise à questionner, d'une part, les usages de l'aide alimentaire par ces étudiantes et étudiants, et d'autre part, les profils de ces dernières et derniers. Il s'agit aussi de comprendre tout autant les motifs de venue et éléments déclencheurs, que les modalités de recours et la place de cette aide parmi leurs autres ressources. Il convient ainsi d'identifier ce que produisent des budgets contraints sur les conditions et les modes de vie d'étudiantes et étudiants ayant recours à l'aide alimentaire. Comment celles et ceux-ci parviennent à gérer leurs différentes dépenses et pour quelles conséquences ? Enfin, l'enquête permet de montrer

---

<sup>80</sup> Lorraine GUENEE, Erwan LE MENER, Odile MACCHI, *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril 2020–19 mai 2020)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2020.

comment ces éventuelles difficultés sur le plan économique, résidentiel, administratif, relationnel, d'accès aux droits, aux soins, à l'emploi peuvent se cumuler.

Les missions réalisées pendant mon stage me permettent de participer aux différentes étapes de cette enquête, dont une partie est développée dans la partie suivante (B), en me focalisant plus spécifiquement sur la thématique des ressources issues de la famille. Ainsi, c'est dans ce cadre qu'il m'a été possible d'acquérir le matériau utilisé dans ce mémoire, s'inscrivant dans EtuCris, mais selon une perspective différente. Dans EtuCris, les analyses portent certes sur l'organisation des différentes ressources possibles issues de la famille, mais en mettant l'accent plutôt sur l'articulation de leurs caractéristiques avec les situations des étudiantes et étudiants. En quoi ces ressources peuvent constituer un véritable soutien, en jouant le rôle de « protection rapprochée » attribué à la famille ? Selon Robert Castel, la protection sociale devenant défaillante, les solidarités ou entraides familiales deviendraient son alternative ou son complément. Le réseau socio-familial joue ainsi son rôle de « protection rapprochée », définie par Claude Martin comme « la protection assurée par les proches, sous la forme de l'entraide, des soutiens matériels et immatériels<sup>81</sup> ». Et, à l'inverse, l'étude au travers du Samusocial vise à comprendre comment certaines modalités de ces ressources peuvent ne pas suffire à les protéger des difficultés, voire peuvent être la cause d'instabilité dans les conditions de vie de ces personnes. Tandis que dans ce mémoire, l'accent porte plutôt sur les relations familiales au travers de cette entraide, c'est-à-dire comment les différentes modalités d'entraides et leurs logiques sous-jacentes s'inscrivent et s'articulent avec la nature des liens entretenus entre les apparentés, et les caractéristiques des membres de la famille.

## **B. Une enquête principalement qualitative, et appuyée par du matériau quantitatif**

La réalisation de l'enquête EtuCris, et par conséquent de ce mémoire, mobilise méthode quantitative, par voie de questionnaires, et méthode qualitative, par voie d'entretiens.

La première phase de terrain, du 30 novembre 2021 au 27 janvier 2022, a consisté en la passation de questionnaires dans divers points de distributions alimentaires, présentés dans le chapitre 2. La passation n'est pas réalisée par échantillonnage, mais est proposée à toutes les

---

<sup>81</sup> Claude MARTIN, « Famille et précarité : la protection rapprochée », dans Michel JOUBERT, Pierre CHAUVIN, Françoise FACVY et Virginie RINGA (dir.). *Précarisation, risques et santé*. Paris : Éditions INSERM, p. 29-45. Citation p. 29.

personnes des files actives des distributions. Etant arrivée en cours du lancement de l'enquête, je n'ai pas participé à la construction du questionnaire, même si j'ai pu assister aux modifications des différentes versions de celui-ci. Cependant, j'ai participé à toute la partie de passation de ces questionnaires. Ce sont 496 volontaires qui ont été interrogés, en face-à-face pendant les créneaux de distributions alimentaires, ou par téléphone pendant une trentaine de minutes au moins, après la rencontre en distribution, en français ou en anglais, selon leur préférence. Le questionnaire est construit autour de huit modules : talon sociologique, situation d'études, état de santé, accès aux soins et santé mentale, insécurité alimentaire, recours à l'assistance, habitat, ressources, et situation d'emploi (le questionnaire est disponible en annexe). L'effectif des questionnaires retenus pour l'analyse est de 477. La passation de questionnaires a été pour moi l'occasion de me familiariser avec le terrain d'enquête en observant comment se déroulaient les différentes distributions alimentaires auxquelles j'ai assisté, ainsi qu'en écoutant les répondantes et répondants. Les premiers résultats statistiques sortis au fur et à mesure, ainsi que les éléments supplémentaires apportés par les étudiantes et étudiants au moment des passations, m'ont permis de mieux situer leurs profils et caractéristiques, et ont progressivement nourri les hypothèses et le guide d'entretien pour les futurs entretiens qualitatifs. J'ai ensuite participé à l'analyse de quelques données statistiques (principalement celles liées aux aides familiales).

La deuxième phase de terrain, initiée en janvier, a consisté en la réalisation des entretiens semi-directifs. Ils ont été conduits en se concentrant principalement sur l'une des quatre thématiques suivantes : l'accès au droit, les recours et rapport à l'aide alimentaire, le travail, et enfin les ressources familiales. J'ai donc été chargée de mener les entretiens sur cette dernière thématique, et d'en construire le guide d'entretien. Les personnes enquêtées ont été choisies parmi les répondantes et répondants au questionnaire, et volontaires pour poursuivre la démarche. Au total, 38 entretiens ont été menés. Pour ma part, et donc pour ce mémoire, ce sont onze personnes qui ont été interrogées. Elles ont été choisies selon leurs réponses au questionnaire, notamment en fonction des réponses positives à au moins l'un des trois indicateurs suivants se rapportant aux ressources issues de la famille : le fait d'avoir perçu une aide financière familiale pour venir en France pour les étudiantes et étudiants étrangers, le fait de vivre avec au moins un membre de la famille, et/ou le fait d'avoir reçu une aide financière de la part d'un ou plusieurs membres de la famille au cours des trois derniers mois. Les entretiens durent entre 1h12 et 2h34. Le guide d'entretien est construit en plusieurs axes. Tout d'abord, pour introduire l'entretien et comprendre qui sont les personnes enquêtées, il leur est

demandé de raconter leur parcours, notamment universitaire, jusqu'à leur situation actuelle. Pour les personnes étrangères, c'est aussi l'occasion de décrire leur parcours et conditions de vie avant de venir en France, et les raisons les ayant poussées à venir. Ce sont ensuite leurs ressources actuelles qui sont questionnées, puis leurs différents postes de dépenses à savoir : le financement de la venue en France pour les personnes étrangères, les dépenses d'alimentation/d'hygiène, les dépenses liées au logement ainsi que le parcours résidentiel, les transports, les dépenses liées à la formation pédagogique, et enfin les loisirs. Cette entrée par les postes de dépenses vise à identifier s'ils et elles ont d'autres ressources qui n'auraient pas été évoquées de prime abord, éventuellement car pas identifiées comme telles. Cela vise aussi à établir leur situation budgétaire : quelles sont les dépenses et montants qu'ils et elles doivent financer ? Comment gèrent-ils ces dépenses dans le temps ? Certaines ressources sont-elles marquées et utilisées pour des dépenses identifiées ? Etablir ces postes de dépenses permet aussi d'identifier des formes d'aides qui peuvent être difficiles à capter comme les ressources ponctuelles ou certaines aides en nature comme le logement ou la nourriture, et d'identifier plus en détails les provenances. Ce sont ensuite plutôt les relations familiales avec les différents membres de la famille susceptibles d'être concernés par l'entraide qui sont investiguées, en passant par des questions portant sur la qualité de relations, la configuration familiale et son budget (notamment par rapport à la fratrie), les enjeux de rapports de pouvoir, de dépendance, de volonté d'autonomie. Ces questions-ci prennent en compte le rapport au travail s'ils et elles en ont, et leurs éventuelles stratégies pour moins dépendre des ressources de la famille. Le rapport à l'aide est également interrogé au travers de la perception du type d'aide reçu, et du fait même d'être aidé par de la famille, et si cela est considéré comme une aide. Enfin, ce sont l'éventuelle mise en commun des ressources avec des membres de la famille, et l'existence de réciprocités qui sont questionnées. Tout au long de l'entretien, il est toujours demandé d'identifier quel membre de la famille est concerné par une quelconque forme d'aide.

Combiner ces deux méthodes, quantitatives et qualitatives, permet de décrire les différents profils allant à l'aide alimentaire et leur part dans l'effectif global, ainsi que d'identifier les proportions de certaines pratiques, situations et ressources. Toutefois, concernant l'étude des ressources issues de la famille, les enquêtes quantitatives comportent un certain nombre de limites méthodologiques. La mesure de l'aide familiale est sensible au pas de temps observé, et certaines aides sont difficilement captées par les analyses quantitatives (des aides monétaires d'urgence, ponctuelles, des aides en nature, ou encore des aides

indirectes<sup>82</sup>). A titre d'exemple, la passation des questionnaires a révélé des pratiques qui n'avaient pas été préalablement identifiées, et qui n'ont donc pas pu être intégrées au volet statistique. Ce sont notamment l'existence d'économies, ou plus spécifiquement pour des étrangères et étrangers, l'existence d'une aide financière familiale prenant la forme d'une somme conséquente (plusieurs milliers d'euros pour certaines et certains), envoyée sur le compte bancaire en une seule fois. Le fait d'avoir fait passer des questionnaires m'a donc permis de prendre de tels éléments en compte pendant les entretiens. Un autre exemple porte sur la question : « *Vos parents, l'un d'eux, ou des membres de votre famille vous aident-ils financièrement tous les mois ?* ». Ici, les montants sur les trois derniers mois étant également demandé. Nous avons constaté pendant les passations qu'un certain nombre de personnes pouvaient recevoir de l'argent, mais pas nécessairement tous les mois. Souvent, seule la génération des parents est investiguée, occultant ainsi toute une partie des aides familiales. Enfin, les méthodes quantitatives ne permettent pas d'interroger le sens des pratiques des personnes interrogées, de comprendre le contexte dans lequel elles s'inscrivent, ni de comprendre les manières de compter des individus<sup>83</sup>. Pour toutes ces raisons, la conduite d'entretiens permet d'affiner les informations, la diversité des configurations existantes, les analyses et de dépasser un certain nombre de ces limites. Les entretiens permettent également de s'intéresser au rapport à ces ressources, et à la famille, qui n'est pas interrogé par le questionnaire. Ainsi, les développements de ce mémoire s'appuient à titre principal sur les onze entretiens menés. Dans une moindre mesure, des résultats du volet statistique seront mobilisés, notamment dans le deuxième chapitre afin de décrire la population, ses ressources et dépenses, puis ponctuellement au fil des analyses.

---

<sup>82</sup> Les aides indirectes sont définies par l'OVE comme les « dépenses de l'étudiant·e directement prises en charge par la famille », Feres BELGHITH et Andreina ORTEGA, Enquête nationale des conditions des étudiant·e·s 2016. Situation économique et financières des étudiant·e·s, rapport de l'Observatoire de la vie étudiante, octobre 2018.

<sup>83</sup> M.-C. LE PAPE, M. PORTELA et E. TENRET, « Ça n'a pas de sens de compter comme ça... », art.cit.

## **Chapitre 2 – Terrain : Les étudiantes et étudiants à l'aide alimentaire, une population particulière ?**

Ce second chapitre vise à décrire les profils et budgets de la population enquêtée, afin de contextualiser les enjeux et analyses menées dans ce travail. L'objectif consiste aussi à déterminer si cette population, qui ressent la nécessité de recourir à des distributions alimentaires, ressemble ou diffère de la population générale des étudiantes et étudiants. Pour ce faire, les résultats sont principalement issus du volet statistique de l'enquête menée dans le cadre du stage, présentée précédemment. Ils reposent aussi sur des données issues de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), et des données issues de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) conduite par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) pour comparer avec des connaissances sur la population générale des étudiantes et étudiants.

La première partie consiste à décrire les différents points de recrutements des répondantes et répondants à l'enquête par questionnaire, et leurs fonctionnements et conditions d'accès (I). Puis, la deuxième partie détermine leurs profils en les confrontant aux données existantes sur la population étudiante générale (II), ce qui pourrait permettre d'identifier des questionnements spécifiques. Dans un troisième temps, nous tentons de comprendre le budget des étudiantes et étudiants, afin d'être en mesure de situer la part de ressources issues de la famille chez ces 477 personnes (III). Identifier leurs ressources et dépenses pose un contexte permettant de mieux comprendre ce à quoi ces personnes doivent faire face, ainsi que leurs pratiques, comme le recours à l'aide alimentaire, ou encore leur rapport au soutien familial et son utilisation. Enfin, les onze personnes interrogées par entretiens sont présentées afin de connaître ce contexte spécifique de vie, nécessaire à une meilleure compréhension de la suite des analyses les concernant (IV).

### **I. De multiples points de recrutements des personnes enquêtées**

L'enquête s'inscrivant dans un objectif de capter la population concernée par la précarité étudiante, et ce public précaire étant difficile à capter, il semble pertinent de passer par les distributions alimentaires pour l'atteindre. En effet, comme expliqué en introduction, le problème public de la précarité étudiante s'est construit depuis 2020 autour d'une augmentation

de leur fréquentation, présentée comme nouvelle, à l'aide alimentaire. De surcroît, « l'aide alimentaire dans les universités » est aussi le dispositif « mis en place spécifiquement pour les jeunes par rapport à la crise de la Covid » le mieux connu par les jeunes de 18 à 30 ans. Le baromètre Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) sur la jeunesse recense que 58 % en ont entendu parler<sup>84</sup>. Par ailleurs, ce dispositif est particulièrement connu par les femmes, qui sont 64 % à en avoir entendu parler. Ce qui pourrait, participer à expliquer la surreprésentation des femmes dans les distributions.

Pour capter le plus possible d'étudiantes et étudiants fréquentant les distributions alimentaires, le recrutement des enquêtés s'est étendu du 30 novembre 2021 à la première semaine de février 2022, dans plusieurs points de distributions alimentaires destinés spécifiquement au public étudiant, dans Paris intra-muros et proches-banlieues, tenus par plusieurs associations. Ces différentes associations, localisations, et fonctionnements sont brièvement présentés ci-après. Une présentation plus précise est disponible en annexe.

### **Les distributions conditionnées au seul statut étudiant**

<b><u>Co'p1 – Solidarités étudiantes</u></b>	<b><u>Linkee</u></b>
<p><b>Lieux</b> : Maisons des initiatives étudiantes (MIE) 75003, Porte de Vanves 75014.</p> <p><b>Fréquence de distribution</b> : Initialement une fois par semaine, puis face à l'augmentation de la demande, réduite à une distribution toutes les deux semaines à partir de décembre 2022.</p> <p><b>Conditions</b> : Distributions gratuites et ouvertes à tous les étudiants, sur présentation de la carte étudiante. Inscription préalable sur Internet.</p>	<p><b>Lieux</b> : Bibliothèque François Mitterrand 75013, Porte de Clignancourt 75018, Nation 75020, Campus Université Paris VIII, Saint-Denis 93200.</p> <p><b>Fréquence de distribution</b> : Hebdomadaire, sans limitation de passages par semaines.</p> <p><b>Conditions</b> : Distributions gratuites et ouvertes à tous les étudiants, sur présentation de la carte étudiante. Inscription préalable sur Internet.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>On remplit le frigo</u></b></p> <p><b>Lieux</b> : Non fixe.</p> <p><b>Fréquence de distribution</b> : Toutes les trois semaines.</p> <p><b>Conditions</b> : Distributions gratuites et ouvertes à tous les étudiantes, sur présentation de la carte étudiante. Inscription préalable sur Internet.</p>	

<sup>84</sup> Solen BERHUET, Lucie BRICE MANSENCAL, Sandra HOIBIAN, Charlotte MILLOT, Jörg MÜLLER, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021*, rapport d'étude de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), 2021. Page 72. L'enquête en ligne, réalisée du 8 mars au 8 avril 2021, interroge un échantillon de 4 644 jeunes âgés de 18 à 30 ans résidant en France, sélectionnés par quotas à l'échelle nationale et régionale, à partir des résultats du dernier recensement de la population.

## Les distributions alimentaires sous conditions de ressources

<u>Restos du Cœur</u>	<u>Fage – Les AGORAé</u>
<p><b>Lieux</b> : Place du Louvre 75001, Porte de Clignancourt 75018, Porte des Lilas 75020.</p> <p><b>Fréquence de distribution</b> : Hebdomadaire.</p> <p><b>Conditions</b> : Distributions gratuites et ouvertes aux étudiants justifiant d'un « reste à vivre » en-dessous d'un maximum.</p> <p>Inscription préalable donnant accès à une carte valable pour 20 semaines, accordant 20 passages maximum, renouvelable. Papiers demandés : carte étudiante, carte d'identité, justificatif de domicile avec montant du loyer, justificatif de la Caf si l'individu perçoit des aides personnalisés au logement (APL), justificatif de revenus « <i>bourse, salaire, aide financière par la famille</i> ».</p>	<p><b>Lieux</b> : Bibliothèque François Mitterrand 75013.</p> <p><b>Fréquences de distribution</b> : Deux fois par semaine.</p> <p><b>Conditions</b>: Epicerie solidaire dont les produits sont fixés à 10 % du prix de marché, à l'exception de certains produits gratuits (protections menstruelles, produits d'hygiène, fruits et légumes). Ouvertes aux étudiants dont le « reste à vivre » est inférieur à 7,50 € par jour.</p> <p>Inscription préalable donnant accès à une carte de bénéficiaire.</p>

Ces différentes conditions d'accès, toutes soumises au statut étudiant, mais pour certaines également à des conditions de ressources peuvent avoir pour effet d'attirer des populations différentes. Les associations sans critères de revenus pouvant permettre à des personnes ayant a priori moins de difficultés financières d'avoir recours à l'aide alimentaire.

## II. Une population majoritairement étrangère, féminine, et relativement âgée

Pour l'année 2020-2021, la France compte 2,78 millions d'étudiantes et étudiants, dont 1,7 millions à l'université selon le rapport annuel 2022 de la Cour des comptes<sup>85</sup>. Quant aux étudiantes et étudiants étrangers présents en France, l'organisme public Campus France par lequel la plupart de ces derniers doivent passer pour faire les démarches pour étudier en France, en dénombre 370 000, un chiffre en augmentation de 23 % sur les cinq dernières années<sup>86</sup>. La France étant ainsi le 6<sup>e</sup> pays d'accueil du monde. L'enquête Conditions de vie des étudiants-2020, réalisée sur un effectif de 60 014 personnes, de l'OVE recense 13,9 % de

<sup>85</sup> Cour des Comptes, « Le soutien de l'État à la vie étudiante », *op.cit.*

<sup>86</sup> Gabrielle LENORMAND, Camille LONGEPE, Olivier MARICHALAR, Guillaume TETARD et Hugo ZUSSLIN, *Chiffres clés de la mobilité étudiante dans le monde*, rapport de Campus France, mars 2021, 80 p.

personnes de nationalité étrangère<sup>87</sup>. Cette même enquête compte par ailleurs 54,9 % de femmes, pour 45,1 % d'hommes dans l'enseignement supérieur<sup>88</sup>. Ainsi qu'une moyenne d'âge de 22,6 ans pour l'ensemble de l'université<sup>89</sup>.

Par comparaison, le profil des individus interrogés par l'enquête EtuCris semble comporter des différences. En effet, sur les 477 personnes interrogées, près de 60 % sont des femmes (285 répondantes contre 192 répondants), soit un peu plus qu'en population générale. D'autres enquêtes réalisées par les associations Co'p1<sup>90</sup> et Linkee<sup>91</sup> témoignent de résultats similaires, avec respectivement 67 %<sup>92</sup> et 63 %<sup>93</sup> des femmes interrogées. Par ailleurs, dans EtuCris, il y a moins d'hommes français (10,4 %), que de femmes françaises (25,6 %). De plus, la population interrogée en distribution alimentaire semble aussi être plus âgée que la population étudiante générale, les âges allant de 18 ans à 50 ans, pour un âge moyen de 24,5 ans (24,4 ans pour les femmes, et de 24,7 ans pour les hommes), soit 2 ans de plus que les résultats de l'OVE. L'effectif se compose de 6,3 % de personnes de moins de 20 ans, 23,7 % ont entre 20 et 22 ans, 40,5 % ont entre 23 et 25 ans, et 29,6 % est âgé de 26 ans et plus. Enfin, l'un des résultats marquants est la forte surreprésentation des personnes étrangères, qui représentent 80,5 % de l'effectif total interrogé, soit 5 fois plus que l'enquête de 2020 de l'OVE. Ces étudiantes et étudiants étrangers sont, pour la majorité, arrivés récemment en France : 55,7 % des 384 personnes concernées étant arrivé pour l'année universitaire 2021-2022, suivie de 18,8 % arrivé pour l'année universitaire 2020-2021. Par ailleurs, on note des variations entre les différentes distributions : on retrouve 90,5 % d'étrangères et étrangers aux Restos du Cœur, pour 75,8 % chez Linkee.

Selon Campus France, les cinq nationalités les plus accueillies en France sont le Maroc, suivi de la Chine, de l'Algérie, de l'Italie et du Sénégal. Ici, les personnes étrangères interrogées viennent en très majeure partie d'Afrique du Nord (43,9 %), suivies par l'Afrique subsaharienne à 11,7 %, puis l'Amérique du Sud à 7,7 %.

---

<sup>87</sup> Feres BELGHITH, Odile FERRY, Théo PATROS, « Données académiques et sociodémographiques », *Conditions de vie des étudiants 2020*, brochure de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, 27 p. Voir p. 10.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>90</sup> Co'p1 – Solidarités étudiantes, *Enquête 2020-2021 sur les étudiantes et étudiants bénéficiaires de colis alimentaires*, rapport de l'association Co'p1 – Solidarités étudiantes, 2021, 65 p.

<sup>91</sup> Linkee, *Un an de précarités étudiantes : les sacrifices d'une génération*, rapport de l'association Linkee, 2021, 24 p.

<sup>92</sup> Co'p1 – Solidarités étudiantes, *Enquête 2020-2021...*, *op.cit.*, p. 18.

<sup>93</sup> Linkee, *Un an de précarités étudiantes...*, *op.cit.*, p. 7.

Quant aux études, les personnes étrangères déclarent des niveaux de diplôme plus élevés : pour 42,4 % d'entre elles, le dernier diplôme obtenu est de niveau Bac+4, Bac+5 ou Bac+6, contre seuls 8,6 % des personnes françaises ayant obtenu des niveaux de diplômes équivalents. Les personnes étrangères sont également inscrites pour l'année universitaire en cours à des niveaux plus élevés que les françaises et français, 64,3 % aux niveaux Bac+4 ou Bac+5, contre 34,4 %. Les personnes interrogées suivent des études surtout dans les filières Lettres langues et arts (20,9 %), ingénierie, industrie de transformation et construction (16,9 %) et économie, gestion science politique (15,1 %).

### **III. Le budget des étudiantes et étudiants**

Les onze individus enquêtés pour ce mémoire ont été choisis en raison de leur réponse positive à au moins l'un des indicateurs d'existence de ressources familiales dans le questionnaire. Il semble important de pouvoir les situer par rapport au reste du corpus statistique pour mieux appréhender les résultats des entretiens qualitatifs.

#### **A. Les ressources**

Pour appréhender le budget des étudiantes et étudiants, il est nécessaire de connaître les origines de leurs ressources, ainsi que les montants perçus. Trois origines de ressources sont présentées : les ressources issues de la famille, les ressources issues de l'exercice d'une activité rémunérée, et les ressources issues d'aides publiques, à savoir les bourses et les aides au logement.

##### *1. Les ressources issues de la famille : des étudiantes et étudiants décohabitants moins aidés*

Tout d'abord, ce sont 33,9 % des personnes interrogées par questionnaire qui ont répondu positivement à la question « Vos parents, l'un deux, ou des membres de votre famille vous aident-ils financièrement tous les mois ? ». Il n'apparaît pas d'écart significatif entre personnes françaises et personnes étrangères, qui sont respectivement 36,3 % et 33,3 % ( $p=0,68$ ) à déclarer en recevoir. Il n'apparaît pas non plus d'écart significatif en fonction du genre, 36,5 % des femmes en reçoivent pour 30,0 % des hommes ( $p=0,17$ ).

Dans l'enquête Conditions de vie des étudiants-2020, l'OVE estime à 919 € les ressources mensuelles moyennes des étudiantes et étudiants<sup>94</sup>. En proportion, les « aides de la famille »

---

<sup>94</sup> Feres BELGHITH, Odile FERRY, Théo PATROS, Élise TENRET, *Repères 2020*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, 19 p. Voir p. 26.

(directes et indirectes) représentent 42 % des ressources mensuelles moyennes des étudiants, suivis par les « revenus d'activités » à 25 %, puis des « aides publiques » à 23 %<sup>95</sup>. Bien qu'en termes monétaire, l'ordre ne soit pas le même entre ces trois provenances. Les aides de la famille sont en 3<sup>e</sup> position représentant un montant mensuel moyen de 532 €<sup>96</sup>. Ces chiffres illustrent l'importance des ressources de la famille dans le budget des étudiantes et étudiants en population générale. Cependant, ces chiffres représentant la part de chaque ressource dans le budget total, il n'est pas possible de les comparer avec la proportion de personnes aidées financièrement par leurs familles interrogées dans l'enquête EtuCris. Toutefois, le montant moyen mensuel de l'aide familiale reçue les trois derniers mois de l'ensemble des personnes interrogées par l'enquête EtuCris est de 485 €, ce qui est un peu plus faible que le montant moyen mensuel de l'enquête OVE. Il est particulièrement intéressant de croiser ces résultats avec ceux de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), menée sur les jeunes de 18 à 24 ans en 2014<sup>97</sup>. Selon cette dernière, 90 % de ces jeunes en cours d'étude reçoivent une aide financière régulière de leurs parents, pour un montant mensuel moyen de 330 € au global. En ce qui concerne les jeunes en cours d'études et non-cohabitants, 72 % d'entre elles et eux reçoivent une aide financière régulière de leur famille, pour un montant moyen mensuel de 510 €. Au sein de l'enquête EtuCris, seuls 1,7 %, soit 8 personnes, vivent avec au moins l'un de leurs parents, l'échantillon est donc largement non-cohabitant. D'autre part, si l'écart de proportion de personnes recevant une aide financière familiale régulière selon la nationalité n'apparaît pas statistiquement significative, il n'en est pas de même pour le montant. En effet, le montant moyen mensuel de l'aide familiale régulière les trois derniers mois des françaises et français est de 379 €, soit un montant bien inférieur à celui des jeunes en cours d'études non-cohabitants de l'ENRJ. Tandis que ce montant pour les personnes de nationalité étrangère s'élève à 512 €, se rapprochant des résultats de l'ENRJ envers les étudiantes et étudiants non-cohabitants. L'écart entre ces montants selon la nationalité est significatif ( $p < 0,01$ ). Ainsi, le terrain d'enquête semble beaucoup moins aidé en proportion, mais pas nécessairement du point de vue du montant des aides financières familiales régulières pour l'ensemble des personnes interrogées, et pour les étudiantes et étudiants étrangers. Les françaises et français semblent, quant à elles et eux, être moins aidés tant en proportion qu'au niveau du montant.

En ce qui concerne les étrangères et étrangers, une question supplémentaire leur est posée, à savoir « *Avez-vous disposé pour votre venue d'une financière (familiale ou*

---

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> *Ibid.*

<sup>97</sup> L. CASTELL, M. PORTELA et R. RIVALIN, « Les principales ressources des 18-24 ans... », art.cit.

*institutionnelle*) ? ». Près de 70 % déclarent avoir disposé d'une aide financière pour venir en France. La famille est l'origine d'aide la plus mobilisée puisqu'un peu plus de 84 % des personnes étrangères ayant disposé d'une aide financière pour venir en France ont sollicité leur famille.

L'enquête EtuCris interroge aussi les possibilités de recevoir une aide matérielle, au travers de la question « *Y a-t-il actuellement dans votre entourage des personnes qui, lorsque vous en avez besoin, peuvent s'occuper de vous et vous aider matériellement ?* ». Elles et ils sont près de 62 % à déclarer pouvoir compter leur entourage pour les aider matériellement. Pour 66 % d'entre elles et eux, ils signalent que c'est leur famille qui peut les aider. Et pour 37 % d'entre elles et eux, ils évoquent des personnes de leur entourage proche.

Les résultats par rapport à la famille sont mitigés, en ce sens qu'elle apparaît très mobilisée, puisqu'elle est la première solution sollicitée quant à l'aide financière pour venir en France, ou quant à l'aide matérielle. Cependant, la proportion de personnes recevant une aide financière régulière de membres de leur famille semble très inférieure aux résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes. Ce résultat peut poser question quant à la régularité des aides financières dont bénéficie le corpus interrogé. On peut émettre l'hypothèse que les répondantes et répondants sont plus de 33,9 % à recevoir des aides financières familiales, mais pas de manière régulière, et/ou mensuellement. Parmi les onze personnes interrogées par entretiens semi-directifs, certaines ressources financières ponctuelles issues de la famille n'avaient pas été déclarées lors de la passation du questionnaire.

## 2. L'exercice d'activité rémunérée, plus fréquent chez les femmes

Sur l'ensemble de la population enquêtée, 35,7 % des personnes déclarent avoir un job étudiant ou un emploi. Les femmes sont plus nombreuses à travailler que les hommes ( $p=0,001$ ) (Tableau 1). Il n'apparaît pas d'écart significatif entre personnes de nationalité française, et personnes de nationalité étrangère ( $p=0,245$ ).

**Tableau 1 : L'exercice d'une activité rémunérée selon le sexe**

	<b>Femme</b>	<b>Homme</b>	<b>Total</b>
<b>Effectifs</b>	285	192	477
N'exerce pas d'activité rémunérée	165 (57,9 %)	141 (73,8 %)	306 (64,3 %)
Exerce une activité rémunérée	120 (42,1 %)	50 (26,2 %)	170 (35,7 %)

Source : Enquête EtuCris- 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris  
 Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés, n=476 (1 indéterminé)

Les ressources moyennes mensuelles déclarées les trois derniers mois sont équivalentes à 425,27 €. Ce montant est très nettement inférieur aux 728 € de ressources moyennes mensuelles par les revenus d'activité recensés par l'enquête Conditions de vie des étudiants 2020 de l'OVE<sup>98</sup>. L'OVE estime aussi qu'une plus grande proportion de femmes travaille par rapport aux hommes, mais avec un écart largement inférieur (62,5 % des hommes ne déclarent pas d'activité rémunérée, pour 57,5 % des femmes à ne pas en déclarer<sup>99</sup>). Selon cette enquête de l'OVE, 40 % des étudiantes et étudiants exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire<sup>100</sup>, tandis que l'ENRJ dénombre 23 % des jeunes adultes en cours d'étude à en exercer<sup>101</sup>. La proportion de la population interrogée par EtuCris se situe donc entre les deux.

### 3. Les aides publiques

Selon l'enquête de l'OVE, les aides publiques se retrouvent au niveau monétaire en 6<sup>e</sup> position du budget des étudiantes et étudiants, représentant un montant mensuel moyen de 334 €<sup>102</sup>. Le rapport annuel 2022 de la Cour des comptes indique que sur l'année 2020-2021, 750 000 personnes recevaient une bourse sur critères sociaux, soit environ 27 % des près de 3 millions d'étudiants<sup>103</sup>. Si les ressources issues de la famille, ou de l'exercice d'une activité rémunérée ne comportent pas d'écart significatif entre personnes de nationalité française et personnes de nationalité étrangère, ce n'est pas le cas des aides publiques. En ce qui concerne les bourses, comme rappelé en introduction, les personnes étrangères sont exclues d'un certain

<sup>98</sup> F. BELGHITH & al., *Repères 2020*, op.cit., p. 26.

<sup>99</sup> Odile FERRY et Théo PATROS, « Conditions de vie des étudiants 2020. Activité rémunérée », brochure de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, 29 p. Voir p. 10.

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> L. CASTELL, M. PORTELA et R. RIVALIN, « Les principales ressources des 18-24 ans... », art.cit., graphique 4 p. 5.

<sup>102</sup> F. BELGHITH & al., *Repères 2020*, op.cit., p. 26.

<sup>103</sup> Cour des Comptes, *Les acteurs publics face à la crise ...*, op.cit., p. 101.

nombre d'entre elles, notamment celles sur critères sociaux<sup>104</sup>, pour laquelle seules 4 202 personnes en ont bénéficiés en 2020-2021<sup>105</sup>. Ainsi, dans l'échantillon, 57,0 % des françaises et français perçoivent une BCS, contre 13,3 % des étrangères et étrangers qui perçoivent une bourse, quelle qu'elle soit (y compris des bourses du pays d'origine). Ainsi, si les personnes de nationalité étrangère reçoivent des ressources financières familiales d'un montant plus élevé (512 €), ils sont bien moins nombreux que les personnes françaises à pouvoir s'appuyer sur une bourse.

Les autres aides publiques qui ressortent sont les aides personnalisées au logement (APL). Ce sont près de 39 % des personnes éligibles qui en reçoivent, près de 35 % qui sont en attente du traitement de leur dossier, et un peu plus de 26 % qui n'en bénéficient pas. Le montant médian de ces APL est de 200,5 €. La moitié des étudiantes et étudiants français en bénéficient, tandis que moins d'un quart des étrangères et étrangers les reçoivent au moment de la rencontre.

## **B. Les dépenses**

### *1. Le logement*

Les étudiantes et étudiants interrogés vivent en premier lieu dans des locations avec bail personnel, puis des résidences universitaires privées (Tableau 2). Les loyers reviennent en moyenne à environ 469 €, charges comprises, sans compter les APL qui participent pour certains à payer cette somme. On recense 8 personnes hébergées par leurs parents, et 42 personnes hébergées par d'autres membres de la famille au moment de la passation. Les étudiantes et étudiants interrogés en distribution alimentaire sont ainsi beaucoup plus décohabitants que ceux en population générale interrogés dans l'enquête Conditions de vie 2020 de l'OVE. En effet, ces derniers vivaient pour 33 % d'entre eux chez au moins l'un de leurs parents. Cette variation peut s'expliquer en partie par le nombre de personnes étrangères qui n'ont d'autres choix que de partir de chez leurs parents. On peut aussi émettre l'hypothèse que les hébergements chez un tiers pour les personnes étrangères servent de lieu de transition avant une installation plus durable, car parmi les personnes arrivées depuis la rentrée de septembre 2021, 67 % sont hébergées par un tiers au moment du questionnaire. Cette proportion baisse chez ceux arrivés avant cette rentrée 2021.

---

<sup>104</sup> Les étudiantes et étudiants européens peuvent bénéficier de la BCS s'ils ont occupé un emploi en France, ou si l'un de leurs parents a perçu des revenus en France. En ce qui concerne les autres étudiantes et étudiants étrangers, il faut répondre à trois conditions : avoir un titre de séjour, être domicilié en France depuis au moins 2 ans, et attester d'un foyer fiscal de rattachement en France depuis au moins 2 ans, comme indiqué sur le site officiel de l'administration française, URL : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214>, page consulté le 10 mai 2022.

<sup>105</sup> Cour des Comptes, *Les acteurs publics face à la crise ...*, op.cit., p. 108.

**Tableau 2 : Répartition des étudiantes et étudiants selon le type d'habitation**

Type d'habitation	Ensemble N=477 (%)
Location avec bail personnel	161 (33,8 %)
Résidence universitaire, foyer ou internat, Cité Universitaire	135 (28,3 %)
Résidence subventionnée (type Crous)	77 (16,1 %)
Hébergement à titre gratuit	55 (11,5 %)
Sous-location	24 (5,0 %)
Hébergement avec des contreparties	21 (4,4 %)
Hébergement d'urgence temporaire	2 (0,4 %)
Sans hébergement	1 (0,2 %)
Ne souhaite pas répondre	1 (0,2 %)

Source : Enquête EtuCris- 2021-2022 - Observatoire du Samusocial de Paris

Champ : Ensemble des étudiantes et étudiants enquêtés, n=477

## 2. L'aide alimentaire

Le recours à l'aide alimentaire s'inscrit dans le cadre de ces différentes ressources et dépenses qui s'imposent aux étudiantes et étudiants, et est une manière de faire des économies sur la part de leur budget dédiée à l'alimentation. Une enquêtée, Yasmine, 23 ans, algérienne, estime être passée de 30 € de courses par semaine, à 12 €, en ayant recours à des distributions alimentaires plusieurs fois par mois. Une autre enquêtée, Elena, 27 ans, russe, considère faire 15 € d'économies par semaine sur son budget alloué à l'alimentation depuis qu'elle fréquente l'aide alimentaire, de façon hebdomadaire. Plusieurs usages de l'aide alimentaire existent, en témoigne les différents modes de fréquentation à l'aide alimentaire. En effet, la majorité des personnes interrogées fréquente l'aide alimentaire de façon hebdomadaire (40,6 %). C'est ensuite le recours mensuel qui est le plus fréquent (33,8 %). Les répondantes et répondants sont 12,7 % à utiliser intensément l'aide alimentaire en y allant plusieurs fois par semaine. Pour 6,8 % des personnes interrogées, c'était la première fois qu'elles se rendaient en distribution.

Ainsi, les personnes interrogées par l'enquête EtuCris comportent des spécificités par rapport aux autres étudiantes et étudiants interrogées dans des enquêtes plus généralistes : les femmes, et les personnes étrangères, y sont surreprésentées. C'est également le cas des personnes décohabitantes, ce qui peut participer à expliquer que malgré la proportion moindre de personnes aidées financièrement par leur famille, le montant moyen mensuel reçu pour

l'ensemble des répondants ne soit pas si différent de celui des jeunes en cours d'études décohabitants recensé par l'Enquête nationale sur les ressources de jeunes réalisée par la Drees. En revanche, le montant moyen mensuel perçu par les personnes françaises est inférieur de 131 €. En outre, les étrangères et étrangers peuvent moins s'appuyer sur les aides publiques. Ces éléments de budget doivent ainsi être retenus pour mieux comprendre dans quel contexte les aides familiales s'inscrivent et s'articulent. De surcroît, ces éléments de profil, et notamment la surreprésentation des étudiantes et étudiants étrangers doivent être pris en compte dans l'analyse des aides familiales pour comprendre comment elles doivent s'organiser étant donné la distance géographique, et comment elles circulent entre les différents membres de la famille au sens large, c'est-à-dire au-delà des seuls parents.

#### **IV. Présentation des onze personnes enquêtées**

Cette dernière partie de présentation du terrain a pour but de présenter succinctement les onze personnes enquêtées sur lesquels repose l'analyse qualitative afin de situer qui sont les personnes mobilisées dans les chapitres suivants. Les caractéristiques présentées ici se limiteront au genre, âge, nationalité, date d'arrivée en France pour les étrangères et étrangers, études, type de logement, professions des parents et ressources principales (les ressources plus ponctuelles ne sont pas décrites ici). Dans l'ensemble, le corpus d'enquêtés compte 9 femmes pour 2 hommes, 9 étrangères et étrangers pour 2 françaises, pour une moyenne d'âge de 24,4 ans, se rapprochant de la moyenne d'âge de l'ensemble. Quatre d'entre elles et eux sont actuellement inscrits au niveau Master, six au niveau Licence, et une personne en DU.

**Imène**, 28 ans, Algérienne arrivée en France en septembre 2020, et actuellement en L2 en langue anglaise. Ressources principales actuelles : 600 € issus de son travail (restauration). Logement : Auparavant hébergée gratuitement par sa tante maternelle, actuellement hébergée pour un loyer de 300 € par une amie. Professions des parents : Mère : Enseignante en langue anglaise (retraîtée) ; père : fonctionnaire en mairie (retraité).

**Yasmine**, 23 ans, Algérienne, arrivée en France en septembre 2021, en M2 d'ingénierie. Logement : Hébergement gratuit chez sa tante. Ressources principales actuelles : 3 750 € donnés par les parents à l'arrivée. Professions des parents : Mère : cadre retraitée ; père : cadre.

**Nawell**, femme de 22 ans, Algérienne, arrivée en France en septembre 2020, actuellement en M1 Développement durable. Ressources principales : Première année en France : 5 000 € donnés par ses parents à l'arrivée. Actuellement : 50 € mensuels de sa sœur, entre 120 et 160 € issus d'un travail non-déclaré (garde d'enfants et soutien scolaire). Logement : Location d'une

chambre privée chez une famille de quatre personnes, non-déclarée, pour 215 €. Professions des parents : Enseignants.

**Samia**, 25 ans, Marocaine, arrivée en France en septembre 2020, actuellement en M1 de gestion. Logement : Résidence étudiante privée, pour 470 € par mois, et 210 € d'APL. Ressources principales : Première année : 650 € en moyenne par mois de la part de ses parents. Actuellement : entre 475 € et 875 € par mois, issus du travail (hôtesse). Professions des parents : Mère : militaire ; père : police nationale.

**Denise**, 24 ans, Béninoise, arrivée en France en septembre 2021, actuellement en L3 de mathématiques et informatique. Ressources principales : Six premiers mois : 615 € par mois de son père. Actuellement : 10,57 € de l'heure, pour 15 heures par semaine. Logement : résidence universitaire privée, 478 € de loyer, demande d'APL en cours. Professions des parents : Mère : commerçante de céréales ; père : infirmier.

**Matthieu**, 25 ans, Syrien, arrivé en France en septembre 2021, actuellement en DU de langue française afin de passer l'examen de langue pour revenir ensuite vers des études de médecine. Ressources principales actuelles : Il est venu en France avec une somme environ équivalente à 2 000 €, par sa mère. Logement actuel : hébergement gratuit par le réseau de connaissance, avec son grand-frère et ses parents depuis peu. Professions des parents : Mère : ne travaille pas (mais diplômée de littérature française) ; père : pédiatre retraité.

**Wilkens**, 26 ans, Haïtien, arrivé en France en septembre 2021, actuellement en L3 géographie. Ressources principales actuelles : Venu en France avec 1 000 dollars américains, soit 880 € selon lui<sup>106</sup>, de ses économies personnelles issus du travail (enseignant de géographie). Il lui reste 390 € au moment de l'entretien. Logement actuel : Hébergement gratuit par son cousin. Professions des parents : Mère : commerçante de produits alimentaires ; Père : contrôleur.

**Elena**, Russe de 27 ans, arrivée en France en septembre 2021, actuellement en 1<sup>ère</sup> année de photographie, dans une école privée. Ressources principales : 700 € mensuels par sa mère jusqu'au 24 février. Rendus impossibles en raison des sanctions envers la Russie depuis la guerre en Ukraine, où il n'est plus possible de faire des transferts d'argent avec des banques russes. Logement actuel : résidence universitaire privé pour un loyer de 719 € par mois, avec 200 € d'APL. Professions des parents : Mère : comptable ; pas de relation avec le père.

---

<sup>106</sup> Cela correspond à 931 € le 24 mai 2021.

**Sofia**, Grecque de 30 ans, arrivée en France avec sa mère en 2010, actuellement en M1 de Grec moderne. Ressources principales : Bourse échelon 6 de 494 € par mois, divisé en 416 € pour durer les 12 mois. Logement : vit avec sa mère (récemment retournée en Grèce), paye à sa mère un loyer de 200 € par mois. Professions des parents : Mère : travaillait dans l'audio-visuel en Grèce, puis en France : serveuse, ménage, aide à la personne. Actuellement retraitée ; Pas de relation avec le père.

**Mira**, Française de 21 ans, en L3 Géographie. Ressources principales : Bourse échelon 3 de 333 € par mois ; et ressources irrégulières issues du travail. Le travail principal est payé 11 € de l'heure. Logement : hébergée par sa grande sœur pour 200 € par mois. Professions des parents : Mère : Secrétaire ; Père : comptable à l'arrêt suite à un accident de travail.

**Lina**, Française de 18 ans en L1 Lettres, arrivée en région parisienne en septembre 2021. Ressources principales : 50 € par mois par une de ses grandes sœurs. Logement : hébergement gratuit par une autre grande sœur dans un logement de neuf personnes. Professions des parents : Mère : femme de ménage ; Pas de relation avec le père.

## **Chapitre 3 – Une inconditionnalité de l'aide issue des parents ?**

Comme évoqué dans le premier chapitre, une injonction à être « solidaire » entre apparentés traverse tant les institutions, que les individus, membres de ces familles.

Les parents sont au premier rang de cette injonction en ce qui concerne leurs enfants, même majeurs, en témoigne l'article 27 de Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 qui dispose que : « C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant ». La France n'échappe pas à cette injonction légale, y compris pour les enfants majeurs, comme le précise l'article 371-2 du Code Civil : « Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette obligation ne cesse de plein droit ni lorsque l'autorité parentale ou son exercice est retiré, ni lorsque l'enfant est majeur. ». Cette obligation intitulée « obligation alimentaire », délivrée en nature ou en espèce, consiste ainsi plus largement à permettre à tout enfant majeur dans l'incapacité de subvenir à ses besoins, « de manger, de se loger, de s'habiller, (...) et tout ce qui est nécessaire à la vie de l'enfant au quotidien, mais aussi aux soins liés à son état de santé<sup>107</sup> ». Ne pas remplir cette obligation alimentaire peut engager des poursuites pour délit « d'abandon de famille », passible de 2 ans d'emprisonnement et 15 000 € d'amende. Des tiers ayant subvenu aux besoins de l'enfant à la place des parents, peuvent eux-mêmes engager des poursuites contre les parents.

D'autre part, comme l'ont montré Gøsta Esping-Andersen, ou encore Cécile Van de Velde et Tom Chevalier par rapport aux jeunes plus spécifiquement, le système d'aide familialisé en France découle et participe à cette injonction pesant sur les familles, et singulièrement sur les parents. Par ailleurs, comme l'expliquent M.-C. Le Pape, M. Portela et E. Tenret<sup>108</sup>, les limites des approches comptables des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille consiste en partie en l'incommensurabilité, revendiquée par les parents, de l'aide qu'ils apportent à leurs enfants. Cette aide entrant dans la catégorie des « transactions intimes » pour reprendre le concept de V. Zelizer, devient difficile à interpréter

---

<sup>107</sup> Comme l'indique le site internet du Ministère de l'Intérieur, URL : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/doi-t-on-verser-pension-alimentaire-enfant-devenu-majeur>, page consulté le 20 mai 2022.

<sup>108</sup> M.-C. LE PAPE, M. PORTELA et E. TENRET, « “Ça n'a pas de sens de compter comme ça”... », 2018, art.cit.

autrement que comme une matérialisation de l'amour inconditionnel, à laquelle en raison de la théorie des « mondes antagoniste<sup>109</sup> » il est impensable d'attribuer une « valeur marchande<sup>110</sup> ».

Ce chapitre a justement vocation à interroger cette incommensurabilité et inconditionnalité de l'aide des parents, et à révéler les logiques et calculs qui se cachent derrière ce soutien apporté par les parents. Pour ce faire, le chapitre se construit en trois parties. La première propose d'analyser les modalités des aides apportées par les parents, qui étant donné le corpus d'enquêtés, se trouvent être majoritairement à distance de leurs enfants (I). Dans un deuxième temps, ce sont la normalisation et l'acceptation de l'aide issue des parents qui sont interrogées (II). Enfin, dans une troisième partie sont étudiés les enjeux de contrôle, de dépendance et d'éventuelles réciprocités, découlant des parties précédentes (III).

## **I. Une aide principalement à distance**

Pour comprendre comment les parents peuvent aider leurs enfants jeunes adultes à distance, cette partie s'intéresse dans un premier temps à la forme la plus fréquente de l'aide qu'ils apportent aux personnes interrogées : l'aide financière (A). Puis dans un deuxième temps sont étudiés les potentiels freins à cette aide (B).

### **A. Une aide financière privilégiée : l'impossibilité de poursuivre une aide matérielle**

Nous avons vu dans le premier chapitre que Laura Merla distingue cinq dimensions d'entraide familiale. Etant donné l'âge et l'état de santé des personnes interrogées, la dimension des soins personnels n'est pas nécessaire ici. Ainsi, ce sont plutôt les quatre autres dimensions qui peuvent nous intéresser ici, à savoir le soutien pratique, le soutien financier, et la fourniture du logement.

La fourniture du logement était jusqu'alors l'aide issue des parents la plus commune, avec l'aide financière pour ceux qui étaient en mesure d'en donner. Ainsi, sur les neuf personnes étrangères interrogées, seule Denise, étudiante béninoise de 24 ans, était décohabitante avant son arrivée en France. Cette indépendance résidentielle, ne s'accompagnait toutefois pas d'une indépendance financière. Avant les études supérieures, Denise était en internat et donc ne vivait déjà pas avec ses parents. Cette décohabitation s'est poursuivie à l'université au Bénin, lorsque son père lui « *avait loué une chambre à côté de [s]on école* ». En ce qui concerne les Françaises,

---

<sup>109</sup> V. ZELIZER, « Transactions intimes », 2001 art.cit.

<sup>110</sup> M.-C. LE PAPE, M. PORTELA et E. TENRET, « “Ça n'a pas de sens de compter comme ça”... », 2018, art.cit., p. 427.

Mira, 21 ans, vivait chez ses parents jusqu'à la rentrée universitaire de 2021-2022, après être partie pour cause de mésentente familiale. Tandis que Lina, 18 ans, a dû quitter le foyer parental d'une ville de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour pouvoir faire ses études en région parisienne. Or, avec l'émigration de ces étudiantes et étudiants, cette fourniture matérielle du logement par les parents est rendue impossible par la distance. Deux personnes, dont les situations sont singulières, forment des exceptions et vivent ou ont vécu jusqu'à récemment avec leurs parents en France. C'est le cas de Sofia, jeune femme grecque de 30 ans, venue en France avec sa mère dès 2010 pour fuir la crise économique grecque, et de Matthieu, étudiant syrien de 25 ans. En ce qui concerne Sofia, elle vivait avec sa mère jusqu'à l'été 2021, lorsque cette dernière a dû rentrer en Grèce pour sa retraite. Au moment de l'entretien, elle vit encore dans le logement qu'elles partageaient et qu'elle s'appête à quitter. Quant à Matthieu, ses parents l'ont aidé à quitter la Syrie pour lui éviter le service militaire et fuir la situation complexe du pays. Il a alors vécu plusieurs mois sans eux, chez un ami de la famille. Il s'est ensuite installé dans un autre logement, avec son grand frère présent en France depuis 2019, et ont été « récemment » rejoint par leurs parents dans ce logement. Ces deux personnes sont ainsi les seules à pouvoir bénéficier, au moment de l'entretien, de cette dimension de l'entraide familiale.

Pour ce qui est des autres, cette aide ne peut plus demeurer. La solution privilégiée pour poursuivre le soutien est alors l'aide financière, dont les caractéristiques seront précisées dans les parties suivantes. Pour rappel, l'aide financière familiale est l'origine d'aide financière pour venir en France privilégiée par les étrangères et étrangers. Les conditions à remplir pour obtenir un titre de séjour étudiant pourraient encourager cette aide financière familiale. En effet, il est nécessaire de justifier de 615 € par mois<sup>111</sup>, ou 7 500 € pour l'année. Les enquêtés racontent que cette somme doit être « bloquée<sup>112</sup> » sur un compte, et qu'ils et elles doivent fournir une attestation bancaire pour le prouver. Même lorsqu'elles et ils sont pris en charge par leurs parents, elles et ils développent des stratégies et ne viennent en réalité pas toutes et tous avec un tel montant. De nombreuses personnes, dans les entretiens pris en compte pour ce mémoire et dans les entretiens menés par les autres membres de l'enquête EtuCris, empruntent de l'argent à des proches pour pouvoir fournir l'attestation bancaire témoignant de la présence des 7 500 € sur leurs comptes bancaires, puis les rendent dès l'obtention du titre. Ainsi, une telle somme semble d'autant plus difficile à récolter par les étudiantes et étudiants seuls :

---

<sup>111</sup> Comme indiqué sur le site du Ministère de l'intérieur, URL : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/etudiant-etranger-france-visa-long-sejour-carte-sejour>. Page consulté le 24 mai 2022.

<sup>112</sup> Selon Samia, marocaine de 25 ans, cette somme « s'appelle le 'blocage' ».

« L'argent vient des parents car pour les jeunes de notre âge en Syrie, pendant cette période c'est impossible, c'est pas possible d'avoir cette somme. Parce que la livre syrienne, par rapport au dollar et à l'euro c'est rien. Par exemple mon salaire, comme j'ai fait six mois de spécialisation [médecine], mon salaire par mois avec les dix jours de gardes, c'était à peu près moins que 20 €. » (Matthieu, 25 ans, Syrien).

Parmi le corpus d'enquêtés, seule Imène est venue sans aucune aide financière de ses parents. Elle a utilisé ses économies constituées grâce à son travail d'assistante-interprète en Algérie, lorsqu'elle n'était plus en étude.

Seuls les soutiens pratiques et financiers sont alors possibles à fournir par les parents. Plusieurs manières de participer au soutien financier sont possibles ici : dans un contexte de « proximité géographique<sup>113</sup> » et « la fourniture directe à distance via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication<sup>114</sup> ». L'aide financière possible dans un contexte de proximité géographique fait référence à l'argent liquide qui peut être donné en main-propre avant le départ, comme c'est le cas pour Elena, étudiante russe de 27 ans (1 000 €). Elle peut aussi passer par le paiement des dépenses nécessaires pour préparer le départ, comme le billet d'avion ou les nuits d'hôtels dans le cas de Wilkens, étudiant haïtien de 26 ans. Pour Wilkens, ces achats constituent la seule aide financière dont il a pu bénéficier pour son émigration, représentant environ 1 000 \$ américains. En ce qui concerne la « fourniture directe à distance », l'aide financière passe par le biais de virements bancaires plus ou moins réguliers, et/ou par la transmission de ladite somme « *bloquée* » en une seule fois.

## **B. D'éventuels freins à cette aide financière : l'hétérogénéité de l'aide parentale**

Si cette aide financière est privilégiée par rapport aux autres formes d'aides possibles par les parents, elle n'est pas pour autant dénuée d'obstacles, en partie liés à la distance géographique et/ou à la différence des contextes nationaux entre les pays d'origine des étudiantes et étudiants, et la France. Ces potentiels freins ne touchent toutefois pas toutes les familles de la même façon, ayant pour conséquence de générer une multitude de modalités des ressources financières apportées par les parents.

---

<sup>113</sup> L. MERLA et J. MINONZIO, « Familles transnationales, familles solidaires », 2016, art.cit., p. 64.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 65

### 1. L'éloignement géographique

Tout un pan de la sociologie de la famille considère que l'éloignement géographique limite la participation à l'entraide familiale. Catherine Bonvalet met en avant le concept de « famille-entourage locale » définit comme un « type de fonctionnement familial marqué par la proximité spatiale et subjective, mais aussi par l'intensité des contacts et l'existence d'une entraide réelle entre membres d'une même famille non cohabitants<sup>115</sup> ». La proximité géographique ou spatiale est ici considérée comme corrélée à l'entraide familiale. Et l'aménagement du territoire par la famille, en se rapprochant ou s'éloignant spatialement, est interprété comme un révélateur des liens entre les membres de la famille, mais aussi de stratégies de renforcement ou de distensions de ceux-ci. Deux des personnes interrogées témoignent de la difficulté que peut générer la distance géographique avec celles et ceux qui leur apportent normalement de l'aide, ici leurs parents. Lorsqu'elles sont dans leur pays d'origine, ces personnes savent pouvoir compter sur leurs proches pour leur venir en aide si nécessaire. A distance, il est plus compliqué de se reposer sur eux, non seulement pour les besoins matériels, mais aussi pour les besoins financiers. Denise, étudiante béninoise de 24 ans, aborde ces deux aspects en indiquant que la proximité géographique favorise la manière de les contacter, de façon plus « directe ». A distance, les parents soutiennent, mais ne sont pas « là » de la même manière, et il existe davantage d'obstacles pour pouvoir compter sur eux.

*« Ah oui, c'était pareil. Mais au Bénin, vu que les parents étaient là, je sais que si j'ai besoin de quelque chose, je peux les appeler rapidement. Mais là ils sont loin donc c'est compliqué. (...) [Pour] de l'argent ou bien de la nourriture. Si quelque chose me manquait là, je n'aurais pas de difficulté parce qu'ils ne sont pas loin, je pourrais les contacter directement. Mais ici, vu que je n'ai personne ici, je fais tout pour ne pas dépasser [le budget], pour ne pas avoir de problème. ». (Denise, 24 ans, Béninoise).*

Wilkins, haïtien de 26 ans, exprime lui aussi le fait qu'il soit moins propice de demander de l'aide quand on est à distance. S'il a besoin d'argent, il ne peut plus « compter » sur ses parents et sa sœur restés en Haïti. Par conséquent, il doit être plus vigilant dans la gestion de son argent, n'ayant plus personne pour servir de « filet de sécurité » en cas de problème :

*« [En Haïti] je sais que si je suis dans la merde, je peux appeler, je peux compter sur mon papa (...) ma maman (...) ma grande sœur (...). Donc j'avais sur qui compter, mais maintenant je peux pas*

---

<sup>115</sup> Catherine BONVALET, « La famille-entourage locale », Population, n°1, 2003 p. 9-43. Citation p. 9.

*dépenser sans contrôle, parce que je peux pas demander à ma maman de m'envoyer de l'argent »*  
(Wilkins, 26 ans, Haïtien).

Dans cette optique, la distance géographique semble distendre les possibilités de soutien. Cependant, l'émergence de la notion de « famille transnationale » a justement permis de remettre en cause cette idée en montrant comment elles parviennent à s'entraider par-delà les frontières. L'une des manières de le démontrer est de reconsidérer l'idée selon laquelle « l'intimité familiale » n'est permise que par la proximité géographique<sup>116</sup>, et de montrer comment ces familles transnationales « tiennent ensemble<sup>117</sup> », et parviennent à maintenir le sentiment d'appartenance au groupe familial. David Morgan<sup>118</sup> explique que des pratiques permettent de « faire famille » et donc de maintenir des liens, de tenir ensemble. Parmi ces pratiques sont entendues « le partage d'événements communs, les conversations plus ou moins anodines », et les différents types d'entraide familiale<sup>119</sup>. Les auteurs et autrices parlent alors de « coprésence » pour permettre ces pratiques participant à construire le sentiment d'appartenance familiale. Dans le troisième chapitre « Coprésence physique, coprésence virtuelle et liens familiaux en situation migratoire », de l'ouvrage collectif intitulé *Distances et liens* dirigé par Laura Merla et Aurore François en 2014, est abordée une forme singulière de coprésence : la « coprésence virtuelle ». Cette dernière passe par les diverses technologies de communication que sont les appels téléphoniques, les messages SMS ou les messageries instantanées comme WhatsApp, ou encore les appels vidéo. Cette connectivité permet alors « d'entretenir au quotidien un sentiment de proximité via des discussions qui assurent le partage d'événements anodins<sup>120</sup> ». On remarque dans les entretiens menés, que la plupart des étudiantes et étudiants étrangers entretiennent un contact fréquent avec leurs parents, plusieurs fois par semaine, voire tous les jours, généralement couplé d'une bonne entente. Elena, femme russe de 27 ans, raconte ses appels quotidiens avec sa mère durant lesquels elles perpétuent le partage de moments communs en cuisinant et en regardant des films ensemble : « *[On est] très proche. On s'appelle chaque jour, on peut par exemple s'appeler pendant 2/3 heures. Et je peux cuisiner à la maison, et elle cuisine aussi, et on parle de ça. On peut voir des films ensembles...* ». Ce partage de moments anodins, se raconter sa vie quotidienne, réduit la

---

<sup>116</sup> L. MERLA et J. MINONZIO, « Familles transnationales, familles solidaires », 2016, art.cit.

<sup>117</sup> D. BRYCESON, « Transnational Families in the Twenty-first Century », 2002, *op.cit.*

<sup>118</sup> D. MORGAN, *Rethinking Family Practices*, Palgrave Macmillan, 2011, 200 p.

<sup>119</sup> Laura MERLA, Aurore FRANÇOIS (dir.), « 3. Coprésence physique, coprésence virtuelle et liens familiaux en situation migratoire », dans *Distances et liens*, Academia (Famille, couple, sexualité), 2014, p. 63-81. Voir p. 67.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 72.

distance de sorte à ce que les interlocuteurs aient « prise<sup>121</sup> » sur ce quotidien. Les auteurs et autrices évoquent aussi le fait que le moyen de communication utilisé peut impacter cette proximité émotionnelle. Parmi les personnes enquêtées, de nombreux médias sont utilisés et cumulés, et notamment les appels vidéo. Yasmine, étudiante algérienne de 23 ans, décrit bien comment la vidéo permet de brouiller la séparation entre la présence et l'absence : « *En général, on fait des appels, donc des appels vidéo comme ça, ça nous permet de nous voir, de voir ce qu'on fait, de voir un peu tout le monde dans la famille.* ». Ce lien entretenu grâce aux technologies de communication permet de ressembler aux familles ayant une proximité résidentielle.

## 2. Décalage de pouvoir d'achat, et nécessité de « conversion »

Toutes les personnes étrangères vivant dans un pays régi par une devise autre que l'euro évoquent la question de la « conversion », à l'exception d'Imène, Algérienne de 28 ans, venue par ses propres économies. Derrière cette idée de « conversion », deux phénomènes sont sous-entendus : d'une part, la différence de valeurs entre les deux devises, dont ils seraient les perdants de la conversion, et d'autre part les décalages de pouvoir d'achat. Le cas de Wilkens illustre particulièrement bien la première situation : en Haïti, il faut convertir la monnaie locale, les gourdes, en dollars américains puis en euros. Ce qui revient, selon lui, à « trop » en demander à sa mère. C'est pourquoi, alors que ses parents finançaient ses besoins, hors loisirs, en Haïti, ils ne lui ont rien financé d'autre que le trajet pour venir en France. S'il a besoin d'argent supplémentaire, il préfère faire ponctuellement appel à d'autres membres de la famille installés aux Etats-Unis et au Canada, qui n'ont qu'à convertir du dollar à l'euro :

*« Parce que je sais que c'est pas aussi difficile de trouver de l'argent américain [en Amérique du Nord], qu'en Haïti. En fait c'est la quantité de gourdes qu'il nous faut pour... En fait si mes parents avaient de l'argent américain ce serait pas difficile. Tu vois ? Pour avoir 15 000 gourdes, ça fait pour avoir les 100 dollars, en plus faut aller échanger en euros, tu vois c'est un peu difficile. »*  
(Wilkens, 26 ans, Haïti).

D'autres, comme Nawell, jeune femme algérienne de 23 ans, convertissent les salaires de leurs parents pour montrer ce décalage de pouvoir d'achat, et par conséquent de niveau de vie, entre celui de leur pays d'origine et leur situation actuelle. Nawell précise que ses parents lui ont donné 5 000 € pour venir lors de sa première année, et insiste sur le fait qu'en Algérie « *c'est le double* » de la valeur : « *C'est vraiment beaucoup en Algérie 5 000 €. Ici en France, ça a du*

---

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 76.

valeur, 5000 € ! Alors là, en Algérie, c'est double ! C'est comme si t'as 20 000 €, en Algérie ! C'est ça l'équivalent de 5 000 €. ». En effet, 5 000 € représente 780 581 dinars algériens. Or, selon elle, les salaires de ses deux parents réunis, pourtant enseignants, reviendraient à 500 € une fois convertis. Par conséquent, son train de vie a brutalement évolué entre l'Algérie et la France :

*« En Algérie, j'étais la reine en Algérie, y avait beaucoup d'argent ! (rires). En Algérie, ben, on mange très bien, j'ai jamais pensé à l'argent ou je sais pas quoi. Par exemple, cette veste, elle me plaît, je l'achète. Alors qu'ici, cette veste, elle me plaît, je vais au Restos du Cœur ! Si ils donnent des vêtements, des trucs pour l'avoir, c'est pas la même chose. C'est un autre système, différent. » (Nawell, 23 ans, Algérienne).*

Samia, étudiante marocaine de 25 ans décrit une autre conséquence : l'incompréhension entre elle et ses parents lorsque ceux-ci lui donnaient de l'argent durant sa première année en France. Elle explique que sa mère « *fai[sait] la conversion* » lorsqu'elle voyait combien Samia dépensait pour faire ses courses. Des légères tensions pouvaient se créer lorsque sa mère ne comprenait pas ce budget, trop élevé selon elle, et que Samia devait lui expliquer à plusieurs reprises qu'il était inutile de convertir, le « *pouvoir d'achat* » étant différent d'un pays à l'autre.

### 3. Des modalités de l'aide déterminées par les positions sociales des parents

L'émigration dans un autre pays ou une autre ville des étudiantes et étudiants engendre des coûts supplémentaires. Le seul fait de décohabiter suppose cette augmentation des dépenses : d'une part, il est nécessaire de payer un loyer, hormis si un hébergement gratuit est envisageable, et d'autre part, toute une partie de l'aide matérielle associée au partage quotidien du foyer comme l'alimentation n'est plus fournie. Il est alors nécessaire de se créer un budget pour faire les courses, qui n'existait pas jusqu'alors. On remarque par exemple que Mira, jeune française de 21 ans, venant d'une famille vivant des difficultés financières n'a jamais reçu d'aide financière de ses parents, se reposant sur la bourse sur critères sociaux (échelon 3 actuellement), puis sur ses revenus liés à des activités rémunérées. Toutefois, lorsqu'elle vivait chez ses parents, son budget alimentation se limitait aux dépenses de nourriture faites à l'extérieur du foyer. Le logement ayant pris fin, toute forme d'aide issue de ses parents aussi.

Comme expliqué dans les parties précédentes par rapport aux sommes conséquentes exigées pour obtenir son titre de séjour, ainsi qu'aux difficultés liées à la conversion et aux différences de pouvoir d'achat, changer de pays coûte de l'argent aux personnes émigrées, et par conséquent à leur famille. Or, comme ont pu le montrer divers auteurs comme C. Van de Velde, ou encore J.-H. Déchaux, et d'autres, les milieux sociaux influencent les pratiques

d'entraide familiale. Il apparaît ainsi que les enquêtés viennent de milieux sociaux hétérogènes, et que les étrangères et étrangers en particulier peuvent ressentir un certain déclassement social, en témoigne l'exemple de Nawell cité précédemment. En fonction des ressources financières des parents se dessinent des modalités d'aides financières différentes :

- L'absence d'aides financières

L'absence de toute ressource financière issue des parents intervient dans les cas de Mira, de Lina, et d'Imène, étudiante algérienne de 28 ans. Le cas d'Imène est particulier car dû à sa propre volonté d'indépendance plutôt qu'à une incapacité de ses parents. En ce qui concerne Mira, comme expliqué plus tôt, elle n'a jamais reçu aucune aide sous la forme financière de la part de ses parents : « *Bah en fait j'en ai jamais eu. Parce que du coup par rapport à mes parents leurs revenus ils étaient pas non plus... hum... enfin ils avaient pas des hauts revenus donc j'en ai jamais eu* ». En effet, sa mère est secrétaire et son père était comptable mais a été arrêté plusieurs années suite à un accident de travail. Il est actuellement en formation, et est payé au salaire minimum de croissance (SMIC). Lorsqu'elle habitait encore chez ses parents, des coupures d'électricité ont eu lieu, et des huissiers sont passés prévenir qu'ils risquaient de saisir des meubles. Quant à Lina, elle dit n'avoir « *pas vraiment de ressources* ». Elle ne reçoit pas d'aide financière de la part de ses parents car elle ne connaît pas son père biologique. Bien que ce dernier lui ait récemment envoyé 100 € pour la première fois. Son beau-père ne semble pas être un soutien : « *Il ne fait presque rien à la maison, il donne pas d'argent quand on en a besoin pour les factures ou les courses. C'est un peu un vase au milieu qui sert à rien mais qui prend la poussière* » ; et sa mère est femme de ménage et ne gagnerait que « *400 € par mois, et la majorité partait dans les factures* ».

- Des aides financières irrégulières

En ce qui concerne les aides financières irrégulières, plusieurs situations sont possibles, et peuvent se cumuler. Pour les familles les moins aisées, ces aides irrégulières sont les seules qui existent, tandis que pour les familles plus aisées, elles peuvent s'ajouter à des aides régulières. Les aides peuvent être très ponctuelles et assez ciblées, comme pour Wilkens, qui n'a reçu de l'aide de ses parents que pour les préparatifs de son voyage. Par ailleurs, Wilkens insiste beaucoup dans son discours sur l'appartenance de sa famille à la « *classe défavorisée* » d'Haïti, sa mère étant commerçante « *de produits alimentaires dans un marché permanent* » et son père contrôleur.

Les aides irrégulières peuvent aussi intervenir dans des moments de grande difficulté pour l'étudiante ou l'étudiant, jouant le rôle de « filet de sécurité ». Dans son article « Les services dans la parenté : fonctions, régulations, effets » publié en 2015, J.-H. Déchaux distingue deux fonctions d'entraide familiale : « protection » et « insertion ». Si dans cet article sont abordés les services plutôt que les aides financières, cette distinction semble pouvoir s'appliquer également dans ce cadre. Il explique alors que les services peuvent être « à dominante protectrice ou insérante ». Dans le premier cas, l'objectif est de protéger des risques sociaux la personne aidée, alors que le second cas vise à permettre son insertion professionnelle et sociale. Il précise toutefois que cette distinction n'est « jamais tranchée ». En effet, selon la situation « précaire » ou « assurée » du bénéficiaire, un même service peut être tantôt protecteur, tantôt insérant. Lorsque l'aide familiale irrégulière sert de « filet de sécurité », elle rentre plutôt dans le cadre d'une aide à dominante protectrice. C'est particulièrement le cas pour le paiement des loyers. En effet, grâce au volet quantitatif de l'enquête EtuCris, on remarque que parmi les 477 personnes interrogées, 139 d'entre elles, soit 29,1 % se sont retrouvées dans l'impossibilité de payer la totalité de leur loyer dans les délais habituels, depuis le début de la crise sanitaire ou leur arrivée en France. Et parmi ces 139 personnes, la moitié (70 personnes, soit 50,4 %) ont géré la situation en faisant appel à leur famille ou proches. Cette solution devenant la plus sollicitée<sup>122</sup> par les personnes concernées par cette question des loyers. Nawell, Algérienne de 23 ans, dont les parents enseignants l'ont financé la première année mais ne peuvent plus le faire pour sa deuxième année en France, raconte que la seule fois où sa mère lui a envoyé de l'argent depuis juin 2021, c'était pour lui permettre de payer son loyer :

*« C'était au mois de janvier... début de l'année... Oui, elle m'a m'envoyé 300 €, ma mère. C'était juste ça, mais, depuis le mois de juin, j'ai rien reçu... Vraiment rien, rien. (...) [C'était pour] le loyer, et puis simplement, j'ai demandé à ma sœur : j'sais pas, elle m'a dit « j'ai des dettes et tout, je vais voir ce qu'on va faire », et après, je voulais pas insister... parce que, c'est sa vie... Elle a pas d'argent... Et puis, voilà, je parle avec maman, je dis « je sais pas comment payer le loyer et tout », après elle dit « vas-y, je vais t'envoyer moi et ton papa l'argent et comme ça tu payeras » c'est tout ce qu'elle pouvait donner... c'était 300 €. En Algérie, ça fait 60 000 dinars. (silence) C'est beaucoup. » (Nawell, 23 ans, Algérienne).*

Pour Denise, étudiante de 23 ans venue du Bénin, des aides financières ponctuelles ont pu se cumuler à l'aide régulière qu'elle a reçu pendant ses six premiers mois en France. En

---

<sup>122</sup> Autres modalités de réponses : Bourse d'études au pays de départ, Bourse d'étude française, une autre aide

effet, en plus de 615 € mensuels qu'elle recevait de la part de son père, celui-ci a payé deux cautions pour les deux logements dans lesquels elle a vécu depuis son arrivée (la somme des deux cautions représentant 1053 €), ainsi que ses deux premiers mois de loyers représentant 530 € chacun. Son père est infirmier et sa mère commerçante de céréales, et bien que son aide financière soit temporaire, son père a pu lui financer des écoles privées toute sa scolarité, lui payer l'appartement qu'elle occupait pour ses études supérieures au Bénin et ces différents montants depuis son arrivée en France.

- Des aides financières régulières et une variabilité des montants

Pour les familles issues de milieux sociaux plus favorisées, il est possible de financer plus régulièrement leurs enfants, même si cela ne peut pas durer pendant l'entièreté des études en France. En ce qui concerne Samia, étudiante marocaine de 25 ans, elle recevait lors de sa première année en moyenne 650 € par mois de la part de ses parents, correspondant à une somme plus élevée que les 615 € mensuels requis pour l'obtention du titre de séjour. Son père est dans la police nationale et sa mère est militaire. Samia elle-même précise qu'ils sont non pas « assez aisés », mais bien « aisés ». Si, pour des raisons qui sont détaillées dans une partie suivante, ses parents ne lui apportent plus d'aides aussi régulières cette année, il peut lui arriver ponctuellement de recevoir des sommes assez élevées. Ces sommes arrivant sans raison apparente prennent plutôt la forme de cadeau, à l'inverse de ce qui a été détaillé plus tôt par rapport à l'irrégularité. Ainsi, pour son anniversaire elle a reçu 350 € de la part de son père, puis 400 €, toujours de la part de son père, dans le même mois. Tandis que Nawell, quant à elle, pour sa première année avait reçu 5 000 € de ses parents, c'est-à-dire environ 2 000 € de moins que ce qui est requis par la France. Une différence nette dans le budget sépare donc ces deux jeunes femmes. D'autre part, le volet quantitatif d'EtuCris démontre une variation des montants d'aides financières apportées par des membres de la famille, tout membre confondu. En effet, un quart des personnes ayant déclaré recevoir une aide familiale mensuelle perçoivent une somme inférieure à 267 € mensuelle en moyenne (premier quartile). Pour un autre quart, mieux loti, le montant est supérieur à 654 € mensuels en moyenne (troisième quartile). Dès lors, on remarque une inégalité du point de vue des montants entre les personnes déclarant une aide familiale mensuelle.

Dans ce contexte, les aides financières fournies par les parents s'apparentent plutôt à des aides à dominante insérante, pour permettre à l'étudiante ou étudiant de poursuivre ses études. Yasmine, étudiante algérienne de 23 ans, est venue en France avec 3 750 € de la part de ses

parents. Etant donné l'hébergement gratuit par une tante dont elle dispose, il ne lui est pas nécessaire de travailler pour subvenir à ses besoins :

*« Du coup ils [mes parents] m'avaient dit qu'ils allaient m'aider, et que si j'avais du mal à m'en sortir, donc je pourrais, je devrais plutôt trouver un job étudiant et travailler en parallèle. Mais du coup, dans mon cas j'en ai pas vraiment eu besoin. J'en ai profité pour me concentrer un peu plus sur les études ». (Yasmine, 23 ans, Algérienne).*

Ainsi, malgré le fait que le recrutement des personnes enquêtées soit passé par la fréquentation de l'aide alimentaire, des milieux sociaux d'origines variés sont présents, ne formant pas un groupe homogène socialement. Toutefois, il est tout à fait possible d'émettre l'hypothèse que toute une partie d'étudiantes et étudiants issus de familles plus aisées n'ont pas été atteint par ce terrain. D'autre part, à ces aides financières issues des parents, peuvent s'ajouter des aides financières et matérielles apportées par d'autres membres de la famille – qui sont abordées dans le chapitre 4 – mais qui, comme le montre l'exemple de Yasmine, peuvent être très efficaces tant d'un point de vue de protection que d'insertion lorsqu'elles se cumulent. Elles peuvent toutefois, à l'inverse, ne pas permettre de compenser la faiblesse de l'aide apportée par les parents, voire créer de l'instabilité.

#### 4. Un budget parental pensé pour une fratrie : « investir » pour la personne émigrante tout en préservant l'illusion d'une égalité

Les modes de calculs déterminant l'attribution de l'aide financière se comprennent dans le budget global des parents. Cela implique alors de considérer la présence de frères et sœurs encore à la charge des parents, en plus des personnes interrogées ici. Un critère d'égalité est censé prendre place au sein de la fratrie<sup>123</sup>. M.-C. Le Pape, en s'appuyant sur les travaux de psychologie sociale<sup>124</sup>, précise que cette égalité sert de « principe de justice prégnant dans le contexte familial<sup>125</sup> ». Toutefois, comme expliqué plus tôt, l'émigration et la décohabitation supposent une somme d'argent plus conséquente à « investir » (Yasmine, 23 ans, Algérienne). Des critères d'évaluation sont donc nécessairement à l'œuvre. Celui du mérite semble être avancé par des parents. Les parents de Yasmine ont également à charge son petit frère de 19 ans, étudiant, qui vit encore avec eux. On peut émettre l'hypothèse que l'augmentation des besoins étant liée à la réalisation d'études justifie la différence d'investissement. Ces expressions

---

<sup>123</sup> M.-C. LE PAPE, M. PORTELA et E. TENRET, « Ça n'a pas de sens de compter comme ça... », 2018, art.cit., p. 431.

<sup>124</sup> J. KELLERHALS, J.COENEN-HUTHER et M. MODAK, *Figures de l'équité. La construction des normes de justice dans les groupes*, Paris, Puf, 1988.

<sup>125</sup> M.-C. LE PAPE, M. PORTELA et E. TENRET, « Ça n'a pas de sens de compter comme ça... », 2018, art.cit., p. 431.

d'« *investissement* » et de « *projet* » ressortent tout au long de l'entretien de Yasmine, comme une justification à une aide qui n'est dès lors pas inutile mais légitime. Elle parle notamment « *d'investir dans l'avenir de leurs enfants* ». Denise, l'étudiante béninoise quant à elle, vient d'une fratrie de dix enfants, elle en est la troisième. Tous sont encore à la charge de leurs parents. Son père essaierait de faire en sorte que les aides soient « *équilibrées* » pour tout le monde, sauf pour un :

*« A part mon grand frère qui se plaint, et c'est juste parce qu'il ne veut pas aller à l'école. Et mon père n'aime pas ça. Donc il le prive parfois de quelque chose pour le punir, l'amener à continuer les études. Mais il ne veut pas. C'est lui seul qui se plaint parfois. » (Denise, 23 ans, Béninoise).*

Ici, le critère du mérite au travers des études est explicite et conduit à « *priver* » certains enfants d'une aide. Toutefois, un « *horizon égalitaire*<sup>126</sup> » apparaît entrer dans les considérations des parents, y compris ceux de Denise puisque son père « *fait de son mieux* » pour « *satisfaire tout le monde* » et faire « *de façon équilibrée* ». Ainsi, pour la famille de Yasmine et de Denise, il semble que ce soit plutôt un équilibre qu'une égalité stricte qui soit recherché. Équilibre évalué en fonction des besoins, et du mérite.

*« Je pense que en fait c'est vraiment chacun sa situation. Donc si on voit en fait de l'extérieur, c'est vrai qu'en ce moment on me donne plus d'argent à moi qu'à lui. Mais en fait quand on voit de plus près, ils me donnent ce que j'ai besoin, et ils lui donnent ce qu'il a besoin. Donc en fait c'est pas vraiment déséquilibré. C'est pas égal mais c'est équilibré quoi. » (Yasmine, 23 ans, Algérie).*

##### 5. *Des aides temporaires*

Plusieurs personnes ont été soutenues financièrement de manière temporaire, par le biais de virements mensuels réguliers ou d'une somme conséquente prévue pour durer l'année scolaire. Différents motifs, qui peuvent s'additionner, poussent à ne pas faire s'éterniser cette aide, quitte à prévoir que le soutien ne dure que le temps de s'installer et de trouver un travail rémunéré. Pour Denise et Samia, étudiante marocaine de 25 ans, c'est justement cet équilibre avec les autres membres de la fratrie qui est invoqué. Dans le cas de Denise, son père finance à lui seul les études du reste de la famille nombreuse dans des écoles privées. Ce dernier ne peut alors pas payer pour l'année complète, et encore moins pour la durée totale de ses études. Le soutien n'a donc duré que six mois, et elle a fait en sorte de trouver un travail dans le secteur de la restauration rapide pour remplacer cette ressource financière. Il en est de même pour Samia, dont la mère lui a avoué que s'ils ne peuvent plus lui donner d'argent pour sa deuxième

---

<sup>126</sup> *Ibid.*

année en France, c'est parce qu'ils doivent commencer à économiser pour que son petit frère puisse venir en France à son tour.

Le caractère provisoire de l'aide peut aussi être dû simplement à l'impossibilité de financer des montants importants au-delà d'un certain temps, comme c'est le cas pour Nawell, et Elena. Dans les deux cas, l'aide financière était prévue pour ne durer qu'une année. Pour Elena, depuis le 24 février 2022, le contexte actuel du conflit entre la Russie et l'Ukraine, les sanctions touchant le système bancaire entre la Russie et les pays européens dont la France, ainsi que la baisse de la valeur du rouble, ont accéléré le processus. Elle se voit alors dans l'obligation de trouver d'autres ressources financières que celles que sa mère ne peut plus lui apporter.

Ainsi, les parents s'organisent à distance pour soutenir financièrement leurs enfants. Ce soutien passe principalement par des transferts financiers, dont les parents sont les premiers pourvoyeurs au niveau des montants investis. La distanciation géographique ne distend pas cette entraide familiale puisqu'ils parviennent à maintenir le sentiment de proximité et d'appartenance familiale par-delà les frontières. Ce sont cette proximité émotionnelle et cette appartenance au groupe qui influencent l'existence de l'entraide. Toutefois, cet éloignement, encore plus lorsque des contextes nationaux et devises sont différents, peut produire des freins qui influencent les modalités des aides dont bénéficient les personnes interrogées, ainsi que leur rapport à ces aides.

## **II. Les ressources issues des parents : une aide normalisée**

Puisque légalement et moralement, les parents sont censés être au premier rang du soutien des besoins de leurs enfants, il est important d'interroger la normalisation de cette situation pour comprendre le rapport des étudiantes et étudiants à ces ressources. La normalisation et l'acceptation des ressources issues des parents permet aussi d'appréhender les différences et/ou ressemblances avec les ressources apportées par le reste de la famille. Cette partie s'intéresse alors à l'appropriation par les étudiantes et étudiants de ce prétendu « *devoir* » (Wilkins, 26 ans, Haïtien) des parents (A), mais aussi à la distinction qu'ils et elles peuvent effectuer entre leurs deux parents (B) et joue dans leur rapport à cette aide. Dans un dernier temps, nous nous intéressons aux limites de cette apparente normalisation (C).

## **A. Un « devoir » de s'occuper de ses enfants**

Les étudiantes et étudiants semblent avoir intégré cette injonction menant les parents à s'occuper de leurs enfants. Ce serait « *normal* » puisqu'ils ont décidé de mettre au monde des enfants. Par conséquent, il leur incombe de s'en occuper, même une fois majeurs.

*« Parce que ce sont mes parents, c'est eux qui m'ont mis sur terre donc... c'est tout à fait normal (...) Mes parents ce sont eux qui m'ont mis sur terre. Donc pour moi, ils sont... C'est un devoir de prendre soin de moi. ».* (Wilkins, 26 ans, Haïtien).

Wilkins emploie ici l'expression « *prendre soin de moi* ». Cette expression assez large illustre l'étendue des domaines de « *soin* », que recouvre ce soutien parental, ne se réduisant pas aux simples besoins alimentaires. Dans cette optique de « *soin* », et de participer au bon développement de son enfant, Denise, Béninoise de 24 ans, indique l'obligation qui revient à son père de lui permettre de changer de logement quitte à ce qu'il doive payer une deuxième caution, en plus des 615 € mensuels qu'il lui envoie et qui représente beaucoup pour lui : « *Mais comme c'était pour mon bien-être, il n'avait pas le choix* », dit-elle. En ce qui concerne Samia, le fait que ses parents lui envoient de l'argent lui semble tellement naturel et spontané, qu'elle part du principe que s'ils pouvaient lui en envoyer, ils le feraient. Dès lors, si elle en a besoin de plus, il n'est pas nécessaire de leur demander. Elle préfère alors solliciter des personnes de sa résidence étudiante si nécessaire.

*« Parce que je savais que comme quoi... en fait je me disais que si mes parents avaient de l'argent, ils allaient m'envoyer de l'argent. Moi j'y vais de cette optique-là. Mais s'ils ont pas d'argent, ils vont... c'est pour cela pourquoi ils ont arrêté de m'envoyer. »* (Samia, 25 ans, Marocaine).

Nawell et Yasmine, étudiantes algériennes de 23 ans, mettent toutes deux en avant une différence entre la France et l'Algérie. Selon elles, en Algérie ce sont aux parents de financer leurs enfants lorsqu'ils sont en études, et même plus tard, jusqu'à ce qu'ils aient un « *vrai job stable* » selon Yasmine : « *je sais que c'est un peu différent en France, mais en Algérie, en général, les parents ils accompagnent leurs enfants jusqu'à ce qu'ils aient un travail plutôt stable. Donc que ce soit pendant leurs études, ou même après leurs études, s'ils sont pas encore stables dans leur travail en fait. C'est-à-dire tant qu'ils ont pas un poste, un vrai job stable.* ». Nawell évoque dans un premier temps le financement des parents jusqu'au travail également. Elle fait le lien, notamment pendant la période d'étude, entre ce mode de financement et le système d'aide algérien : « *On n'a pas la même culture que les Français, ici, ils ont la bourse, ils ont les financements de l'Etat. Nous on n'a pas ça en Algérie : même si genre t'as dix enfants, t'as pas d'aides, il s'en fout, et quand tu es étudiant, les parents c'est eux qui te financent, qui*

*te donnent tout. Après, quand tu travailles, c'est bon, t'es salarié... C'est à toi de prendre ton argent et te financer toi-même. T'es toujours étudiante, c'est les parents qui financent. »* (Nawell, 23 ans, Algérienne). Son propos semble quelque peu caricatural notamment par rapport à la France puisque seul un tiers des étudiantes et étudiants en France perçoivent une bourse, et une majorité d'étudiantes et étudiants sont soutenus financièrement par leurs parents. Néanmoins, cela témoigne de la familialisation du système algérien, et des normes culturelles du pays. Dans un second temps, Nawell indique c'est le mariage qui marque la fin de la normalisation du soutien financier parental :

*« Genre c'était tranquille ! C'est eux qui financent, j'ai pas honte. Parce que, c'est un autre système, une autre culture. Tant que t'es une fille et t'es pas mariée, chez nous en Algérie, c'est ça. T'es pas encore mariée : y a pas de honte que ce soit tes parents qui te financent. Par exemple, si je suis mariée et j'ai un homme, c'est vraiment une honte de demander aux parents. Parce que t'es plus leur responsabilité, voilà... Mais maintenant, c'est pas le cas... (...) Je suis leur fille et j'ai personne pour avoir à qui demander, à personne d'autre... »*

On retrouve ici l'idée que la responsabilité du développement de l'enfant incombe à leurs parents en premier lieu. Ce verbatim rappelle aussi la logique de « s'installer » qui domine dans l'expérience de la jeunesse en Espagne<sup>127</sup>, qui a été plus amplement détaillée en introduction. Par ailleurs, ces différents verbatims, et notamment ceux de Nawell, démontrent l'influence de la normalisation de l'aide parentale dans le rapport des étudiants à celle-ci. Nawell n'a ainsi pas « honte » d'y avoir recours, et ne sent « pas dépendante d'eux, parce que c'est [s]es parents ».

Enfin, Nawell évoque un facteur genré impactant cette normalisation : « *tout simplement, nous, en Algérie, on n'a pas la même culture que les Français, ça, c'est sûr, si une fille va partir, c'est les parents qui vont financer. (...) Si c'est un garçon, plus ou moins. Parce que les garçons en Algérie, ils travaillent. Les filles travaillent pas. C'est ça la règle (rires). (...) la majorité des garçons qui sont là, sont venus par leurs propres revenus.* ». L'analyse statistique de cet échantillon ne montre toutefois pas d'écart significatif entre hommes et femmes qui reçoivent une aide financière régulière et familiale. De plus, Yasmine et Imène, d'autres étudiantes algériennes travaillaient dans le pays d'origine. L'expérience de Samia, l'étudiante marocaine de 25 ans, rappelle malgré tout le constat de Nawell sur le fait que les femmes travailleraient moins que les hommes. En effet, elle ne pouvait pas travailler au Maroc, car son père était contre : « *Pour lui [son père], une fille ça doit rester chez soi, genre elle doit pas*

---

<sup>127</sup> C. VAN DE VELDE, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, 2008, op.cit.

*bosses* ». Pour rappel, la proportion d'étudiantes qui travaillent dans l'échantillon interrogé par l'enquête statistique est largement plus grande que celles des hommes. Un facteur genré semble ainsi pouvoir jouer, sans que nous soyons en mesure de déterminer clairement de quelle manière.

## **B. Père et mère, deux donateurs distincts**

Jusqu'ici dans l'analyse, les parents ont été considérés comme une entité indivisible. Or, V. Zelizer insiste sur le fait que l'analyse des « transactions intimes » repose sur l'analyse de « liens différenciés ». Ceux-ci sont distingués par les participants à la transaction « à travers des pratiques, modes de compréhension et représentations bien établis<sup>128</sup> ». Et, chaque grand type de transactions s'inscrit à l'intérieur de chaque relation, lesquelles produisent chacune différents transferts, circuits, et significations. Dès lors, il semble pertinent de s'intéresser à la distinction, ou non-distinction, que font les étudiantes et étudiants à propos des ressources issues de leurs parents.

Yasmine, étudiante algérienne de 23 ans venue avec 3 750 € de ses parents, évoque toujours ses parents en tant qu'une entité, sans les distinguer. Le seul moment de l'entretien où elle différencie les deux fait suite à une question à ce sujet. Elle a exprimé son hypothèse incertaine selon laquelle son père aurait pu participer à une plus haute échelle pour la somme donnée que sa mère, cette dernière étant retraitée. L'absence de distinction de ses parents se remarque aussi dans les contacts qu'elle entretient avec eux. Elle les appelle tous les deux, en même temps, via des appels vidéo durant lesquels les deux sont présents. Chez d'autres personnes enquêtées, une distinction est perceptible selon différents angles.

Dans certaines familles, l'investissement de chacun des parents n'est pas le même, et/ou ne portent pas sur les mêmes besoins. Pour Matthieu, étudiant syrien de 25 ans, les 2 000 € dont il a bénéficié pour venir proviennent de sa mère, qui a vendu ses bijoux pour l'obtenir. Pour Denise, étudiante béninoise, la distinction est explicite. Issue d'une famille de dix enfants, du même père mais de trois mères différentes, la distinction s'applique à toutes les branches de la fratrie : « *c'est lui [le père] qui paye les scolarités, mais il y a les mères aussi qui s'occupent des vêtements* ». Dans son cas plus précisément, son père s'occupe de la « *grande partie* », c'est-à-dire les frais de scolarité et les dépenses comme le logement. Depuis qu'elle est en France l'investissement paternel s'étend à toutes ses dépenses puisqu'il lui envoie une somme globale. Tandis que sa mère « *a contribué à [s]es préparatifs pour venir* », c'est-à-dire la

---

<sup>128</sup> V. ZELIZER, « Transactions intimes », art.cit., 2001, p. 124.

préparation des valises, le don de nourriture qu'elle a emporté, et de vêtements. Ici, le père fournit des aides de nature financière, tandis que les mères sont en charge des aides en nature.

Dans d'autres familles, la distinction semble liée à la relation développée entre l'étudiante ou étudiant et chacun de ses parents. Les mères semblent alors plus sollicitées, du moins dans l'organisation pratique de l'entraide familiale, si ce n'est dans l'investissement monétaire réalisé. L'étudiant haïtien Wilkens, fait référence tout au long de l'entretien à sa mère par rapport à la demande d'argent. Il explique ensuite : « *Contrairement à mon père, c'est plus facile avec ma maman. (...) Parce que.. pff... en fait... comment ça se fait ? c'est parce que j'ai développé plus un rapport avec ma maman en ce qui concerne l'argent. (...) Je me sens plus proche d'elle, pour moi c'est quelque chose de plus facile de demander de l'argent à ma maman.* ». Il parle d'ailleurs plus fréquemment, et plus longtemps, à sa mère qu'à son père, privilégiant les appels vidéo pour la première, et les appels téléphoniques pour le second. Quant à Nawell si elle précise spontanément que les 5 000 € dont elle a bénéficié lors de sa première année venaient de son père et sa mère, durant l'entretien c'est plutôt la figure de sa mère qui revient. C'est justement cette dernière qu'elle a appelée lorsqu'elle n'arrivait pas à payer son loyer, et qui lui a envoyé 300 €. Pour Nawell aussi la distinction se perçoit par des moyens de communication différenciés. Tandis qu'elle appelle sa mère tous les jours « *30 minutes minimum* » voire une heure ou plus, elle ne « *parle pas tout le temps à son père* » même si elle s'entend « *bien* » avec. Son père « *n'aime pas parler au téléphone. Il préfère les messages* ». Elle lui parle donc tous les jours, par message. Enfin, pour Samia, jeune marocaine, son père, avec lequel elle entretient une relation « *toxique* », semble être plus en charge du contrôle de l'argent comme nous le verrons dans les parties suivantes. Quant à sa mère, elle apparaît comme une médiatrice. Samia aussi est plus fréquemment en contact avec sa mère, et lors de la décision du financement de sa première année, c'est avec sa mère qu'elles ont discuté du moyen de financement. De plus, cette année, alors qu'elle n'est plus censée être soutenue financièrement par ses parents, lorsqu'elle n'a pas eu de salaire pendant deux mois c'est sa mère qui lui a envoyé 1 000 € dans le dos de son père. De tels résultats quant à l'importance des mères dans l'entraide familiale se retrouvent dans plusieurs enquêtes<sup>129</sup>. M.-C. Le Pape, M. Portela, et E. Tenret expliquent que « lorsque les parents sont en couple, ce sont le plus souvent les mères qui prennent en charge l'organisation pratique des aides matérielles et financières apportées aux

---

<sup>129</sup> M.-C. LE PAPE, M. PORTELA et E. TENRET, « Argent et sentiments. Une interprétation des déterminants de l'aide financière des parents aux jeunes adultes », 2020, art.cit. L'article s'appuie sur les résultats de l'ENRJ ; La délégation de l'organisation pratique de l'aide aux mères est aussi montrée dans C. BONVALET, « La famille-entourage locale », 2003, *op.cit.*

jeunes adultes et assurent le travail relationnel dans la famille<sup>130</sup> ». De plus, les mères ont un « rôle de médiation » lorsque les relations sont tendues entre le jeune et son père, atténuant ainsi l'effet des variables relationnelles avec le père dans l'attribution d'une aide<sup>131</sup>.

Enfin, une part non-négligeable des familles sont monoparentales, le parent restant étant plutôt la mère. Ici, c'est le cas de Lina, Française de 18 ans ; Elena, Russe de 27 ans, et Sofia, Grecque de 30 ans. Dès lors, seules leurs mères sont en mesure de fournir une aide.

### **C. Un décalage entre normalisation et acceptabilité de l'aide : les limites de la normalisation**

Malgré cette normalisation du soutien par leurs parents commune aux personnes enquêtées, celle-ci ne semble pas toujours suffisante pour parvenir à l'accepter pleinement. Plusieurs facteurs semblent réduire l'importance de la normalisation dans l'acceptabilité de l'aide.

#### *1. L'influence de l'historique des pratiques d'aides parentales*

On remarque chez Elena, l'étudiante russe de 27 ans, et Imène, l'étudiante algérienne de 28 ans, que leur rapport à un éventuel soutien financier de leurs parents se comprend par les formes de soutien passé, avant l'arrivée en France. Si d'autres personnes comme Wilkens ou Yasmine travaillaient dans leur pays d'origine, les revenus issus de leurs activités prenaient plutôt une fonction d'« *argent de poche* » (Yasmine, 23 ans, Algérienne), servant à financer les dépenses liées aux loisirs qui les « *concerne[nt]* » (Wilkens, 26 ans, Haïtien). Tous les autres types de dépenses étaient financés par leurs parents. Tandis que les ressources financières d'Elena et d'Imène provenaient essentiellement des revenus de leurs activités rémunérées. Elena travaillait depuis 6 ans, d'abord en donnant des cours d'anglais en parallèle de ses études, puis pendant 2 ans à temps plein au sein d'une entreprise organisant des forums économiques entre la Russie et d'autres pays où elle prenait les appels en anglais, français et russe. Elle n'a donc jamais été habituée à recevoir une aide financière de sa mère, hormis pour les frais de scolarité. Quant à Imène, elle déclare être « *indépendante* » depuis ses 15 ans, lorsqu'elle a « *arrêté de demander à [s]es parents de l'argent* ». Elle a réalisé plusieurs métiers différents depuis ses 15 ans, d'abord en assistant sa tante photographe, puis en tant qu'assistante-interprète en anglais, et en créant sa propre entreprise de photographie. Dans le cas d'Imène, cette longue expérience d'indépendance financière se traduit par son refus catégorique de recevoir une aide

---

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>131</sup> *Ibid.*

financière de la part de ses parents pour venir en France, préférant venir avec ses propres économies. En effet, demander de l'argent à ses parents est, par conséquent, directement associé à de la dépendance pour elle, ce qui ne fait pas partie de ses habitudes : « *En fait j'ai jamais eu l'idée de « Ouais je dépends de mes parents, ils ont de l'argent, ils m'achètent un téléphone portable » Non. Si je voulais acheter un smartphone, je m'achète moi-même, j'attends pas que mes parents me le payent.* ». Cette indépendance est d'ailleurs valorisée par ses parents qui auraient « *commencé à travailler très jeunes* », devenant « *indépendants à l'âge de 20 ans* ». En ce qui concerne Elena, il ne lui a pas été possible de se passer de l'aide financière de sa mère, qui lui envoie donc 700 € par mois, en plus des 7 000 € de frais de scolarité de son école privée de photographie payés par sa mère. Par conséquent, elle aussi associe cette aide à une dépendance. Ne pouvant pas faire autrement, elle expérimente difficilement le fait de ne vivre qu'avec les ressources de sa mère, contrairement à ce dont elle avait l'habitude : « *C'est compliqué. Parce que je travaillais à temps partiel comme prof d'anglais particulier pendant toutes mes années d'université, j'ai travaillé après 2 ans. Et maintenant je suis sans travail et ma mère paye tout pour moi* ».

## 2. Être « trop » aidé : l'existence d'un seuil d'acceptabilité de l'aide

Pour celles et ceux qui vivaient déjà principalement avec les ressources financières issues de leurs parents, l'aide apparaît normalisée et acceptable, mais ce, jusqu'à un certain seuil. Ce seuil correspond au moment où les étudiantes et étudiants considèrent qu'ils sont « trop » aidés. Wilkens, l'étudiant haïtien, explique que la conversion nécessaire pour que sa mère lui envoie de l'argent représentait « *trop* », comme nous l'avons vu. C'est la raison pour laquelle, il s'abstient de lui demander de l'aide et refuse celle qu'elle lui propose. Il lui cache même ses difficultés financières pendant les appels : « *Elle me demande, comment ça va, comment ça se passe sur le plan économique, sur le plan financier. Je dis bon ça va. Jusqu'à présent ça va. (...) [Elle propose de l'argent] Mais moi je refuse. Parce que pour moi c'est trop. C'est trop. Aller changer de l'argent, en américain... Pour moi c'est trop.* ». Matthieu étudiant syrien de 25 ans, préfère, lui aussi, se « *débrouiller* », plutôt que de demander de l'argent supplémentaire à ses parents, ces derniers ayant « *fait plus que ce qu'ils peuvent faire* ». Même si Denise, la jeune béninoise apparaissait précédemment comme normalisant tout à fait l'aide apportée par son père, elle estime que ses parents « *peuvent [l]'aider mais pas trop* ». Ce « seuil » d'acceptabilité apparaît explicitement ici. Cela devient « trop » selon elle à partir du moment où elle trouve qu'elle « *devient une charge* ». Pour ces deux raisons, les étudiantes et étudiants étrangers semblent moins accepter l'aide financière dont ils bénéficient en France, que celles

dont elles et ils bénéficiaient déjà dans leur pays d'origine. D'autant que nous avons vu que les difficultés liées à la conversion, et au décalage de pouvoir d'achat, s'ajoutent à la nécessité de mobiliser une somme plus conséquente liées à l'émigration.

La détermination de ce seuil est aussi liée à l'inquiétude de ne pas léser les autres membres de sa fratrie par cette somme plus importante investie pour la réalisation de ses études en France. C'est le cas pour Denise, qui vient d'une famille de dix enfants : « *Je demande de trop, je suis un poids pour eux, parce que les autres sont là, les autres enfants. Donc je vois que c'est un peu trop. Il faut pas, parce que il faut que les autres enfants aussi évoluent comme moi. Je veux pas que ce soit à cause de moi, parce qu'on dépense un peu plus sur moi, que les autres seront privés de ça.* ». Elle explique alors qu'elle aurait pu demander plus que 615 € mensuels à son père, mais « *vu que j'ai encore des frères et sœurs, je ne voulais pas trop déranger* ». L'horizon égalitaire<sup>132</sup> à atteindre par les familles entre les membres de la fratrie est présent non seulement dans les considérations des parents, mais aussi dans celles des enfants.

Dans une autre perspective, pour Samia, c'est la « *honte* » d'avoir besoin d'argent qui participe à l'empêcher de demander plus d'argent à ses parents lorsque nécessaire, malgré le fait qu'elle considère comme « normal » le fait d'être aidé par ses parents comme nous l'avons vu plus tôt : « *J'avais honte. J'avais honte de dire à mes parents, je mange pas bien est-ce que c'est possible de m'envoyer encore plus d'argent. Surtout que la vie elle est chère. (...) c'est comme si j'avais honte de leur dire que j'ai besoin d'argent, « est-ce que c'est possible de m'envoyer de l'argent ? »* ».

Enfin, le seuil d'acceptabilité peut aussi faire référence à l'existence d'un âge limite à partir duquel il n'est plus autant tolérable d'avoir besoin de l'argent de ses parents. La littérature recense elle aussi l'existence de ces âges limites<sup>133</sup>. Le volet statistique de l'enquête EtuCris révèle un écart significatif de la proportion de personnes aidées financièrement tous les mois par au moins un membre de leur famille, selon l'âge. Plus l'âge augmente, moins ils sont aidés ( $p=0,005$ ). En effet, 33,9 % de l'ensemble en reçoivent. Les moins de 20 ans sont 55,2 % à être aidés, les 20-22 ans sont 39,3 % à l'être, puis les 23-25 ans passent à 34,4 % à être aidés. Enfin, les personnes de 26 ans et plus ne sont que 24,5 % à recevoir une aide financière familiale tous les mois.

---

<sup>132</sup> M.-C. LE PAPE, M. PORTELA et E. TENRET, « Ça n'a pas de sens de compter comme ça... », 2018, art.cit., p. 431.

<sup>133</sup> C. VAN DE VELDE, *Devenir adulte*, 2001, op.cit. ; T. CHEVALIER, « Citoyennetés socio-économiques des jeunes et stratégies de croissance : Suède, Allemagne, Royaume-Uni, France », 2016, art.cit.

La délimitation de cet âge semble varier selon les enquêtés, mais parmi les personnes enquêtées, la question se pose à partir de 23 ans. Ainsi, Nawell, 23 ans, déclare qu'à son âge elle a « *la honte* » de « *dépendre* » encore de quelqu'un, et ici plus particulièrement de sa sœur. Denise, 24 ans, considère que « *quand l'âge augmente, il faut essayer d'être indépendante des parents un peu. Parce qu'ils seront pas toujours là pour toi. Un jour viendra ils vont partir, donc il faudra apprendre à être indépendante* ». Il en est de même pour Elena, 27 ans. Enfin, Samia, marocaine de 25 ans, raconte qu'avant que ses parents ne lui avouent la réelle raison de l'interruption de l'aide financière dont elle bénéficiait, son père avait prétexté le fait qu'à 25 ans, elle ne devrait plus dépendre de lui. Il lui aurait dit : « *ça fait un an que t'es là, et que comme quoi tu devrais dépendre de toi-même, que comme quoi il m'avait dit tu auras bientôt 25 ans, il m'a sorti l'argument le plus con. Il m'a dit à 25 ans y a déjà des femmes qui ont des enfants* ». Cet âge limite est associé par les personnes enquêtées à un sentiment de dépendance qui s'accroît à mesure que l'âge augmente, et que le fait d'être aidé par ses parents devient moins normalisé. Toutefois, il semble que la dépendance financière en fonction de l'âge soit plus prégnante dans le discours des personnes enquêtées, que celles de la dépendance résidentielle. Selon E. Ribert, l'argent « *rend visible l'assistance* », tandis que l'aide en nature « *masque* » ce caractère d'aide, notamment en cas d'hébergement dont il serait « *mesquin* » de prendre en compte les « *frais si réduits* » qu'il occasionne<sup>134</sup>. Même Imène, qui revendique pleinement son indépendance, ne semble pourtant pas avoir de problème à vivre chez ses parents jusqu'à son départ pour la France à 28 ans :

*« En Algérie c'est comme ça, si t'as 30 ans, 40 ans tu restes chez tes parents. (...) Mon frère là par exemple, il a 30 ans. Il est pas encore sorti. Tu sors pas, t'es pas obligé. Si tu te maries, tu sors. Mais parfois, même si tu te maries, tu restes à la maison. Avec la mariée. Et ça, tout dépend des familles. » (Amina, 28 ans, Algérienne).*

Ici encore, cela semble renvoyer à la logique de l'appartenance familiale qui traverse la manière de devenir adulte des jeunes espagnols<sup>135</sup>.

Ainsi, l'aide familiale, lorsqu'elle est originaire des parents, apparaît largement normalisée par les étudiantes et étudiants. Toutefois, cette normalisation peut se voir entravée par la dépendance ressentie qu'elle peut produire, et le sentiment d'être un poids pour les donateurs et donatrices, ici ses parents, partagé par la plupart des personnes enquêtées. Par conséquent, l'aide perçue peut se voir plus difficilement acceptée. Et ainsi, elle peut être mal

---

<sup>134</sup> E. RIBERT, « Dire la dette à travers l'argent ou la taire à travers le don », 2005, art.cit., p. 56.

<sup>135</sup> C. VAN DE VELDE, *Devenir adulte*, 2001, op.cit.

vécue, ou des pratiques de restrictions des dépenses peuvent se mettre en place pour pouvoir s'en passer. Ces sentiments sont nourris par l'âge croissant, l'impression d'en demander « trop », l'historique de ces pratiques avant l'arrivée en France, et les contextes normatifs nationaux.

### **III. Des rapports de pouvoir sous-jacents à l'entraide**

Comme évoqué dans l'état de l'art présent dans le premier chapitre, E. Ribert en analysant finement l'entraide entre des personnes recevant le RMI et des membres de leurs familles, met en avant l'existence de rapports de pouvoir et de domination qui traversent l'entraide familiale. Elle explique notamment qu'hormis certains cas, l'aide lorsqu'elle est financière, et encore plus lorsqu'elle est régulière peut devenir problématique, rendant trop visible une dépendance et un rapport de domination. En rappelant la particularité de la situation des étudiantes et étudiants quant à la régularité de l'aide financière. Des enjeux similaires peuvent malgré tout jouer dans l'entraide familiale que ce soit dans les pratiques, ou dans le rapport à celle-ci. D'autant plus que nous avons pu voir que la normalisation de l'aide n'est pas totale, et que des situations de dépendance ressentie et d'impression d'être un « poids » pour les donateurs et donatrices sont prégnantes chez certaines personnes. Ainsi, dans un premier temps la dimension du contrôle au travers de l'aide apportée, forme la plus explicite d'un rapport de domination est interrogée (A). Dans un deuxième temps, c'est l'entraide familiale émise par les étudiantes et étudiants envers leurs parents qui est analysée, afin de comprendre les formes et significations qu'elle prend, et d'identifier si elles peuvent être interprétées comme des « réciprocités simples » ou de la « solidarité quotidienne » selon la distinction de Florence Weber en fonction des configurations de maisonnées ou de parentèles. De ces catégories découlent différents rapports de pouvoir (B). Enfin, l'analyse se concentre dans un dernier temps sur le fait de se reposer sur d'autres ressources, comme le travail, en tant que stratégie permettant d'échapper à la dépendance, au contrôle, de s'émanciper et/ou de moins peser sur le budget des donateurs (C).

#### **A. Le contrôle dans le budget**

##### *1. La rare vérification de l'utilisation de l'argent : prolongation de la relation avec les parents*

Selon E. Ribert, lorsque que des allocataires du RMI désirent être aidés financièrement, elles et ils doivent accepter le contrôle qui est associé, en rendant des comptes. Si l'on exclut les deux françaises issues de classes populaires qui ne reçoivent pas ou très rarement de ressources financières de leurs parents, parmi les neuf étrangères et étrangers, six ont reçu ou reçoivent une aide financière régulière lors de leur première année en France. Toutefois, ici,

l'aide s'inscrit dans une relation filiale dans laquelle des statuts hiérarchiques sont préalablement définis. Les parents se trouvent dans une position supérieure à leurs enfants. Et, comme l'explique E. Ribert, « l'argent rend visible l'aide », et ce faisant « il indique le sens de la dette<sup>136</sup> ». Un tel phénomène se traduit dans la dépendance ressentie par plusieurs étudiantes et étudiants, qui croit avec l'âge. Ainsi, on peut se demander si ce contrôle existe, et comment il se traduit lorsque des étudiantes et étudiants sont aidés financièrement par leurs parents ?

Les aides financières régulières reçues par les personnes interrogées sont globalement sans affectation, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été attribuées à des dépenses spécifiques préalablement. Ces derniers doivent gérer l'ensemble de leurs dépenses du mois, voire de l'année, à partir de cet argent. Or, l'affectation peut être interprétée comme une forme de contrôle en ce sens qu'elle contraint son utilisation par le bénéficiaire. Les aides affectées correspondent plutôt aux aides financières irrégulières décrites plus tôt. E. Ribert décrit dans son article une configuration au sein de laquelle l'aide en nature est jugée plus « humiliante » que l'argent, même régulier, en ce sens qu'elle retire « la maîtrise de leur budget, les mets sous tutelles, comme s'ils étaient des dilapidateurs<sup>137</sup> ». Dans le contexte de notre enquête, la régularité, en permettant cette non-affectation, semble plutôt réduire la possibilité d'un contrôle, et offrir une liberté et une maîtrise de son budget.

La plupart des personnes enquêtées ne font pas part de remarques, ou de vérifications de leur gestion de budget. Il n'empêche que des discussions, voire des codécisions peuvent prendre place sur la gestion du budget, comme pour Yasmine, étudiante algérienne de 23 ans. Cette dernière doit pour la première fois gérer un budget. Tâche d'autant moins évidente qu'elle doit répartir elle-même sur l'année les 3 750 € qui lui ont été donnés. Ainsi, avant son départ, ses parents l'ont conseillé sur le budget à dépenser par mois pour réussir à tenir l'année : « *On en a discuté. En fait, comme j'avais le budget que je devais respecter pour toute l'année, on a essayé de diviser sur toute l'année. (...) Et donc c'était convenu de ne pas dépasser les 200 € par mois. Donc on a essayé de faire...de calculer comme ça, par rapport à chaque mois combien il faudrait, quel budget il ne faudrait pas dépasser.* ». Dans cette configuration, les discussions entamées paraissent plutôt égalitaires, avec des décisions déterminées « *ensembles* », en témoigne la multiple occurrence du pronom « *on* ». On ne peut pas réellement parler d'affectation ici, mais plutôt de conseils pour guider cette première gestion de budget.

---

<sup>136</sup> E. RIBERT, « Dire la dette à travers l'argent ou la taire à travers le don », 2005, art.cit., p. 61.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 57.

Par ailleurs, ces discussions sont la traduction de la relation plus globale de Yasmine et de ses parents, qu'elle évoque en ces termes :

*« J'ai une très bonne relation avec eux. On s'entend vraiment bien, on se raconte beaucoup de choses. Donc on est très transparent en fait, dans la famille. (...) Par exemple, je leur raconte mon quotidien, et eux aussi. Et s'ils ont des problèmes, ou si j'ai des problèmes, on n'hésite pas à en parler, en discuter ensemble ou à trouver des solutions ensemble en fait. » (Yasmine, 23 ans, Algérienne).*

Les discussions aboutissent donc en des conseils, et non des ordres, qu'elle n'est alors pas obligée de respecter. Le type de relations plutôt égalitaire entre les membres de la famille se prolonge chez Yasmine dans la gestion du budget, dont le contrôle n'apparaît pas marqué. Bien qu'elle puisse se sentir comme un poids pour ses parents, elle ne sent pas pour autant dépendante :

*« En fait le fait de vivre toute seule, et d'être libre par rapport à mes déplacements, d'être libre par rapport à mon budget, même si je sais que c'est le budget de mes parents. Mais j'essaie de me... C'est un budget que je gère moi-même en fait. Donc je suis pas vraiment dépendante par rapport à ça. » (Yasmine, 23 ans, Algérienne).*

La situation de Yasmine est à l'opposé de celle de Samia, l'étudiante marocaine de 25 ans, qui a été soutenue financièrement sa première à hauteur d'environ 650 € par mois. En ce qui la concerne, sa relation avec ses parents est beaucoup plus marquée par des positions hiérarchiques. Son père s'apparente au chef de famille comme le montre le fait que sa mère lui envoie secrètement de l'argent. Au Maroc, elle subissait déjà un contrôle de la part de son père, intrinsèquement lié à son genre. Son père, dont elle décrit ses idées comme « *archaïques* », lui interdisait de travailler. Elle devait aussi demander son autorisation pour sortir « *même après [s]es 18 ans* », contrairement à son frère, encore mineur, qui peut sortir plus souvent et plus tard. Elle précise aussi que son père est devenu comme ça quand elle a « *commencé à grandir, à vouloir [s']affirmer* », son père ayant pris « *peur* » que sa fille prenne « *d'autres chemins* ». Autrement dit, lorsque Samia, à partir d'un certain âge, a commencé à « *s'affirmer* » et à devenir autonome, en se distanciant de son statut de « *fillette* ». Elle est justement venue en France, encouragée par sa mère, pour échapper à ce contrôle paternel. Son père n'a alors pas été tout de suite d'accord pour qu'elle parte : « *Moi je voulais que ma fille reste près de moi* » aurait-il dit. De la même manière que pour Yasmine, la gestion du budget qui s'en est suivie est la prolongation de cette relation, contrôlante dans ce cas-ci. En effet, lorsqu'elle était soutenue financièrement par ses parents, son père poursuivait à distance ce contrôle en l'appelant « *toutes*

*les deux heures* », en lui demandant de ne pas rentrer après 23 heures, et en vérifiant les entrées et sorties de son compte bancaire français auquel il a accès. Cet accès lui permet donc de connaître les moindres mouvements de son compte bancaire, et Samia devait aussi envoyer la photo du ticket de caisse à chaque course effectuée.

*« Chaque fois que j'allais faire les courses, il me disait de prendre en photo le reçu, le ticket de caisse. Donc en gros il savait combien d'articles je prenais, ce que je mangeais, ce que je faisais. En fait il était au courant de tout, c'est comme si j'avais toujours mon père à côté de moi, alors qu'il était au Maroc et moi j'étais à Paris. En gros voilà comme j'ai dit c'était une relation assez toxique. » (Samia, 25 ans, Maroc).*

Ces vérifications permettaient à son père de faire des commentaires sur sa gestion de l'argent, lui reprochant d'acheter des « *futilités* » ou des « *extras* » comme des jus de fruits, ou des produits surgelés. On retrouve alors ici l'obligation de « rendre des comptes » identifiée par E. Ribert. Dans ce cas, la gestion de l'argent révèle totalement les positions de chacune des personnes concernées, Samia étant dans la position dominée. Un autre exemple de cette asymétrie, et de la négation de l'autonomie de Samia est visible par l'appropriation par ses parents de l'argent qui lui a été personnellement donné par sa grand-mère. Bien que cette dernière ait donné cet argent à Samia spécifiquement, et que cette somme d'actuellement 1 595 € soit son compte personnel, elle ne « *peut pas les utiliser, pas comme [elle] veut* ». Elle se voit dans l'obligation de justifier « *le pourquoi du comment* » elle veut s'en servir, la « *majeure partie* » du temps cela lui étant refusé. En parallèle, sa mère s'est servie de cet argent en n'en remettant pas la totalité. Samia se voit dans l'obligation de « taire ses propres remarques<sup>138</sup> », cet argent n'étant pas considéré par ses parents comme le sien : « *Je suis pas d'accord, mais après je peux pas leur dire non plus de pourquoi. Ils vont me sortir une seule réponse, ils vont me dire « ce n'est pas ton argent, c'est notre argent ». Genre « notre »* ».

Ainsi, il semble que l'existence et les caractéristiques du contrôle dépendent du type de relation préalablement instauré, conformément à la définition des transactions intimes de V. Zelizer. Cette dernière précise aussi que toute transaction intime « repose sur une confiance importante<sup>139</sup> ». Cette confiance ayant un impact positif quant aux injonctions qui encadrent ladite transaction. Elle indique aussi que, notamment dans le cadre de la relation filiale, cette confiance est asymétrique, les parents faisant moins confiance que l'inverse. Mais elle précise

---

<sup>138</sup> Pour reprendre l'expression d'E. Ribert, *Ibid.*, p. 56.

<sup>139</sup> V. Zelizer, « Transactions intimes », 2001, art.cit., p. 126.

que « des relations totalement intimes impliquent une confiance réciproque<sup>140</sup> ». Dès lors, on comprend que les transactions intimes au sein de la relation filiale de Yasmine sont plus marquées par une égalité, et une confiance réciproque, qu'au sein de la famille de Samia. Cette dernière précise d'elle-même que son père ne lui faisait pas totalement confiance la première année, et fait le lien avec les appels fréquents : « *[Nos relations] se sont un peu améliorées, genre limite il me fait un peu plus confiance. Parce que au début, quand je suis arrivée, c'était les appels chaque deux heures.* ».

Pour finir, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle un facteur genré peut influencer l'existence et de l'intensité du contrôle. Le discours de Samia insiste sur le fait que ce contrôle, plus puissant que celui de son petit frère, est directement lié au fait qu'elle soit une femme. Et, l'autre enquêtée interrogée subissant un contrôle d'une ampleur similaire est une femme, Lina, jeune française de 18 ans. Son contrôle s'étend à tous les membres de sa famille, et va jusqu'à l'organisation d'un mariage arrangé avec un homme de 30 ans, déjà marié, pour « *laver l'honneur* » de sa famille aux Comores, pays d'origine de sa mère. Dans son cas, elle n'a pas pu faire les études de son choix car cela aurait impliqué de vivre seule. Or : « *C'est ma famille qui voulait pas mais moi j'aurais voulu. Ils veulent pas parce que « les femmes célibataires ne doivent pas habiter seules »* ». Le contrôle s'étend aussi à la mise en place d'un couvre-feu à 20 heures, quitte à ce qu'elle manque un cours qui finissait tard, en raison de son genre. Enfin, elle évoque aussi une « *pression familiale* » par rapport à la gestion de son argent, en partie liée à leur situation économique difficile. La seule occasion où son père lui a envoyé de l'argent, elle a dû attendre de savoir pour quelle dépense elle était censée l'utiliser. Alors qu'elle aurait préféré le dépenser en nourriture, étant en situation d'insécurité alimentaire, elle a été obligée par sa mère de dépenser cette somme en vêtements. Ainsi, dans le cas de Samia et de Lina, le lien entre le fait d'être une femme, et le contrôle apparaît clairement.

## 2. *Echapper au contrôle : cacher des ressources ou des dépenses*

Dans ces configurations de contrôle, des stratégies visant à y échapper peuvent se mettre en place. L'une d'entre elles consiste à cacher certaines ressources ou dépenses qui font courir le risque de recevoir des remarques négatives et/ou des questions suspicieuses. Dans ce but, Samia s'est créé un deuxième compte en banque, qu'elle maintient secret. Elle se sert de celui-ci pour acheter ce qui est considéré par son père comme des « *futilités* », que ce soit des aliments considérés comme des « *extras* », ou des loisirs, et des voyages. Elle « *mentai[t]* » aussi à ses

---

<sup>140</sup> *Ibid.*

parents par rapport à ses ressources. Elle prélevait 25 à 30 € du compte où ses parents envoyait l'argent, qu'elle transférait sur le compte secret, disant à ses parents qu'il ne lui restait plus rien, quitte à ce qu'ils pensent qu'elle gérait mal son argent : « *je leur disais « il me restait zéro ».* Genre comme quoi j'ai vraiment tout gaspillé, j'ai fait tout ça. Donc en gros c'est comme si je leur disais que j'avais vraiment tout gaspillé, pour pouvoir économiser. ». C'est aussi sur ce compte qu'elle reçoit son salaire. Elle ment alors à ses parents sur le montant de ses revenus, ne souhaitant pas leur dire le « *nombre exact* » :

*« Quand par exemple je travaillais, je disais pas à mes parents que par exemple je bossais pour... En gros je mentais à mes parents. Quand ils voulaient savoir combien tu auras de salaire, tu perçois combien ? Je leur disais toujours 300/200. Genre je leur disais pas le nombre exact. Bref, c'est mensonge hein, c'est les mensonges. » (Samia, 25 ans, Marocaine).*

## **B. L'existence de « transmissions inversées » : entre aide et réciprocité**

Auparavant, l'aide a été identifiée dans une seule direction, celle des parents vers les enfants, aussi appelée « transfert descendant<sup>141</sup> ». Si, cette situation est la plus fréquente, une autre configuration existe : des ressources issues des jeunes en direction de leurs parents, aussi appelée « transmission inversée<sup>142</sup> », ou « solidarité familiale inversée<sup>143</sup> ». Cette inversion concernerait « 7 % des ménages de parents aux revenus plus modestes que la moyenne<sup>144</sup> ». Selon que ces « transmissions inversées » s'inscrivent dans un fonctionnement d'entraide familiale reposant sur le principe de la « maisonnée », ou de « don/contre-don », des significations différentes leur sont apposées, et des rapports de domination différents s'installent. Les pratiques de transmission peuvent aussi prendre de multiples formes. Il s'agit ainsi dans cette partie d'identifier les modes de transmission, et de tenter de déterminer le fonctionnement dans lequel ils s'inscrivent. Dans un premier temps, les transmissions analysées sont plutôt celles qui peuvent s'interpréter comme une « aide » envers ses parents, par la contribution au budget et à la vie familiale. Dans un deuxième temps sont analysées des pratiques qui s'inscrivent plutôt dans l'objectif d'un « retour », ou d'un remboursement à une aide préalablement reçue.

---

<sup>141</sup> J.-H. DECHAUX et M.-C. LE PAPE, *Sociologie de la famille*, 2021, *op.cit.*, p. 96.

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> Julie COURONNE, Marie LOISON, François SARFATI, « D'une politique de défamilialisation à des pratiques de refamilialisation : les ressources des jeunes saisies par la Garantie jeunes », *Revue française des affaires sociales*, 2019, 2, p. 79-96. Citation p. 93.

<sup>144</sup> J.-H. DECHAUX et M.-C. LE PAPE, *Sociologie de la famille*, 2021, *op.cit.*, p. 96.

## 1. Aider ses parents

### a) Une aide qui préserve la séparation des budgets : le cas de Mira

Comme cela a été expliqué, Mira est une femme française de 21 ans, issue d'un milieu modeste, dont la famille traverse depuis quelques années une phase difficile financièrement. Jusqu'à l'année universitaire 2021-2022, elle vivait chez ses parents, et s'est désormais installée chez sa grande sœur. Lors de sa deuxième année de licence, Mira a commencé à contribuer aux dépenses de son foyer familial. Deux périodes principales de contributions peuvent se distinguer. Dans un premier temps, voyant les difficultés de ses parents, elle comprenait qu'ils n'étaient « *pas capables* » de lui apporter des ressources financières. En parallèle, elle a alors « *toujours essayé* » de les « *aider* ». Pour ce faire, elle a fait en sorte de se « *débrouiller* » en apprenant à coiffer pour gagner de l'argent, en plus de sa bourse : « *J'ai essayé de me débrouiller, j'ai appris à coiffer, du coup j'allais coiffer des copines de quartier, j'essayais d'avoir quelques trucs en plus quoi pour les aider. (...) J'essayais de faire des courses pour enlever une charge.* ». Ces courses s'élevaient généralement à hauteur de 50 €, et n'étaient pas régulières, mais intervenaient lorsqu'elle arrivait à acquérir de quoi les payer, et donc surtout pendant les vacances quand elle « *arrivai[t] à beaucoup coiffer* ». Bien que les parents étaient gênés que leur fille se rende compte des difficultés financières au point de prendre l'initiative de faire des courses, Mira ne vivait pas mal le fait de participer, quitte à se priver de certains loisirs : « *je me suis dit bah au lieu d'aller au resto chaque semaine avec mes amis, bah je me suis dit j'économiserais et j'irais faire les courses quoi* ». Une deuxième phase a ensuite pris place à partir du premier confinement entre mars et mai 2020. Durant cette période, il ne lui était plus possible de coiffer, et donc d'avoir de quoi payer les courses. Profitant de la multiplication des distributions alimentaires pour les étudiantes et étudiants, Mira s'est mise à y aller de façon hebdomadaire. En parallèle, les relations avec ses parents se sont « *dégradées* » pendant ce confinement. Ces derniers n'étant pas suffisamment présents pour sa santé mentale qui se dégradait elle aussi. Des tensions quotidiennes se sont alors installées, et « *l'aide* » qu'elle apportait en faisant les courses à la période précédente a changé de sens.

*« Bah en vrai ça me saoulait parce que je pense que j'attendais à ce qu'ils... Enfin vu que je faisais quelque chose pour eux, j'attendais à ce qu'ils soient plus... comment dire... Qu'ils s'occupent plus de ma santé mentale, qu'ils me demandent vraiment le fond du problème et tout. Parce qu'en fait j'imaginai vraiment que ça allait être donnant-donnant, enfin, entre guillemet. (...) enfin je l'ai plutôt fait pour que ce soit donnant-donnant. (...) en me disant je vais y aller et puis tout va s'arranger, puisqu'ils voient que je fais vraiment des efforts, que je fais du chemin pour les aider,*

*que je trouve des solutions à leurs problèmes. Donc je me suis dit, ils vont trouver des solutions aux miens. Mais... en fait non. » (Mira, 21 ans, Française).*

Mira énonce ici explicitement la raison pour laquelle elle est allée à l'aide alimentaire : pour que ce soit « *donnant-donnant* », l'aide alimentaire contre le soutien moral de ses parents. Elle s'inscrit alors clairement ici dans une logique de don/contre-don, détaillée dans le premier chapitre. C'est donc une logique de réciprocité, plus que d'aide ou de mutualisation des ressources pour le bon fonctionnement d'une maisonnée qui s'installe. Ne trouvant pas cette réciprocité, ce contre-don, de la part de ses parents, elle ne « *voulai[t] plus vraiment y aller* », même si elle s'est obligée à le faire étant donné la situation financière de la famille. S. Gollac, comme F. Weber, insistent sur la difficulté à manier les notions de maisonnée ou de parentèle et de don/contre-don. Celles-ci ont des frontières floues, et peuvent évoluer dans le temps. Les deux étapes que l'on distingue dans cette « transmission inversée » de Mira, montre une première période où l'on se rapproche plus de cette logique de maisonnée au sens de la contribution des ressources des individus pour la « survie quotidienne » du groupe familial, pour reprendre la notion de F. Weber, à hauteur des capacités de chacun. Dans cette période, il ne ressort pas dans le discours de Mira d'existence d'une dette, de nécessité de rendre le don de ses courses. Contrairement à la phase suivante, où ce besoin de réciprocité à son don apparaît. La logique derrière évolue aussi et le don semble plutôt se faire d'individu à individu, c'est-à-dire de Mira à ses parents. Les budgets de Mira et celui de ses parents restent séparés, et lorsque Mira quitte le logement, et donc le ménage suite à cette dégradation des relations, ces formes d'aides ou de dons prennent fin du côté de Mira comme de celui de ses parents.

b) La fusion des budgets, entre fierté et difficulté : le cas de Sofia

Dans cette partie, une forme différente de « solidarité familiale inversée est analysée à partir du cas de Sofia, l'étudiante grecque de 30 ans arrivée en France en 2010 pour fuir la crise économique de son pays avec sa mère, avec laquelle elle vivait en France jusqu'à mi-2021. Sofia aussi est issue d'un milieu modeste, et, avant d'aller à l'épicerie solidaire, sa mère avait déjà eu accès pendant six mois à des distributions alimentaires. Depuis qu'elle touche une bourse (échelon 6), Sofia – à la demande de sa mère – lui envoie 200 € par mois, soit la moitié de sa bourse. Contrairement à Mira, dont les budgets restaient séparés entre chaque individu, ceux de Sofia et de sa mère semblent avoir totalement fusionnés en direction de la « cause commune » que constitue la survie quotidienne du groupe qu'elles forment toutes les deux, se rapprochant ainsi de la logique de la « maisonnée ». En effet, en plus de ces 200 €, Sofia explique leur arrangement par rapport aux courses :

*« Au début je lui donnais de l'argent et elle faisait les courses. Mais parfois elle avait pas le temps, ou c'était moi qui passait devant le supermarché, donc on a commencé à mélanger un peu quoi. A vivre normalement, sans compter qu'est-ce que je te donne, qu'est-ce que tu me donnes, tout ça ».*  
(Sofia, 30 ans, Grecque).

Cette solidarité quotidienne les a menés à arrêter de compter les dépenses pour se rendre de façon équivalente. Dès lors, Sofia et sa mère semble rentrer dans une logique de dévouement « quasiment sans borne » identifiée par F. Weber, ne comptant plus les efforts de chacune. F. Weber précise aussi qu'au sein de la maisonnée, la nature des sentiments repose sur « l'attachement quotidien ». Cet attachement semble très fort dans cette famille : Sofia insiste sur le fait que le départ de sa mère est compliqué à vivre, même s'il « *faut quand même couper le cordon* ». Cette expression sous-entend par ailleurs l'intensité actuelle de leur proximité. Les deux femmes ont également pu se remplacer dans leurs travaux respectifs, lorsque l'une ou l'autre était empêchée. Depuis que sa mère est rentrée en Grèce, recevant une trop petite retraite pour pouvoir rester en France, le virement des 200 € mensuels demeure, non plus seulement pour le loyer, mais aussi parce qu'« *elle [la mère] a vraiment besoin de cet argent pour vivre en Grèce* ». C'est aussi Sofia qui paye les frais de déménagement de sa mère représentant une somme de 100 €, ainsi que les impôts de sa mère en Grèce, et le crédit immobilier :

*« Maintenant je dépense, pour toute la bourse. Il me reste que 100 € à la banque, il me reste... 75 € aujourd'hui, jusqu'à la prochaine bourse. Je dépense beaucoup de la bourse. Comme elle a pas encore reçu sa retraite, avec le crédit en Grèce, ça devient compliqué quoi. Elle a eu un moment où elle avait le crédit à payer, donc je lui ai donné 600 €, donc tout l'argent que j'avais de côté à peu près. Il m'en restait 150 €. Je lui ai envoyé à son compte pour payer le crédit donc. C'était il y a un mois et demi. Heureusement c'est la dernière année à payer. C'est 410 €. »* (Sofia, 30 ans, Grèce).

Cet extrait montre bien l'ampleur de cette mutualisation des ressources, selon les ressources de chacune. Et, contrairement à la famille de Mira, l'entraide et la maisonnée se poursuit malgré le déménagement et la séparation. Pour Sofia, la mutualisation passe par une « refamilialisation<sup>145</sup> » de sa bourse. Par ailleurs, cette contribution a démarré à partir du moment où elle a perçu une bourse. La « refamilialisation » d'aide publique est analysée par cet article publié en 2019 de J. Couronné, M. Loison et F. Sarfati, qui enquêtent sur les usages par les jeunes du dispositif de la Garantie Jeune. Les autrices et auteur précisent que cette « refamilialisation » s'inscrit dans une histoire familiale marquée par la précarité économique.

---

<sup>145</sup> J.COURONNE, M.LOISON, F.SARFATI, « D'une politique de défamilialisation à des pratiques de refamilialisation : les ressources des jeunes saisies par la Garantie jeunes », 2019, art.cit.

Il et elles identifient aussi une tension qui découle de cet usage de leurs ressources : les jeunes contribuent « par devoir autant que par fierté<sup>146</sup> ». En effet, la « refamilialisation de l'aide renforce l'autonomie des jeunes qui deviennent des acteurs de l'aide familiale », et l'allocation « les conforte comme individus en capacité de contribuer au collectif familial<sup>147</sup> » ; les faisant devenir adulte par cette entraide. Et en même temps, l'« usage solidaire de l'allocation est un frein à leur émancipation des contraintes familiales<sup>148</sup> ». Cette tension apparaît chez Sofia également, qui ressent des sentiments contradictoires. D'un côté, elle se sent « fière » des « capacités » qu'elle a « acquises grâce à [s]a mère », et de sa « façon de l'élever ». Mais de l'autre côté, « ça pose des problèmes ». Ces problèmes sont multiples : tout d'abord dans les verbatims précédents, on comprend la charge financière, et mentale, que cet usage solidaire de sa bourse fait peser sur elle et son compte en banque. Ensuite, le fait de donner cet argent à sa mère, et que cette dernière lui ait toujours expliqué qu'il fallait économiser, que « rien n'est gratuit » dans la vie, a pour conséquence de rendre visible cette « misère qui [la] suit depuis qu'[elle est] enfant », qui devrait être « cachée aux enfants ». De plus, cela a aussi rendu visible ce qu'elle coûtait à sa mère. Se rendre compte de ce qu'elle coûte, et pouvoir le quantifier, participent à son impression d'être un « poids pour [s]a mère ». Elle a aussi pu penser que sa mère ne l'aimait pas du fait de ne pas cacher cette misère. D'autant plus que cette configuration dénote de ce qu'elle considère être la norme dans son pays : « La mère balkanique, elle est hyper protectrice, surtout avec les fils. Les cerveaux des parents restent celui des enfants, le parent est obligé de lui offrir tout ce qu'il veut. (...) Ça peut ne pas sembler bizarre en France, mais en Grèce, il y a des enfants de 40 ans qui vivent chez leurs parents et ils paient rien ! Rien, vraiment rien ! ». Cette inadéquation entre ses pratiques, et les attentes normalement attribuées au rôle d'un parent et d'un enfant participent au vécu difficile de sa position.

Les conséquences de cette transmission inversée peuvent aussi être multiples et contradictoires du côté des parents. De leur côté aussi il semble que des rôles soient préalablement définis : les parents soutiennent les enfants et non la situation opposée. L'inversion de ces rôles, même si elle s'avère nécessaire étant donné les milieux sociaux modestes dont ils proviennent, semble alors douloureuse à accepter. Les parents de Mira « se sentaient « mal parce qu'ils voyaient qu'[elle] voyai[t] qu'ils galéraient ». Et la mère de Sofia,

---

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 93-94.

<sup>148</sup> *Ibid.*

malgré l'instauration dès le plus jeune âge de Sofia du fait que l'enfant ne soit pas qu'un receveur net, se « *sent parfois coupable* ».

c) S'aider via des services non-quantifiables monétairement : le cas de Matthieu

La « transmission inversée » ne passe pas seulement par des échanges quantifiables monétairement, mais aussi par des services du jeune vers ses parents. Cette configuration se retrouve plus particulièrement chez Matthieu, l'étudiant syrien de 25 ans, dont les parents l'ont récemment rejoint en France. Dans son discours, Matthieu insiste sur le caractère « *d'aide* » qu'il souhaite apporter à ses parents, qui ne prend pas la forme d'un remboursement en nature du soutien qu'ils lui ont apporté. Ce dernier est par ailleurs « *reconnaisant* » de tout ce qu'ont fait ses parents pour lui, notamment pour le départ de la Syrie, estimant qu'ils ont essayé de les « *sauver* » lui et son frère. Cette aide passe par le fait de « *reste[r] à côté d'eux* », d'amener son père malade à l'hôpital, de les aider dans les démarches administratives en France, ... Pour ce faire, il espère pouvoir continuer à vivre avec eux pour le moment :

*« J'espère qu'on soit ensemble pour que je puisse l'aider. (...) Par exemple, si on va pour l'hôpital chercher comment faire, pour qu'il reçoive un traitement gratuit, alors on a trouvé le service « PASS<sup>149</sup> ». Ils [ses parents] parlent bien français mais savent pas beaucoup les choses, donc c'est moi et mon frère qui aident à organiser les choses-là. » (Matthieu, 25 ans, Syrien).*

Cette aide s'inscrit dans une entraide familiale qui mobilisent toutes les personnes du foyer, ressemblant à une maisonnée : « *En même temps, parce qu'il y a des services, par exemple moi je mange avec eux, ma mère essaye d'organiser la nourriture, et nous on les aide moi et mon frère. On pense que c'est mieux qu'on reste ensemble* ». Toutefois, son discours montre par moment la frontière floue qu'il existe entre ces deux notions. F. Weber rappelle que ces logiques peuvent se superposer dans les pratiques.

*« Je peux sentir que je rends la pareille mais c'est pas la cause. Je sens que c'est ma responsabilité, parce que c'est comme ça pour moi. C'est pas parce qu'ils m'ont aidé, mais ils ont fait tout pour moi et mon frère. Alors de faire ce que je fais pour eux ce n'est pas grand-chose à la fin. (...) Je peux le voir comme mes parents ont essayé de nous sauver. Je suis reconnaissant par rapport à ça, j'essaye d'être comme ça, j'essaye d'être à côté. C'est pour cela que j'aime être à côté d'eux s'ils ont besoin de quelque chose. » (Matthieu, 25 ans, Syrie).*

Ces quelques phrases reflètent cette idée de solidarité rejointe par l'absence de dette à rembourser. En parallèle, il ressort l'idée que c'est aussi en raison de tout ce que ces parents

---

<sup>149</sup> Permanence d'accès aux soins de santé (PASS).

ont fait pour lui qu'il souhaite les aider. Il semble ne pas vouloir reconnaître cette envie de rendre, et plutôt s'inscrire dans le registre de l'aide. Comme si l'attente d'un retour, de son côté ou de celui de ses parents, risquait de rendre moins riche et désintéressé le service échangé, selon la même logique que celle identifiée par V. Zelizer concernant le mélange d'argent et d'intimité<sup>150</sup>.

Cette frontière brouillée entre « réciprocité simple » et « solidarité quotidienne » selon les catégories de F. Weber, peut s'éclaircir grâce aux nuances développées par Jacques T. Godbout concernant le modèle du « don/contre-don ». En effet, ce dernier développe la notion de « dette mutuelle positive », caractérisée par le fait qu'« on n'est jamais quitte, on est perpétuellement en état de dette, mais on n'essaie pas de s'en acquitter. (...) C'est un état de confiance mutuelle qui autorise un état de dette sans culpabilité, sans inquiétude, sans angoisse<sup>151</sup> ». Dans ce cadre, « la dette devient libre », c'est-à-dire que son caractère pesant et redouté s'efface, au profit d'une dette qui n'est pas ressentie comme obligatoire, et qui se voit plutôt être « valorisée ». L'idée d'une « transmission inversée » s'inscrivant dans le registre de la réciprocité, d'un retour, et l'éventuelle réticence à ce remboursement est l'objet des parties suivantes.

## 2. Une certaine réticence à une réciprocité

### a) Les motifs de remboursement : rétablir un équilibre

Certaines et certains étudiants expriment leur souhait rendre au moins une partie de ce que leurs parents leur ont apportés. Plusieurs motifs provoquant cette réciprocité existent. Pour Matthieu et Yasmine, l'étudiante algérienne de 23 ans, on peut retrouver la « reconnaissance », expression utilisée par les deux, de ce que leurs parents ont fait pour eux. Yasmine, évoque même l'idée qu'ils ont dû se « sacrifier » pour lui permettre de venir faire ses études en France. En effet, l'argent qu'ils lui ont donné n'était pas disponible au départ. Ils ont dû économiser plusieurs mois, mais aussi puiser dans les économies déjà accumulées pour leur retraite. Elle souhaite alors leur rendre tout ou partie des 3 750 € pour « qu'ils puissent investir sur leur retraite à eux, au lieu d'investir dans leurs enfants, plutôt dans l'avenir de leurs enfants ». On peut émettre l'hypothèse qu'elle souhaite rétablir un équilibre entre elle et ses parents, en ne devenant pas un poids qui leur empêcherait de réaliser leurs « projets ». Elle désire alors « les rembourser petit à petit » si elle « arrive à avoir un emploi stable ou à gagner un salaire assez convenable ». Cette logique de réciprocité et de contre-don s'inscrit dans le fonctionnement des

---

<sup>150</sup> V. ZELIZER, « Transactions intimes », 2001, art.cit.

<sup>151</sup> Jacques T.GODBOUT, « 9. Don, dette et réciprocité dans la parenté » dans Philippe CHANIAL (ed.), *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, La Découverte, 2008, p. 168-184. Citation p. 182.

relations au sein de leur famille qui a été abordé dans une partie antérieure. Leur relation est marquée par une relative égalité entre les membres, prenant des décisions « ensembles » ... Dès lors, ce qu'explique Yasmine par rapport à ce remboursement correspond à la définition de F. Weber de la générosité qui intervient entre « deux unités de même rang », c'est-à-dire d'un individu à l'autre.

D'autre part, puisque « l'argent indique le sens de la dette<sup>152</sup> », il participe à produire une domination, et ce faisant une relation de dépendance entre le ou la donataire et le donateur ou donatrice. Chez Elena, l'étudiante russe de 27 ans, la volonté de rendre s'inscrit ainsi dans un désir de rétablir une symétrie entre elle et sa mère, pour ne plus se sentir dépendante d'elle. Elle aimerait, lorsqu'elle aura un salaire, ne plus recevoir de l'argent de sa mère, et à l'inverse, lui en envoyer : *« Parce que je dépends de ma mère, et pour moi ce sera plus simple émotionnellement de faire ça parce qu'elle économise beaucoup. Et elle ne peut pas acheter de choses. Et comme ça je peux aider ma mère, faire quelque chose de mignon pour elle. »*. Ce déséquilibre, et l'effort que doit fournir sa mère la « dérange ».

Un autre motif possible est de rétablir l'équilibre avec les autres membres de sa fratrie. Nous avons vu que Denise, l'étudiante béninoise de 24 ans, se restreignait pour que son père ne lui donne pas trop d'argent comparé à ses frères. Elle souhaite aussi, pour ne pas léser les autres, leur envoyer de l'argent plus tard pour qu'ils et elles aient la même opportunité qu'elle : *« plus tard, si j'ai de l'argent, je pourrais aider mes frères et sœurs aussi à venir ici. Pour avoir un beau diplôme comme moi »*. Yasmine souhaite rendre l'argent à ses parents, aussi pour qu'ils puissent avoir les moyens d'offrir les mêmes opportunités à ses frères et sœurs si ces derniers le souhaitent : *« Je me dis si j'arrive à leur rendre ça pourra (...) aider mes frères et sœurs s'ils ont des projets où ils auront besoin d'argent »*. C'est dans ce but que Yasmine a recours à l'aide alimentaire. Elle souhaite dépenser le moins possible l'argent donné par ses parents, pour pouvoir leur rendre ce qu'il reste à la fin de son année en France.

#### b) Un retour délicat à produire, et à recevoir

Cependant, la pratique de réciprocité ou de remboursement n'est pas évidente pour tous, que ce soit pour certaines et certains étudiants, ou pour les parents. Du point de vue des jeunes, en raison de la normalisation qu'ils et elles font de l'aide issue des parents, l'idée d'un remboursement sous quelque forme que ce soit ne leur vient pas nécessairement à l'esprit. Pour

---

<sup>152</sup> E. RIBERT, « Dire la dette à travers l'argent ou la taire à travers le don », 2005, art.cit.

Matthieu, l'étudiant syrien, la « *relation familiale* » implique qu'on ne donne pas en attendant un retour :

*« Tous les parents, ici aussi je pense, aident les enfants sans attendre qu'ils rendent. Si j'aurais un enfant, je ne m'attendrais pas non plus à ce qu'il me rende. Donc c'est peut-être pour ça que je pense pas à retourner. Oui c'est une relation qui n'est pas qu'ils me donnent pour le rendre. Je sais pas expliquer beaucoup. Mais vous savez pour moi je le sens évident mais je sais pas l'expliquer exactement. Parce que oui c'est la relation familiale. C'est pas que seulement je prends de mes parents, c'est pas parce que mes parents donnent que je prends, parce que moi aussi je leur donne et j'attends pas qu'ils me le rendent. » (Matthieu, 25 ans, Syrien).*

On ressent dans sa difficulté à expliquer, l'« *évidence* » dont il fait part, à quel point l'idée de ce que doit être la famille, et par conséquent cette « *solidarité familiale* » presque naturelle, s'est incorporée en lui. La normalisation est tellement forte que l'idée de rendre à ses parents parce qu'ils ont donné est rejetée. La non-évidence de ce retour peut aussi s'appréhender par les pratiques différentes de contributions en fonction de l'hébergement par les parents, ou par les autres membres de la famille, qui sont détaillées dans le chapitre suivant.

Du point de vue des parents, on remarque une réticence de leur part à demander et/ou accepter une réciprocité, notamment financière, de la part de leurs enfants. Si Yasmine insiste sur sa volonté de rembourser au moins une partie de l'argent donné ses parents, ces derniers ne « *s'attendent pas forcément à ce qu'[elle] les rembourse* ». C'est même plutôt le contraire : « *Même s'ils insistent, qu'ils me disent que non, je suis pas obligée de de les rembourser, mais moi quand j'y pense, je me dis qu'il faudrait... que je devrais les rembourser.* ». Plusieurs raisons peuvent expliquer cette réticence, d'une part cette normalisation de l'aide et des rôles attribués à chacun. D'autre part, selon E. Ribert, « *vouloir être quitte, c'est refuser le lien*<sup>153</sup> ». Or, l'entraide familiale se fonde justement sur l'appartenance à la famille. Les parents de Yasmine lui indiquent plutôt une autre possibilité : « *Ils m'ont dit, « Voilà, on verra dans quelques années comment ça va se passer, ça se trouve, on aura pas besoin d'argent, ça se trouve, on aura besoin, ou bien c'est toi qui en aura besoin donc voilà, ça reste à voir quoi »* ». La réciprocité ne serait pas nécessairement immédiate, mais s'inscrirait sur la durée, permettant justement de maintenir cette relation familiale en créant une « *dette mutuelle positive*<sup>154</sup> », puisque selon Yasmine, en Algérie, « *les enfants aident systématiquement leurs parents* »

---

<sup>153</sup> E. RIBERT, « Dire la dette à travers l'argent ou la taire à travers le don », 2005, art.cit., p. 64.

<sup>154</sup> *Ibid.*, p. 63. Elle reprend ici la notion Jacques T. Godbout.

quand « *l'enfant devient indépendant et devient stable* », particulièrement lors de la retraite des parents.

### C. S'émanciper et échapper à un contrôle : se reposer sur d'autres ressources

Une manière de résoudre ces dimensions de rapport de domination, de sentiment de dépendance, et/ou de peser sur le budget de ses parents, consiste à se reposer sur d'autres ressources que celles issues des parents. On remarque par exemple que Mira, l'étudiante française de 21 ans, ne ressent pas dépendance. De fait, elle ne reçoit aucune aide sous la forme financière de la part de membres de sa famille, y compris ses parents. Ses ressources personnelles sont issues de la bourse et de ses activités rémunérées que sont la coiffure et la préparation de commande en intérim. Elle précise que son travail participe « *beaucoup* » au fait de se sentir indépendante. Elle explique : « *je mets vraiment un sens [au travail]. Je me dis là c'est vraiment moi qui paye. Enfin c'est vraiment le fruit de mes efforts qui paye quelque chose quoi. Mes plaisirs ou quoi.* ». Nous avons vu plus tôt en analysant l'inscription du rapport à l'aide d'Elena et d'Imène, dans leur histoire familiale, que le travail jouait énormément dans l'indépendance et l'acceptabilité d'une aide financière familiale. Se reposer sur son travail peut permettre de s'émanciper et de moins peser sur le budget de ses parents. Cela fonctionne aussi par rapport à l'aide apportée par les autres membres de la famille.

Samia, l'étudiante marocaine de 25 ans subissant un réel contrôle de son budget, et de sa vie, par son père considère que l'exercice d'un travail et le salaire qui en découle lui permet d'être « *un peu plus indépendante, pour arrêter de leur dire « j'ai besoin d'argent »* ». Elle se sent aussi plus libre de dépenser son argent comme elle le souhaite. Par exemple, alors que son père lui empêchait d'acheter des « *futilités* », y compris dans l'alimentation, elle « *se permet* » désormais de dépenser beaucoup en loisirs. Ces derniers mois, elle dépense en moyenne entre 100 et 200 € de loisirs. Elle s'est aussi achetée un téléphone à 915 €, dépense qu'elle n'aurait pas faite avant. Le travail lui permet d'être plus libre dans ses dépenses, parce qu'il lui permet d'échapper au contrôle de son père, de se sentir indépendante, et qu'il peut arriver certains mois que son salaire soit plus élevé que l'aide mensuelle de ses parents. En pesant moins sur le budget de ses parents, elle peut aussi se permettre de dépenser dans les loisirs. Ceux-ci étant souvent marqués comme une dépense qu'on ne peut pas « *obliger* » (Yasmine) ses parents à payer, car cela ne les « *concerne* » (Wilkins) pas. L'enquête de l'OVE révèle par ailleurs que parmi les

étudiantes et étudiants qui travaillent, 65 % considèrent que leur activité rémunérée leur « assure une indépendance à l'égard de leurs parents<sup>155</sup> ».

Pour conclure sur ce chapitre, les parents sont les principaux pourvoyeurs des ressources financières issues de la famille que reçoivent les jeunes. Cette nature de l'aide est favorisée par le contexte transnational qui caractérise la relation des étudiantes et étudiants avec leurs parents dans ce terrain. Des rôles semblent être affectés aux parents et aux enfants. Les attentes issues de ces rôles illustrent une normalisation des échanges à l'origine des parents, en direction des enfants. Cette normalisation de l'aide parentale, surtout dans la période de transition de ces jeunes adultes en devenir, la rend acceptable pour la plupart des personnes interrogées. Toutefois, elle n'empêche pas totalement l'existence d'enjeux de dépendance, de contrôle et de rapport de domination. Des « transmissions inversées » peuvent aussi exister, même si elles sont plus rares en raison de ces rôles à tenir. Les pratiques les plus intenses de « transmissions inversées », qui prennent plutôt la forme de contribution quotidienne semble être le fait de familles modestes. Les pratiques s'apparentant à une réciprocité d'un don reçu, voire à un remboursement, s'inscrivent plutôt dans un objectif de rétablir un équilibre, dans le budget des parents, mais aussi un équilibre des positions entre les parents et les étudiantes et étudiants, cherchant à tendre vers l'égalité. Par ailleurs, ces logiques sont mouvantes et peuvent évoluer dans le temps, en fonction des transformations des situations et des relations interpersonnelles. L'aide apportée par les parents, marquée par une confiance en leurs enfants, ne s'accompagne généralement pas d'un contrôle particulier, laissant la liberté de la gestion du budget. Des stratégies peuvent toutefois se mettre en place afin d'échapper au contrôle pour celles et ceux qui y sont soumis, ainsi que pour échapper à la dépendance et s'émanciper. Ces stratégies consistent en le fait de diminuer, voire éliminer la part des ressources parentales dans son budget, en se reposant sur d'autres ressources, notamment les revenus issus du travail.

---

<sup>155</sup> Odile FERRY et Théo PATROS, « Conditions de vie des étudiants 2020. Activité rémunérée », *op.cit.*, figure p. 23.

## **Chapitre 4 – La mobilisation de la famille extra-parentale, complément du soutien parental**

Les recherches portant sur l'entraide familiale concernant les jeunes adultes concentrent leur attention principalement sur celles mobilisant les parents et les jeunes adultes. Il semble pourtant primordial de déterminer si, et dans quelle mesure, d'autres membres de la famille participent à l'entraide familiale. Ce chapitre vise alors à comprendre comment celle-ci s'articule avec l'entraide qui lie les parents et leurs enfants. Il s'agit ainsi d'identifier les pratiques d'aides qui sont réalisées dans ce cadre, ainsi que ce qui motive ces autres membres de la famille à apporter une aide aux jeunes adultes. Cette identification permet de pouvoir comparer les caractéristiques de ces pratiques avec celles des parents, étudiées dans le chapitre précédent. D'autre part, il s'agit de comprendre le rapport qu'entretiennent les étudiantes et étudiants avec cette entraide, en s'intéressant à sa normalisation et son acceptation lorsqu'elle ne vient pas des parents. Comprendre les motifs de mobilisation et le rapport à l'aide permet ensuite d'être en mesure d'appréhender les pratiques et usages qui en découlent que ce soit les aides apportées par ces membres de la famille, ou les pratiques issues des étudiantes et étudiants envers ces personnes, et le sens qu'elles prennent. Ces analyses permettent de révéler des usages différenciés ou similaires de l'entraide avec les parents, et de révéler une définition de ce qu'est ce groupe dénommé « famille », et les rôles définis pour chacun des membres.

### **I. La mobilisation de l'ensemble de la famille transnationale : permettre le projet d'études et d'immigration**

Nous avons vu que l'aide apportée par les parents jouait plusieurs fonctions selon J.-H. Déchaux : protectrices et insérantes. La fonction d'insertion visant à rendre possible la réalisation des études, de façon plus ou moins explicite. Par exemple, selon l'étudiant haïtien de 26 ans, Wilkens, le financement par ses parents du trajet vers la France s'inscrit dans leur soutien à son « projet » d'études, voire de vie puisque l'objectif est de s'élever socialement : « *Quand c'est pour les études, mes parents m'ont toujours soutenu. (...) Et pour eux c'est la seule façon de laisser la classe défavorisée, pour avoir accès à la classe moyenne. C'est de devenir un avocat, c'est de devenir ingénieur, géographe, historien. C'est d'avoir un master, c'est d'avoir un doctorat. Donc pour eux c'est la seule façon. Ils ont décidé de me soutenir. Donc dans les projets d'études.* ». Pour Lina, l'étudiante française de 18 ans, sa mère n'a pas les moyens de lui donner une aide financière régulière. Toutefois c'est à elle qu'est revenu la tâche de payer les frais de scolarité de sa fille. Quitte à « piocher » dans une enveloppe qui

n'était pas prévue à cet effet : dans son livret A, et dans les « cotisations », c'est-à-dire « une certaine somme » normalement envoyé au « bled », ici aux Comores. Les études peuvent aussi légitimer une aide qui n'est pas totalement acceptée pour Elena, l'étudiante russe de 27 ans, dont nous avons vu qu'elle était dérangée de dépendre de sa mère. Pour autant, elle explique que quand sa mère finance des dépenses liées à ses études, cela ne la dérange pas « *parce qu'en Russie presque toutes les formations sont payantes, et il n'y a pas de bourses* ». Cela rappelle les résultats de C. Van de Velde quant à la logique de « l'intégration scolaire » qui domine en France, et légitime la dépendance aux parents pour pouvoir « se placer ». L'aide apportée par les parents s'inscrit tout de même dans le prolongement du « soin » (Wilkens, 26 ans, Haïtien) qu'ils sont censés procurer à leurs enfants, que nous avons détaillés dans la partie sur le devoir des parents à s'occuper de leurs enfants.

En s'intéressant aux diverses aides fournies par les autres membres de la famille, il semble que les études soient au cœur de l'activation de l'aide. L'étudiante ou l'étudiant et ses études semblent, de prime abord, s'apparenter à une « cause commune » légitimant la mobilisation de la famille nucléaire et élargie. Dès lors, une inégalité peut se créer, voire se creuser, entre les jeunes qui profitent de cette mobilisation, et ceux qui ne le peuvent pas, d'autant plus lorsqu'ils ne perçoivent qu'une aide parentale minime voire inexistante. Denise, l'étudiante béninoise de 24 ans, ne peut par exemple que compter sur ses parents, et depuis qu'elle est à distance, en France, plutôt que sur son père. Il en est de même pour Sofia, l'étudiante grecque de 30 ans qui ne compte que sur sa mère. Tandis que pour d'autres personnes, ce sont une multitude de membres qui sont sollicités. Plusieurs configurations sont possibles. Elena ne reçoit pas d'aide directe d'autres personnes de sa famille que sa mère. Cependant, les ressources financières que lui transmet sa mère ne sont disponibles que grâce aux revenus de sa grand-mère. En Russie, Elena, sa mère, et sa grand-mère vivent ensemble dans le même logement depuis « *toujours* ». La mère d'Elena lui envoie « *tout son salaire* » en France. Par conséquent, pour que sa mère puisse tout de même subvenir à ses propres besoins, « *elle utilise les retraites de [l]a grand-mère pour dépenser en Russie* ». Mère et grand-mère se partagent donc les dépenses à partir de cette retraite puisqu'elles vivent ensemble. Toute l'organisation de l'argent de la famille est donc dirigée vers Elena et sa venue en France pour les études.

D'autres familles peuvent mobiliser des membres installés dans plusieurs pays, que ce soit dans leurs pays d'origine, en France, voire dans d'autres pays encore. Les aides peuvent prendre plusieurs formes comme ce sera plus amplement décrits dans la troisième partie de ce chapitre, et doivent être pensées en articulation avec l'aide parentale. Yasmine, l'étudiante

algérienne de 23 ans ayant bénéficié de 3 750 € de ses parents, profite aussi d'un logement gratuit fourni par une tante maternelle, et d'un soutien moral et parfois en nature par l'alimentation d'une seconde tante maternelle. L'économie du loyer compense avec une somme qui aurait été insuffisante pour vivre l'année entière sans travailler, et le soutien moral compense le manque de ces parents et de l'ambiance familiale qu'elle avait en Algérie : « *Quand mes parents me manquent, quand je me sens un peu seule, voilà oui. Donc je préfère toujours aller chez elle [la tante]. Parce qu'en fait elle a aussi ses enfants, donc je passe des moments avec elle, avec ses enfants, donc ça m'aide à me changer les idées, à être un peu entourée, un peu en famille quoi.* ».

La famille transnationale de Wilkens reflète bien cette idée d'une famille mobilisée pour l'insertion par les études, sollicitant des membres présents dans plusieurs pays. Wilkens s'est vu proposer l'hébergement gratuit par un cousin de la branche paternelle en France, après avoir fait part de son « projet » sur le groupe WhatsApp qui inclut la « famille élargie » : « *j'ai partagé le projet sur le groupe, ensuite il m'a écrit pour me dire « Bon je vois que tu as ce projet, voilà ce que je peux faire pour toi, voilà mon aide, voilà ce que je vais apporter comme contribution* » ». Une cousine des Etats-Unis, et un oncle du Canada, lui apportent aussi une aide financière ponctuelle pour les dépenses liées aux études. Les études justifient l'existence de cette aide, en témoigne le fait que Wilkens a une fois prétexté le besoin d'argent pour ce poste de dépense, pour finalement donner l'argent à un ami à lui dans le besoin. Il savait que sinon l'argent ne lui aurait pas été donné. Les familles transnationales haïtiennes ont été l'objet de recherche de Cédric Audebert qui s'intéresse aux solidarités familiales entre les membres de la famille haïtienne restés au pays, et ceux installés aux Etats-Unis, et en Floride plus précisément. Ses recherches montrent que les familles du Bassin Caraïbe, et particulièrement d'Haïti, forment des familles transnationales particulièrement développées. En effet, 10 % des habitants du Bassin Caraïbe vivent hors de leur pays d'origine contre une moyenne mondiale de 2,1 %<sup>156</sup>. Il explique que « la famille transnationale haïtienne, structurée par des liens solides et multiformes entre ses membres (...) apparaît comme étant le cadre et le moteur de cette dynamique migratoire<sup>157</sup> ». Le « premier soutien » de cette famille à la migration se présente comme le « financement partiel ou total du voyage<sup>158</sup> », rappelant l'aide reçue par Wilkens de

---

<sup>156</sup> Cédric AUDEBERT et André CALMON, « Logiques, réseaux, enjeux de migrations internationales dans le bassin caraïbe », *Mappe Monde*, 2003, vol. 4, n° 72, p. 25-28.

<sup>157</sup> C. AUDEBERT, « Immigration et insertion urbaine en Floride : le rôle de la famille transnationale haïtienne », *Revue européenne des migrations internationales*, 2004, vol. 20, n° 3, p. 127-146.

<sup>158</sup> *Ibid.*

le part de ses parents. Il précise aussi qu'à l'arrivée dans le pays, ici à Miami, 80,7 % des individus interrogés ont reçu une aide de la part de la famille déjà installée là-bas, consistant en premier lieu en un hébergement (75,7 %), puis en une aide financière et alimentaire (71,6 %), et enfin une aide à la recherche d'emploi et informations sur la société d'accueil (41,9 %). Le recours à la famille élargie est courant dans ce cadre. Cette mobilisation d'une multitude de personnes appartenant à la famille de Wilkens, et résidant dans plusieurs pays, semble s'intégrer dans ce contexte particulier du fonctionnement d'une grande partie des familles haïtiennes, qui « apparaît de plus en plus caractérisée par une structure géographique dispersée<sup>159</sup> »

Ainsi l'aide issue des autres membres de la famille que les parents se pense en articulation avec celle apportée par les parents, et pour la majorité des personnes enquêtées doit être analysée dans une perspective transnationale. Une mobilisation autour d'une « cause commune » semble apparaître. Néanmoins, nous avons vu que la logique de la « cause commune » appartient au fonctionnement d'une maisonnée, fondée sur un principe de dévouement. Ce dévouement étant dirigé vers les étudiantes et étudiants interrogés. L'aide ne devrait donc normalement pas s'accompagner d'un sentiment de dette. Les analyses suivantes portant sur la normalisation, le rapport à l'aide et sur d'éventuelles réciprocités tâcheront d'identifier si c'est bien dans cette logique que s'inscrit l'aide reçue.

## **II. « S'imposer » au budget : une légitimation de l'aide dépendante du rôle préalablement défini des membres de la famille**

L'appartenance au groupe familial semble être un argument légitimant la présence d'une aide, sous quelque forme que ce soit. Néanmoins, cette seule appartenance n'est pas toujours suffisante. C'est ce que révèle Wilkens lorsqu'il explique ne pas être complètement à l'aise avec l'hébergement gratuit offert par son cousin et sa femme. Pour le rassurer, cette dernière lui aurait dit : « *c'est la pas la peine de t'inquiéter, je te considère comme étant ma famille, tu es de la famille, c'est pas grave, c'est presque rien [les coûts engendrés par l'hébergement]* ». Cet argument ne convainc pourtant pas Wilkens, malgré la légitimation qu'il réalise du soutien parental, jusqu'à un certain seuil comme nous l'avons vu. Ainsi, l'aide apportée par le reste de la famille ne semble pas soumise à la même normalisation. Nous étudierons alors plus en détails

---

<sup>159</sup> *Ibid.*

cette normalisation (A), et dans un deuxième temps nous verrons qu'en raison d'une moindre normalisation, une impression de « s'imposer » au budget des donateurs peut s'imposer (B).

### **A. L'acceptation variable de l'aide : révélateur d'une certaine définition de la famille**

La normalisation et l'acceptation de l'aide reçue par les jeunes dépend de plusieurs critères analysés ici, et qui mettent en jeu une certaine définition de ce qui est considéré comme la « famille », et des rôles qu'est censée tenir cette famille, et chacun de ses membres.

#### *1. La proximité : légitimation de l'existence d'une aide*

Parmi les variables de l'acceptation de l'aide par l'étudiante ou l'étudiant, se trouve la proximité symbolique et affective avec la ou les personnes concernées. Wilkens explique que s'il a plus de mal à accepter l'aide fournie par son cousin au travers du logement, c'est parce qu'il n'appartient pas à ce qu'il considère être la « *famille proche* ». Il définit alors ce qu'il entend par cette expression :

*« C'est un peu flou quand même. Ok normalement pour nous, est-ce que ce sont les noirs ou les haïtiens ? Quand on dit la famille c'est pas seulement la mère, le père et les enfants. Pour nous les haïtiens, quand on dit « la famille » [accentue le mot famille], ce sont les tantes, les oncles, les cousines. Mais en fait... C'est la famille « élargie » quand on dit « la famille ». Mais je sais que pour vous, quand on dit « la famille », c'est la mère, le père et les enfants. (...) Et pour moi, ma famille proche c'est ma maman, mon père et ma sœur. Pour moi c'est pas ma famille proche. Mais c'est la famille « proche » ça [accentue le mot proche]. Mais, j'inclus aussi les cousins avec lesquels que je partage un lien assez serré. Tu vois les cousins que ... je les considère comme étant mes frères. Parce qu'il n'y a pas de secrets, il n'y a pas de cachotteries, donc on partage tout. Je les considère aussi comme ma famille proche. Mais à un moindre degré. » (Wilkens, 26 ans, Haïtien).*

Tout d'abord, cette définition et cette proximité ne sont pas tranchées et sont relatives au contexte culturel, comme il le montre par la différence qu'il évalue entre la définition de la famille en France et en Haïti. Elle est aussi relative aux individus, puisqu'il intègre sa définition personnelle de la famille, s'inscrivant ainsi dans cette perspective de la famille relationnelle de F. de Singly. Il distingue alors plusieurs degrés à la « famille », entre la « *famille élargie* », et la « *famille proche* ». Cédric Audebert indique dans son article de 2004, que la « structure familiale haïtienne » déroge à la « conception nucléaire de la famille » définie par la législation migratoire américaine. Cette structure repose plutôt sur une « conception élargie » de la famille qui « intègre fréquemment les parents immédiats et les enfants, mais aussi les grands-parents, les cousins, voire les amis proches et les voisins d'enfance ». Cette définition se rapproche

alors de la différence émise par Wilkens entre la famille entre France et en Haïti. Wilkens émet aussi des degrés différents au sein de la famille proche, dans laquelle la famille nucléaire semble, malgré tout, être plus proche que les autres. Cette proximité se définit à partir du « *lien serré* » entretenu avec les membres. Le cousin chez qui il réside actuellement ne fait pas partie de cette famille proche, étant donné qu'il n'entretient pas ce « *lien serré* » avec lui. En effet, ils ont « *passé quasiment huit années sans se voir, sans avoir de la communication* ». Cette définition de la famille varie alors d'un contexte culturel à l'autre, et d'un contexte familial à l'autre. « *Moi ma famille, c'est mon papa et ma mère* » explique Nawell, étudiante algérienne de 23 ans. Quant à sa sœur, « *c'est pas la même chose* », cette dernière étant mariée, « *elle a sa famille (...), elle a son propre foyer* ». Pour Nawell, sa famille, celle sur laquelle elle peut se reposer, c'est d'abord ses parents. En se mariant, et en s'installant avec son mari, sa sœur a quitté un foyer pour en créer un autre. La proximité statutaire s'est distendue. Malgré tout, une différence est perceptible entre sa sœur et les membres de la famille élargie. Sa sœur, qui vit en France, lui apporte une aide financière directe d'en moyenne 50 € par mois, et une aide indirecte par le paiement de son titre de transports, par exemple. Elle demande chaque mois cet argent à sa sœur, qui est au courant de ses difficultés financières. Nawell devant payer un loyer de 215 €, en plus des dépenses de vie quotidienne, alors qu'elle ne parvient à gagner qu'entre 120 et 160 € par mois grâce à des baby-sittings et du soutien scolaire. Elle reçoit aussi environ une fois par mois, une trentaine d'euros de la part d'un oncle en France, sous la forme de cadeau. En revanche, elle ne demande jamais de l'argent à son oncle, et celui-ci n'est pas au courant de ses difficultés. La différence est que malgré tout, la confiance, qui est un élément essentiel des « transactions intimes », est plus forte avec sa famille nucléaire, qu'avec la famille élargie : « *je fais jamais confiance aux gens. A part, ma mère, mon père, mon frère et ma sœur. Même mon oncle-là qui m'appelle je lui fais pas confiance* ». Par conséquent, même si elle essaye d'éviter, elle « *revien[t] toujours à [s]a sœur* » : « *Vas-y je suis ta sœur (rires), y a que toi !* ».

Ainsi, la proximité au sein de la famille est graduelle, ce sont d'abord les parents, puis la fratrie, puis le reste de la famille élargie. Cette gradation peut alors aussi s'appliquer à la normalisation de l'aide en fonction de la place que la personne occupe dans cette échelle. La proximité se définit à partir des statuts des personnes dans la famille et des rôles qu'ils et elles sont attendus de jouer, mais aussi à partir de la proximité affective, supposant alors l'impact de la qualité des relations. Nous avons vu que les parents sont soumis un « *devoir* » de s'occuper de leurs enfants. Or, les autres membres de la famille ne sont pas soumis, ou du moins pas au même degré, à ce devoir :

« Mes parents ce sont eux qui m'ont mis sur terre. C'est un devoir de prendre soin de moi. Mais pour mes cousins c'est pas le cas, c'est pas un devoir quoi. Non parce que c'est pas de la famille proche. En fait ils n'ont aucun devoir de prendre soin de moi, parce que ce sont pas eux qui m'ont mis sur terre. » (Wilkens, 26 ans, Haïtien).

Puisque son cousin ne l'a pas mis au monde, et en plus ne fait pas partie de sa famille proche, il ne trouve pas « normale », l'aide qu'il lui apporte, contrairement à celle de ses parents. Cela sortirait de son rôle de cousin. Les étudiantes et étudiants peuvent se voir obligés d'accepter l'aide étant donné leurs situations, mais ne la normalise pas avec la même intensité que celle des parents, la rendant malgré tout moins acceptable.

Il est possible d'émettre l'hypothèse d'une différence entre les personnes de nationalité française et celles de nationalité étrangère : il semblerait que Mira et Lina, les deux étudiantes françaises fassent plutôt appel à la famille nucléaire, les parents, mais surtout la fratrie en raison du manque de moyens des parents, qu'à la famille élargie. Contrairement aux personnes étrangères qui semblent faire plutôt appel aux cousins, oncles et tantes. En raison du faible nombre de Français interrogés, nous ne sommes toutefois pas en mesure d'affirmer cette hypothèse. On pourrait émettre l'hypothèse qu'une plus grande distance sépare la plupart des personnes enquêtées étrangères de leur fratrie, sauf Nawell ou Matthieu, et qu'il leur devient nécessaire de s'appuyer sur la famille élargie, plus que pour les Françaises. Par ailleurs, à partir des deux entretiens réalisés ici, mais aussi des autres entretiens réalisés avec des personnes françaises dans l'enquête EtuCris, les Français semblent moins pouvoir s'appuyer sur leurs parents, notamment en raison de relations plus dégradées. Une majorité se dit en « rupture familiale », ou au moins avec des tensions.

## 2. Le partenaire amoureux : une figure ambivalente

L'aide apportée par le partenaire amoureux chez ces jeunes adultes est singulière par rapport aux autres provenances envisageables. Il est important de noter que sur les quatre jeunes femmes en couple, aucune ne cohabite avec son partenaire. Partenaires qui sont cependant en France, y compris pour les deux étrangères (Nawell et Yasmine). Si l'aide peut prendre place, comme dans les cas de Mira et Lina, les deux étudiantes françaises, elle n'est cependant jamais réellement acceptable. Le partenaire de Mira, de deux ans son aîné, avec lequel elle est en couple depuis huit mois, a « déjà une situation » puisqu'il travaille actuellement. Celui-ci lui a « offert des vacances » pour qu'elle « relâche la pression » suite aux mésententes avec ses parents. Il a tout payé pour le voyage : transports, logements, restaurants, et il lui demande toujours si elle a besoin de quelque chose. Elle catégorise ces échanges comme de l'aide,

considérant qu'il l'a « *beaucoup aidé* ». Mais elle s'est « *sentie super mal* » de recevoir cette aide. Quant à Lina, elle « *demande parfois à [s]on copain un peu d'aide* ». Ce dernier, de 3 ans son aîné, n'est pas en études actuellement, mais ne travaille pas non plus. Même si contrairement à Mira, c'est elle qui sollicite son partenaire, elle considère que « *ça la fout mal* » de le faire. Elle lui demande de l'aide quand elle en a « *vraiment besoin* », c'est-à-dire : « *quand j'en ai vraiment besoin. Quand j'ai vraiment la dalle, quand une facture est vraiment importante* ». Quant à Nawell, elle est en couple depuis 4 ans avec un homme algérien de deux ans son aîné, arrivé en France un an plus tôt. Elle refuse catégoriquement de lui demander de l'aide, malgré ses difficultés financières, et revendique ce refus. « *Impossible !* » dit-elle à plusieurs reprises concernant l'éventualité d'une entraide entre elle et lui. Seuls les échanges catégorisés comme des « cadeaux » sont acceptés. Ce refus ou cette douloureuse acceptation d'une aide issue du partenaire pose question. Plusieurs dimensions participent à cette réticence : la définition et le rôle du couple, renvoyant à la théorie des rôles de Parsons ; et la norme égalitaire qui traverse la conjugalité moderne.

En ce qui concerne la première dimension, Nawell met en avant l'état actuel de leur relation :

*« Tant que je suis pas mariée, je peux pas lui demander quoique ce soit. Quand je suis mariée, mon argent et son argent c'est le même. Voilà. Je peux lui demander, mais comme ça non. Et pareillement lui ».* (Nawell, 23 ans, Algérienne).

Pour elle, il n'est « *pas normal* » qu'ils mettent leurs ressources en commun tant qu'ils ne sont pas mariés, il en est de même pour l'installation ensemble qui ne peut pas avoir lieu avant le « *hlel* » (mariage religieux musulman). Quant à Mira, elle met en avant le fait que « *c'est pas son rôle* » de l'aider. Ce n'est pas son rôle parce que :

*« Je me dis on n'habite pas ensemble. Genre c'est pas comme si j'avais pas de revenu et qu'on habitait ensemble, du coup il doit assurer les revenus ou quoi. Je pense pas que ce soit son rôle de s'inquiéter pour mes revenus ».* (Mira, 18 ans, Française).

Il semble alors que ces relations ne soient pas encore au stade où elles deviennent réellement officielles, et où leurs identités d'individus subsistent mais laissent place à l'identité dominante du « nous conjugal ». Christophe Giraud dans *L'amour réaliste*, explique que l'installation dans le même logement constitue une « nouvelle phase de la conjugalisation », qui objective la relation, et matérialise « un monde commun au couple, un « nous conjugal » ».

L'installation permet la mise en place « d'une organisation plus ou moins collective<sup>160</sup> ». Les enquêtées n'ont pas encore atteint cette phase, et la création d'un monde et d'une organisation commune n'a pas encore pu advenir. Par conséquent, il n'est pas légitime, ou « *normal* » (Nawell), de mettre en commun ses ressources, ou que le partenaire compense des difficultés personnelles de revenus, qui ne le concernent pas, quand bien même la relation est « *sérieuse* » (Lina). Il n'y a pas d'appartenance à un collectif que pourrait former le couple, contrairement à l'appartenance au collectif qu'est le groupe familial qui rend ainsi plus légitime cette aide, malgré la persistance de limites à la normalisation.

De surcroît, avec la montée de l'individualisme, la conjugalité moderne est traversée par une norme d'idéal égalitaire. Or, cette aide produit un déséquilibre. En effet, étant donné les situations financières des jeunes femmes, il leur est difficile, si ce n'est impossible de produire un retour équivalent. Mira explique par exemple que la seule fois où elle a payé un restaurant, ils ont partagé l'addition de manière égale. Elle n'a jamais payé la totalité, contrairement à lui. Or, elle aimerait que ce soit plus égalitaire :

*« Parce que ça me met mal à l'aise en fait, je me dis que si lui il a une galère, bah moi aussi j'aimerais l'assurer. Et en fait je peux pas, et le fait qu'il me soutienne autant, même plus que je l'aurais imaginé, ça me met mal à l'aise, parce que moi je me dis jamais je pourrais le retourner la pareille quoi ». (Mira, 21 ans, Française).*

Il en est de même pour Lina qui explique qu'elle lui « *demande toujours des trucs mais moi je fais rien derrière, je veux dire que je suis fauchée et lui fait tout pour m'aider* ». Le couple ne formant pas ce « nous conjugal », les identités individuelles de chacun dominent. L'aide se produit alors entre deux individus, prenant la forme d'un don/contre-don, avec une recherche d'équivalence de la part des personnes aidées. Les dons d'argent, d'autant plus lorsqu'ils sont catégorisés comme de l'aide et non comme des cadeaux, rendent visibles l'inégalité<sup>161</sup>. Les situations économiques des jeunes filles ne permettent pas de réaliser un contre-don équivalent, ce qui provoque une situation dérangeante en raison de ce déséquilibre. Des tensions peuvent se créer : le partenaire de Lina a pleuré ressentant trop de « *pression* » de sa part. Malgré tout, cette dernière se « *restreint* » dans ses demandes pour ne pas creuser ce déséquilibre, et parce qu'elle ne trouve pas cette aide légitime. Quant à Mira, elle préfère cacher ses problèmes, comme un retard de deux mois de sa bourse, pour que son partenaire ne prenne

---

<sup>160</sup> Christophe GIRAUD, « 7. Vivre à deux sous le même toit » dans *L'amour réaliste*, Armand Colin, 2017, p. 251-284. Citations p. 251.

<sup>161</sup> E. Ribert, « Dire la dette à travers le don... », 2005, art.cit.

pas l'initiative de l'aider. Des tentatives de contre-don peuvent tout de même prendre place, comme lorsque Lina, dans le but de rendre plus équitable les échanges, a offert un cadeau à son partenaire « *pour le remercier de ce qu'il a fait, même si ça ne suffit pas* ». Elle a pris soin de lui expliquer ce but derrière son cadeau.

## **B. « S'imposer »**

L'analyse de la normalisation et de l'acceptabilité différenciée de l'aide apportée par la famille en dehors des parents, et par le couple, révèle la définition de rôles variés au sein de la « famille ». L'aide apportée par les parents étant beaucoup plus normalisée que par ces personnes. C'est ainsi une certaine définition de la famille qui détermine la normalisation des pratiques d'entraide. De cette absence de « *devoir de prendre soin* » (Wilkens, 26 ans, Haïtien) des étudiantes et étudiants, découle l'impression de « *s'imposer* » (Imène, 28 ans, Algérienne) à ces personnes. Pour Imène, « *tout le monde a des plans, tout le monde sait comment gérer son argent, je vais pas m'imposer juste comme ça* ». Puisque les membres de la famille extra-parentaux n'ont pas décidé de les mettre au monde, les dépenses que les personnes enquêtées impliquent lorsqu'elles et ils sont aidés, n'étaient pas prévues dans la vie et dans le budget de celles et ceux qui les aident. La sœur de Nawell qui a « *son propre foyer* » comme nous l'avons vu plus tôt, a donc « *elle aussi ses charges, elle a son homme, elle a son loyer à payer* ». Nawell essaye donc d'éviter de demander de l'argent à sa sœur. Elle a d'autant plus l'impression de s'imposer et que ce n'est pas le rôle de sa sœur, que le mari de cette dernière le met en avant. Il dirait à sa sœur que ce n'est pas sa « *responsabilité* », que ce n'est pas elle de « *se mêler* ». Le conjoint n'apprécie donc pas ces transferts d'argent, même si Nawell et lui s'entendent bien. Par conséquent, des tensions peuvent se créer d'abord entre la sœur et le mari, puis entre la sœur et Nawell. Sa sœur, qui vit en Bretagne, se dispute alors avec elle au téléphone pendant un jour ou deux, puis la rappelle en s'excusant et expliquant que c'est la faute de son mari. Quant à Nawell, elle ne dit rien pendant ces disputes, et laisse sa sœur parler. Ces tensions illustrent cette idée d'imposition anormale au budget d'autres personnes que ses parents. Nawell se retrouve alors dans une position inconfortable du fait que ce n'est pas de sa « *faute* » si elle a besoin de cet argent, car elle voudrait seulement étudier, et parvenir à trouver un travail, mais sans succès pour le moment ; mais en même temps, elle « *met* » sa sœur « *dans un stress* ». Pour éviter des tensions, sa sœur lui rend visite en région parisienne pour lui donner l'argent en espèce afin que son mari ne soit pas au courant, les deux partageant un compte-joint.

Mira, qui vit actuellement avec sa sœur a l'impression d'avoir « *dérangé son quotidien* » alors qu'elle n'est pas « *son enfant* » donc « *elle a pas à s'occuper d'[elle]* » :

« Elle a quitté chez mes parents pour se retrouver seule, dans son cocon. Et puis moi j'arrive, j'arrange chez elle et tout ». (Mira, 21 ans, Française).

Des pratiques comme le versement d'un loyer, de 200 € ici, peuvent se mettre en place pour compenser le dérangement et les dépenses imprévues. Ce type de pratiques seront plus amplement présentées dans la quatrième partie de ce chapitre.

Des logiques similaires ont pu être décrites par rapport à l'aide parentale, comme chez Denise, l'étudiante béninoise de 24 ans qui ne souhaite pas « déranger » en « demandant trop » à son père. Cependant, en raison des différences de normalisation, cette sensation de s'imposer et de déranger est plus fréquente et intense lorsqu'elle a trait à l'aide apportée par cette famille extra-parentale. Hormis pour Imène, c'est rarement l'existence même d'une aide issue des parents qui est remise en cause, mais plutôt son ampleur. Tandis qu'ici, l'existence et la légitimité de l'aide sont questionnées. Par conséquent, des pratiques spécifiques peuvent se mettre en place.

### **III. Des formes d'aides spécifiques**

Les aides fournies par cette famille extra-parentale prennent des formes et des caractéristiques qui diffèrent de celles apportées par les parents. Le chapitre 3 montre que les aides parentales se traduisent principalement par des transferts financiers, en raison de la distance géographique les séparant de leurs enfants. Ces transferts, en fonction des milieux sociaux d'origine, peuvent s'avérer assez élevés, notamment lors de la première année, ou des premiers mois en France, et être réguliers (dans certains cas). Cette partie s'attache à montrer que l'aide financière apportée par le reste de la famille est moins conséquente, et plus ciblée sur des postes de dépenses préalablement définis (A), mais aussi qu'une aide matérielle est possible pour celles et ceux qui ont de la famille en France (B). Enfin, nous approfondirons l'analyse d'une aide dont ont bénéficié cinq des onze enquêtés : l'hébergement par des membres de la fratrie ou de la famille élargie (C).

#### **A. Des aides plus faibles, ponctuelles, et/ou ciblées**

Les ressources financières originaires de cette partie de la famille comportent plutôt des montants moins élevés que l'aide apportée par les parents, des transferts ponctuels, et/ou pour des dépenses spécifiques, On recense ainsi que Lina, l'étudiante française de 18 ans, reçoit normalement 50 € par mois de la part d'une de ses grandes sœurs afin de payer son forfait téléphonique dont le montant s'élève à 43 € par mois. Sa sœur, femme au foyer d'une trentaine d'années, peut transmettre cet argent à partir des ressources de son mari qui travaille « dans une

*entreprise de soupe* ». Nawell, l'étudiante algérienne de 23 ans, reçoit 50 € de la part de sa grande sœur également afin de payer son loyer. Mais s'il lui en reste après le paiement du loyer, il n'est pas nécessaire de le rendre, et elle peut s'en servir pour d'autres dépenses comme l'alimentation : « *Elle me donne 50, après voilà c'est bon. Elle vérifie pas, elle s'en fiche* » (Nawell, 23 ans, Algérienne). Ces deux situations représentent les aides financières les plus régulières, déclarées par les onze personnes enquêtées, parmi celles apportées par cette partie de la famille. Elles valent donc un montant moindre par rapport à celui engagé par une partie des parents. Elles ne sont toutefois pas totalement régulières, en ce sens qu'il arrive certains mois que les deux sœurs ne tiennent pas leur engagement. En ce qui concerne Lina, cela fait deux mois qu'elle n'a rien reçu de sa sœur. Or, ce transfert est sa seule réelle ressource financière, les autres étant beaucoup plus ponctuelles, et moins officielles : c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'engagement à les fournir, ni de garantie par rapport au montant, contrairement à l'aide de cette sœur. Il devient dès lors nécessaire de solliciter d'autres personnes, y compris lorsque cela ne lui plaît pas, comme nous l'avons vu avec son partenaire, mais aussi avec celui qui est censé être son futur mari après l'organisation du mariage arrangé :

*« Je sais pas comment je fais pour payer les factures. J'ai quelques ressources, parfois des ressources qui ne me plaisent pas, (...) parfois quand je suis vraiment en situation désespérée, je lui [futur mari] demande de l'argent pour payer les factures et acheter à manger. Mais je préfère pas ! Je préfère pas lui demander, parce que c'est comme si je dépendais un peu de lui et j'aime pas ça. ».* (Lina, 18 ans, Française).

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, il est aussi arrivé que la sœur de Nawell ne puisse pas lui donner l'argent, elle a toutefois pu faire appel à sa mère. Par ailleurs, avec ces deux exemples, on perçoit que les échanges s'inscrivent dans un cadre plus large que seulement les deux jeunes femmes et leurs sœurs, puisque l'argent donné est commun aux conjoints de leurs sœurs. Et comme nous l'avons vu avec Nawell dans la partie précédente, ces conjoints ne sont pas toujours d'accord avec les échanges.

Les ressources apportées peuvent aussi être davantage affectées à des postes de dépenses précis par rapport à celles issues des parents. La sœur de Nawell, en plus de l'aide financière directe, finance son abonnement mensuel de transport, et pendant un temps payait son électricité. Ces transferts financiers ne transitent pas par Nawell. Ce qui peut être utilisé comme une manière de contrôler l'usage de l'aide apportée. En outre, ces échanges financiers peuvent transiter par les étudiantes et étudiants, mais rester affectés à des postes de dépenses préalablement définis. Ils sont aussi parfois très ponctuels pour telle dépense précise, à un

moment donné. C'est ce qui ressort de l'aide reçue par Wilkens pour les frais de la scolarité, financé par son oncle et sa cousine, évoqué dans la première partie de ce chapitre. « *En fait je distingue l'argent des transferts et mon argent. Parce que quand je demande de l'argent, c'est pour une chose bien précis. Par exemple pour m'inscrire à l'université, pour les frais d'inscription c'était l'argent de ma cousine* » (Wilkens, 26 ans, Haïti). La personne lui « *pose des questions* » et il « *doit justifier pourquoi* » il a besoin de l'argent.

Lors de visite avec de la famille, des dons d'argent peuvent se produire en main propre, s'installant comme une habitude. Par exemple l'oncle de Nawell ne sait rien de sa situation financière. Pourtant, il lui donne toujours entre 20 et 30 € en espèces quand il la voit, et sans qu'elle ne lui demande. Cette somme, malgré sa faiblesse, lui est essentielle pour financer ses dépenses. Malgré tout, elle essaye de ne pas passer pour quelqu'un d'intéressée, qui ne chercherait que cet argent. Par conséquent, elle ne lui rend jamais visite sans qu'il ne le lui ait proposé au préalable. La tante de Samia, étudiante marocaine de 25 ans, vit en Belgique, et lui apporte toujours des espèces lorsqu'elle vient lui rendre visite, parfois 25 €, parfois 30 €, sans que cela ne soit sollicité par Samia. Pour autant ce n'est pas toujours accepté : « *au début j'aimais pas trop, la honte qu'elle voit que je suis dans le besoin* ». Yasmine quant à elle, reçoit des cadeaux sous forme de virement bancaire par des oncles et des tantes. Les sommes vont de 50 € à 150 € lors de son anniversaire. Si elle préfère les économiser pour le moment, cet argent lui est explicitement donné pour qu'elle se fasse « *plaisir* » : « *c'est plutôt des cadeaux, c'est pas pour... c'est pas pour vivre avec* ».

Ainsi, les aides financières apportées par ces membres de la famille semblent être un investissement moins conséquent que celui des parents, lorsque ces derniers sont en capacité financière de le faire, en étant d'un montant plus faible, et plus circonscrit à des dépenses spécifiques, hormis pour les cadeaux. Plusieurs hypothèses à cette différence de pratiques peuvent être émises, et peuvent s'additionner. D'une part, il est possible que dans certains cas, cela soit lié à des moyens financiers plus faibles, comme on peut l'imaginer pour les sœurs de Nawell et Lina. D'autre part, cette plus faible contribution des membres de la famille hors parents, peuvent être dues à cette théorie des rôles et normalisation différenciée. Nous avons vu que la mobilisation de cette partie de la famille peut s'interpréter de prime abord comme étant dirigée vers la « *cause commune* » que constitue le ou la jeune et la réalisation de son projet d'étude. Malgré cela, il semble que les rôles attendus de cette partie de la famille n'impliquent pas d'équivalence de contribution avec les parents, non pas seulement en raison des critères comme les moyens financiers, la proximité, ..., mais aussi en raison de la place attribuée par le

statut de « frère ou sœur de », ou encore « d'oncle/tante/cousin de » comparé à celui de parents : « certes, une sœur doit s'occuper de l'autre, si y a besoin, mais pas à ce stade, enfin pas sur cette échelle. » (Mira, 21 ans, France). Les parents sont ainsi les pourvoyeurs principaux de l'aide, notamment financière, et les autres membres de la famille semblent compléter, voire pallier celles des parents. Et elle n'est jamais la ressource financière principale. Par exemple, pour Nawell, la contribution de sa sœur vient prendre le relai suite à l'interruption de l'aide financière parentale, mais ne s'y substitue pas pour autant. Nawell a dû commencer à travailler pour acquérir une autre ressource financière principale.

### **B. La possibilité du soutien matériel, déterminant potentiel du lieu d'étude**

Une différence majeure entre les formes que prennent les aides issues des parents et celles issues du reste de la famille, dans le cadre d'un terrain composé à majorité de personnes ayant émigrées, peuvent être mises en lien avec la distance géographique. Les familles transnationales ne sont pas plus dysfonctionnelles que les familles proches géographiquement, et leur existence même remet en cause l'obstacle que constituerait la distance géographique<sup>162</sup>. Les moyens de participer à l'entraide familiale peuvent simplement être différents. Nous avons donc vu que les parents, malgré la distance, sont très mobilisés et la forme financière via les outils technologiques se trouve favorisée par ce contexte. Excepté pour Wilkens et les transferts issus de son oncle et sa cousine résidant dans un autre continent, les membres de la famille extra-parentale sollicités chez les personnes enquêtées, sont plus proches spatialement, résidant en France, voire même en Ile-de-France. Cette présence familiale rend possible d'autres formes d'aides comme l'aide matérielle et en nature, passant par la fourniture d'un logement, ou la fourniture d'alimentation. Cette présence familiale en France rend tacite la possibilité de la survenue d'une aide. Imène, l'étudiante algérienne de 28 ans, hébergée pendant un peu plus d'un an par sa tante, explique que la proposition de l'hébergement par sa tante était « une évidence » : « c'était une évidence. Ouais, tu viens en France forcément tu viens chez moi ». Cette proximité, et la possibilité d'entraide familiale qui en découle, peut même participer à déterminer le lieu d'étude. Yasmine explique le choix de la France pour faire ses études, d'une part en raison des opportunités par rapport à sa discipline d'ingénierie dans les énergies renouvelables, mais aussi par rapport à cette présence familiale : « aussi par rapport aux revenus, parce que justement, personnellement, j'ai de la famille en France. Du coup, ça aurait été plus facile de faire mes études en France que dans un autre pays ». C'est également le cas pour la jeune française Lina, qui n'avait pour choix de ville d'étude que sa ville natale, ou la

---

<sup>162</sup> L. MERLA et J. MINONZIO, « Familles transnationales, familles solidaires », 2016, art.cit.

région parisienne pour rester proche de sa famille. Plusieurs raisons à la détermination du lieu d'étude par rapport à la famille sont en jeu : le contrôle lié à son genre que nous avons évoqué dans le chapitre 3, mais aussi les ressources financières :

*« Je comptais étudier à l'université de ma ville vu que c'était proche de chez ma mère, qu'elle voulait que je sois proche de la famille, mais problème d'inscription (...) si je devais habiter à Paris, je serais obligée d'aller chez ma sœur. Parce qu'ils [sa famille] voulaient pas que j'ai un logement étudiant ou que j'habite toute seule ou que j'habite autre part que de la famille ». (Lina, 18 ans, Française).*

Cette possibilité produit d'ailleurs une ligne de fracture entre ceux qui ont de la famille en France et ceux qui n'en ont pas : la possibilité de l'hébergement permet de réduire considérablement les coûts de l'émigration :

*« L'hébergement chez ma tante c'est vraiment une grande chance. Parce que mes amis qui payent un logement, ils payent au moins, surtout sur Paris c'est cher, 400 € par mois. Donc je trouve que c'est énorme comme dépense ». (Yasmine, 23 ans, Algérienne).*

Un étudiant comme Wilkens, venu en France avec seulement 890 €, n'aurait pas pu venir sans l'hébergement gratuit de son cousin. Ce qui renvoie aux constats de C. Audebert selon lequel l'entraide familiale est le « cadre et le moteur » de l'émigration<sup>163</sup>.

### **C. Être hébergé par d'autres que ses parents : ne pas se sentir chez soi**

L'hébergement par des tiers, et notamment par des membres de la famille est une situation assez récurrente chez les étudiantes et étudiants interrogés ayant recours à l'aide alimentaire. « Avec l'augmentation constante des loyers et de la diminution d'offres de chambres universitaires, de nombreux étudiants n'ont eu d'autres solutions que de mobiliser un réseau familial ou amical afin d'être hébergés pour quelque temps<sup>164</sup> ». En ce qui concerne les étudiantes et étudiants étrangers, l'hébergement à l'arrivée par des connaissances ou des membres de la famille semble être un parcours assez classique. En effet, le volet statistique de l'enquête EtuCris montre que l'hébergement des étrangères et étrangers chez un tiers, gratuitement ou avec contreparties, est composé à 67,2 % par celles et ceux étant arrivés pour la rentrée 2021. Celles et ceux étant arrivés pour la rentrée de 2020 représentent 15,6 % des personnes étrangères hébergées, et celles et ceux arrivés avant la rentrée de 2019

---

<sup>163</sup> C. AUDEBERT, « Immigration et insertion urbaine en Floride : le rôle de la famille transnationale haïtienne », art.cit.

<sup>164</sup> Anne-Françoise DEQUIRE, « Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance », *Pensée plurielle*, avril 2007, vol. 14, n° 1, p. 95-110. Citation p. 104.

représentent 17,2 %. Les personnes arrivées en France récemment sont ainsi largement surreprésentées. On peut émettre l'hypothèse que ces hébergements forment une pratique assez classique au moment de l'installation et n'est pas prévue pour durer. Il semble alors important de faire une analyse spécifique de cette forme d'aide, qui se trouve ici apportée par les germains, ou par des membres de la famille élargie. Cette partie vise à identifier comment les étudiantes et étudiants concernés appréhendent cet hébergement.

### 1. Ne pas s'entendre et/ou ne pas vraiment connaître l'hébergeur

Par rapport à la cohabitation parentale, ces hébergements ont pour particularité qu'ils sollicitent parfois des membres de la famille plus éloignés du point de vue de la structure familiale, et/ou du point de vue de la proximité émotionnelle. Comme nous l'avons vu, initialement Wilkens, l'étudiant haïtien de 26 ans, ne considère pas le cousin qui lui offre l'abri comme sa « *famille proche* », n'ayant pas été réellement en contact avec lui depuis près de huit années. Il a la chance que d'un point de vue de la qualité des relations, et de l'organisation de l'hébergement, tout se passe bien. Néanmoins, la moins forte normalisation et légitimité de l'aide lorsqu'elle n'est pas apportée par les parents, et encore moins lorsqu'elle n'est pas apportée par la famille proche, a pour effet qu'il ne se sente pas chez lui.

Les personnes étrangères ne connaissent pas toujours bien leurs hébergeurs ou hébergeuses. En effet, puisque celles et ceux qui les hébergent sont déjà installés en France, ils ne sont pas toujours en contact fréquent avec eux comme pour Wilkens et son cousin. Il existe toutefois des situations où une proximité affective peut lier l'hébergé et l'hébergeur. Yasmine, étudiante algérienne de 23 ans hébergée par une tante maternelle explique « *ne pas avoir de problème* » par rapport à l'hébergement : « *parce que ma tante est assez proche de ma mère, donc vraiment elle me considère comme sa fille* ». Une relation presque filiale s'instaure et rend plus acceptable l'hébergement. Toutefois, puisque les personnes ne se fréquentent pas si souvent, une désillusion peut se produire en découvrant qui est l'hébergeur ou l'hébergeuse au quotidien. Imène, étudiante algérienne de 28 ans, hébergée pendant 1 an et 3 mois chez sa tante raconte qu'elle s'était dit qu'elle « *partai[t] chez [s]a deuxième mère* », et que « *tout allait bien se passer* ». En partageant le quotidien de cette deuxième mère, elle a progressivement déchanté :

*« J'ai décidé de venir chez elle, parce que j'avais une idée d'elle complètement différente. J'avais jamais vécu avec elle longtemps. Je savais pas qu'est-ce que c'était ses habitudes, enfin beaucoup de détails tu vois. Enfin je la connaissais pas. On peut dire que moi je l'ai découverte quand j'ai vécu avec elle, (...) c'était vraiment une autre personne. » (Imène, 28 ans, Algérienne).*

L'exemple de Lina, 18 ans, française, hébergée par l'une de ses grandes sœurs, reflète une autre configuration : elle et sa sœur se connaissent bien, elles ont déjà vécu ensemble, mais n'entretiennent pas de bonnes relations. Cet état des relations déteint sur la qualité de l'hébergement :

*« Je m'entends pas trop avec la sœur avec qui je vis, dû à des complications, mais aussi à nos personnalités qui sont un peu différentes (...). Donc la cohabitation, on se parle presque pas sauf s'il y a un besoin ou des commentaires à dire : par exemple si c'est pas rangé, qu'il y a un commentaire par rapport à mon physique. Faut dire qu'avant que je vive ici, j'ai déjà vécu avec ma sœur. Pendant cette période c'était pas trop ça quoi. Il a fallu que je lâche une insulte, c'était un cauchemar pour moi. Je dis pas qu'elle était violente, mais froide ». (Lina, 18 ans, Française).*

## 2. Une timide appropriation de l'espace

Entre la moindre normalisation des aides apportées par ces membres de la famille, la sensation de s'imposer, étudiées dans les parties suivantes, et cet état des relations, le sentiment de ne pas être chez soi peut se développer, et devenir prégnant chez certains. Ce sentiment est visible par l'appropriation qui est faite de l'espace. Cette appropriation comme « élément constitutif du sentiment du chez-soi » est analysée dans un article d'Antoine Gérard, publié en 2017 sur ce sentiment chez les personnes âgées résidant en Habitat Intermédiaire<sup>165</sup>. Le terrain est certes totalement différent, mais des éléments de son analyse sur le sentiment du chez-soi au travers de l'appropriation et des usages collectifs de ces habitats peuvent éclairer l'hébergement des étudiantes et étudiants. Il explique que le sentiment de chez-soi se construit par la possibilité d'affirmation de sa « souveraineté sur l'espace », qui passe notamment par l'aménagement du logement « selon ses choix » ; ainsi que par l'existence de « territoire de l'intimité », qui peut consister en la présence de « pièces séparées [qui] contribuent à la protection du regard d'autrui<sup>166</sup> ». Se sentir chez soi, au-delà des pièces séparées, repose aussi l'appropriation des espaces collectifs. D'autre part, Elsa Ramos étudie la construction de l'autonomie des jeunes adultes par une analyse de l'espace dans le domicile familial. Elle y affirme l'importance pour le jeune de « revendiquer le droit d'être chez lui au domicile familial », qui passe notamment par la construction d'un « territoire personnel », dont la

---

<sup>165</sup> Antoine GERARD, « Enjeux et stratégies de l'appropriation des espaces collectifs », *Gérontologie et société*, mars 2017, vol. 39152, n° 1, p. 143-154.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 144.

chambre prend une place primordiale en tant qu'elle lui permet d'être autonome, et de sortir de son statut de « fils ou fille de »<sup>167</sup>.

Or, dans ce type d'hébergement, les étudiantes et étudiants semblent avoir des difficultés à revendiquer cette souveraineté sur l'espace, et à détenir des « territoires de l'intimité ». En effet, plusieurs étudiants utilisent très peu les espaces collectifs, comme le salon, et investissent plutôt leur chambre, s'ils en ont une, et/ou restent dehors le plus longtemps possible. Wilkens raconte que « *le plus souvent [il] reste dans la chambre* ». Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'il n'utilise pas de pronom possessif pour parler de cette chambre qui lui est pourtant désormais attribuée. Sinon, « *généralement [il] passe la journée dans la rue* » : soit il a cours donc peut être à l'extérieur de 7 heures à 18 heures, soit, pendant les vacances, il va voir d'autres cousins à lui qui sont dans la région, ou « *va autour* » du logement. En ce qui concerne les espaces collectifs comme le salon, il ne les occupe que « *parfois* », quand son cousin, sa femme et leur enfant ne sont pas là. Quant à Lina, étant donné sa mauvaise entente avec sa sœur, elle reste dehors le plus tard possible (dans la limite de son couvre-feu), en allant par exemple à la bibliothèque universitaire même si elle n'a pas besoin de travailler. Elle y reste pour jouer à des jeux vidéo, pour dormir, elle reste aussi dehors pour appeler son petit-ami. A l'intérieur du logement, elle reste principalement dans la chambre qu'elle partage avec les trois filles de sa sœur. Elle essaye aussi de faire en sorte de ne pas rester seule à seule avec sa sœur : « *Comme on s'entend pas beaucoup avec ma sœur, je reste rarement dans la cuisine avec elle. J'aime pas trop les tensions qu'il y a entre nous. J'espère à chaque fois que sa plus grande fille soit là pour qu'elle parle avec elle* ». Lina explique alors ne pas se sentir chez elle, n'être « *pas vraiment à l'aise* », notamment en raison du « *manque d'intimité* » et du « *manque de confort* ». Contrairement à l'appartement dans lequel elle vivait avec sa mère, son beau-père et un de ses frères : « *je me sentais bien, j'avais mon propre espace. (...) Là-bas je me sentais à l'aise ! J'avais ma propre chambre, je pouvais même verrouiller la porte, je me sentais en sécurité dans ma chambre* ». Pourtant, les relations avec sa mère ne sont pas particulièrement bonnes non plus, elle lui attribue spontanément une note : « *Si je devais donner une note entre 1 et 10, je dirais que notre relation c'est 3* ». Et, la serrure à sa porte n'était pas prévue pour lui accorder de l'intimité, mais plutôt pour la protéger du « *comportement de [s]on beau-père* ». Cela illustre d'autant plus l'importance que revêt pour elle l'existence de « territoire de l'intimité » au sein d'un hébergement.

---

<sup>167</sup> Elsa RAMOS, « 8. La défense d'un « petit monde » pour un jeune adulte vivant chez ses parents » dans *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Armand Colin, 2016, p. 197-222.

Pour Lina, l'intimité est d'autant plus difficile à acquérir que le logement est composé de neuf personnes (Lina, sa sœur, le mari, leurs quatre enfants, et deux « cousins »), pour trois chambres. Quant à Imène, à sa grande surprise, à son arrivée, elle n'a pas eu le droit d'avoir une chambre. Une pièce était pourtant disponible. Pendant un peu plus d'un an, elle a alors dû dormir dans un canapé trop petit, non convertible, dans le salon, « *un espace où tout le monde utilise* ». Sa souveraineté sur l'espace, et son intimité lui sont dès lors impossible. Elle raconte par exemple le fait que pendant les cours en distanciel, sa tante « *venait, regardait la télé, téléphonait, elle fait tout en fait au salon, elle s'allongeait même sur le canapé, que moi je dormais dessus* ». De surcroît, l'hébergement d'Imène se rythmait de tensions avec sa tante.

A l'inverse, Yasmine s'entend bien avec sa tante, et se sent plutôt à l'aise là-bas : « *c'est vrai que bon ça reste chez ma tante, ça reste la maison de ma tante. Il y a ses affaires et tout ça. Et voilà, j'ai ma propre chambre, j'ai ma propre armoire, donc je suis assez à l'aise quoi* ». Un espace personnel lui ait accordé, et malgré la présence des affaires de sa tante, elle peut facilement investir les espaces collectifs. D'autant plus que ce logement n'est pas la résidence principale de sa tante, qui ne revient que de temps en temps. Yasmine a aussi été « *libre* » par rapport à la décoration de sa chambre. L'expérience de cette vie quasiment seule, lui permet même de se sentir plus autonome que lorsqu'elle vivait avec ses parents, et qu'elle devait leur demander l'autorisation pour sortir, ou pour inviter des amis à la maison. Les éléments constitutifs du sentiment de chez-soi sont donc réunis dans l'hébergement dont bénéficie Yasmine. Mira, l'étudiante française hébergée par sa sœur fait aussi exception. Chez cette dernière, elle occupe un espace personnel grâce à sa chambre, et sa sœur la « *fait vraiment sentir chez [elle]* » en insistant pour que Mira n'hésite pas à changer des éléments de décoration si elle le souhaitait, ce qui lui a permis « *d'apporter [s]es petites touches un peu partout* ». Cette affirmation de sa « *souveraineté sur l'espace* », encouragée par sa sœur, a participé, entre autres, à lui permettre de se sentir chez elle, ce qui n'était pas immédiat. C'était en fait plutôt lorsqu'elle vivait avec ses parents, qu'elle passait le plus de temps possible dans sa chambre ou à l'extérieur en raison de la dégradation de leurs relations pendant le confinement. Pourtant, là-bas, elle ne s'était jamais posée la question de savoir si elle se sentait chez elle ou non. Cela témoigne de la différence qui est faite entre la cohabitation avec ses parents, et l'hébergement par d'autres membres de la famille, avec lesquels on a rapidement l'impression de s'imposer, d'être un poids, et de ne pas être chez soi : « *Avec mes parents bah c'était un appartement où j'ai grandi. C'était vraiment où j'étais là depuis le début. Et puis c'est chez mes parents, mais là je me*

*sentais... Genre j'ai pas eu à me dire « c'est pas chez moi ». J'ai eu à me dire bah c'est chez nous tous quoi. »*

L'hébergement est alors double tranchant, pouvant très bien se passer et être bien vécu, comme pour Yasmine. En plus des économies qu'il permet, cet hébergement apparaît très efficace et protecteur. Il peut aussi bien se passer objectivement, mais être difficile à accepter comme pour Wilkens. Pour lui, le fait de ne pas être chez lui constitue l'une des premières raisons pour lesquelles il se sent « *en galère* ». Enfin, l'hébergement peut très mal se passer, voire même prendre fin brutalement à l'initiative du jeune, ou à l'initiative de l'hébergeur. Dans tous les cas, cette interruption intervient soudainement, sans qu'une solution de repli ne soit prévue en amont. C'est le cas d'Imène, qui suite à un énième « *manque de respect* » est partie de chez sa tante. Elle a ensuite rejoint le logement d'une amie pendant un temps. Cette solution aussi ne s'est pas bien finie, ayant été obligée de dormir quelques nuits dans un couloir d'immeuble, puis dans une chambre d'hôtel, la mettant à découvert bancaire. Les hébergements par des membres de la famille peuvent donc à l'inverse produire des situations d'instabilité, voire de précarité. Sur l'effectif total des 38 entretiens qualitatifs menés dans l'enquête EtuCris, cette situation d'errance, voire de rue (allant de quelques nuits, à quelques semaines) suite à l'interruption brutale d'un hébergement par des membres de la famille s'est produit chez près de six personnes. V. Zelizer rappelle l'importance de la confiance dans les « transactions intimes ». On peut supposer que cette confiance est tout autant importante dans le cadre d'hébergement. Or, étant donné les caractéristiques de la relation entre hébergeurs et hébergés, et ses conséquences sur la normalisation de l'aide, et les qualités des relations, la confiance peut être minime comparé à la fourniture du logement par les parents. L'aide peut, dans ces cas précis, s'avérer moins fiable.

Par ailleurs, y compris lorsque l'hébergement se passe bien, il est conçu comme une aide temporaire, du moins dans l'idéal. S'il trouve un travail, Wilkens espère pouvoir déménager, et Mira aussi aimerait, à terme, se trouver un logement propre.

#### **IV. Rendre : une stratégie plus fréquente**

Les « transmissions inversées » au sein de la relation parents-enfants s'inscrivent dans un cadre spécifique au sein duquel, l'aide apportée par les parents, malgré des limites, est globalement normalisée et surtout correspond à un « *devoir de prendre soin* » de leurs enfants, partie intégrante de leurs rôles de parents. Nous avons donc vu que ces pratiques pouvaient prendre plusieurs sens : celui d'une aide et/ou d'une réciprocité, voire un remboursement du

don, qui prennent place dans une logique de maisonnée, ou de parentèle et de don/contre-don. Nous avons vu dans les parties précédentes du chapitre 4, que le cadre dans lequel s'inscrit l'aide apportée par la famille extra-parentale n'est pas le même, tant dans le rapport à l'aide que dans les échanges. Cette dernière partie s'attèle alors à comprendre les enjeux et logiques traversant ces pratiques inversées, et les différentes formes qu'elles peuvent prendre dans le contexte de cette relation, mais aussi des aides spécifiques qui sont fournies. Pour ce faire, il s'agit dans un premier temps de comprendre ce qui influence un éventuel sentiment de redevabilité (A), puis de s'intéresser à la dépendance ressentie à travers ces aides comparée à celle ressentie à travers l'aide parentale (B). Enfin, les différentes modalités de remboursements ou de contributions sont examinées (C).

### **A. Une redevabilité dépendante de la qualité de la relation**

Lina, l'étudiante française de 18 ans, ne ressent pas la même envie, ou le même besoin de « rendre » après avoir reçu une aide, en fonction de la relation entretenue avec chacune des personnes, rejoignant ainsi les théories de V. Zelizer sur les « liens différenciés » des « transactions intimes ». Tout d'abord, elle dit ne pas se sentir redevable de la sœur qui lui a acheté son téléphone et qui lui envoie 50 € par mois pour le forfait téléphonique. Son explication met en avant le fait que c'est sa sœur qui avait « proposé » et « promis » d'acheter un téléphone, dont elle avait « besoin », après l'obtention de son baccalauréat. Tandis que Lina n'« aime pas demander des choses aux autres », et a « une sorte de blocage » à le faire. Puisque dans ce cas-ci, elle n'a pas eu à le faire, il semble que ce blocage et le fait qu'elle se sente « obligée de rendre derrière » ne s'applique pas. Quant à l'hébergement offert par son autre sœur, elle dit : « je lui suis redevable en rien, je sais pas comment expliquer, mais en rien ». Elle précise ensuite qu'elle pense que la raison se trouve dans leur mauvaise relation.

En revanche, par rapport à l'aide qu'elle reçoit de son partenaire, et l'aide « niveau émotionnel » apportée par une « grande amie », elle ressent l'obligation du contre-don, « même si [elle a] pas les moyens ». Ne pas pouvoir rendre, la fait « culpabiliser encore plus », elle essaye alors de rendre a posteriori. Ce retour prend la forme de cadeau, témoignant de sa reconnaissance. Elle a offert un cadeau d'une valeur de 64 € (des mangas grâce au Pass Culture) à son amie « pour la remercier », et comme nous l'avons vu, elle a également offert un cadeau d'une valeur de 50 € à son partenaire (« un T-shirt spécial Saint-Valentin en rapport avec une série qu'on aime tous les deux »), afin de le remercier et de tenter de rétablir un équilibre entre eux. La différence entre ces pratiques de réciprocités réside en la relation qu'elle entretient avec chacune de ces personnes, et le sens de l'aide apportée qui en découle.

## **B. Une dépendance ressentie accrue**

L'aide parentale n'est pas exempte du sentiment de dépendance. Le chapitre 3 a montré que celle-ci peut s'installer, notamment en fonction de l'âge et de l'historique de cette aide. D'autre part, l'importance de cette dépendance ressentie dans l'acceptation de l'aide, ou dans les pratiques de « transmission inversée » peut se voir atténuée par la normalisation et la légitimité de l'aide apportée par les parents. La moindre légitimation du fait d'être aidé par des membres de la famille, autre que ses parents, couplée à l'impression plus forte de s'imposer à ces personnes, et de peser sur leur budget, alors même qu'ils n'ont pas à leur venir en aide, participent à augmenter la dépendance ressentie.

Ainsi, l'aide est jugée plus humiliante et instaure une dépendance. Nous avons vu dans le chapitre 3, que Nawell, étudiante algérienne de 23 ans soutenue sa première année en France par ses parents, ne ressentait aucune « *honte* » à vivre avec leur argent pour seule ressource financière. C'était une situation qu'elle trouvait « *normale* ». En revanche, elle considère qu'elle « *dépend* » de sa sœur, et qu'elle « *a la honte* » de se retrouver dans une telle situation à son âge. L'argument d'un âge limite au-delà duquel la dépendance n'est plus tolérable demeure ici. Ce qui participe à la faire se sentir dépendante de sa sœur, consiste en le fait qu'elle ne « *peu[t] pas faire sans* » pour payer son loyer. Elle se voit dans l'obligation d'être en demande de cet argent pour pouvoir vivre, et d'être dans l'attente de le recevoir. Tandis que l'argent reçu par son oncle, sous la forme de cadeaux, elle parvient à s'en passer parfois, et n'est pas dans une position de demande, puisqu'elle attend toujours que ce soit lui qui propose. Elle n'est alors pas aussi catégorique sur sa dépendance vis-à-vis de cette ressource, puisqu'elle dit ne pas savoir si elle en est dépendante. Il apparaît alors que la position de dominée est plus visible dans la relation d'entraide avec sa sœur, qu'avec son oncle, et la dépendance ressentie devient plus forte.

La plus grande dépendance ressentie vis-à-vis de l'aide apportée par les autres membres de la famille que les parents se reconnaît aussi par la perception différente de l'hébergement par les parents, et par ces personnes. Wilkens qui vit difficilement l'hébergement gratuit par son cousin, acceptait totalement la même situation lorsqu'elle était offerte par les parents. L'une des raisons pour lesquelles l'hébergement est difficile et produit de la dépendance est liée aux modalités de participation. L'hébergement est gratuit, et il ne peut pas « *participer* ». Par conséquent, il se sent comme un poids et pense aux dépenses supplémentaires qu'il impose : l'eau, l'électricité, la nourriture :

« Pour moi, avec ma présence, on utilise beaucoup plus d'eau chaude, parce que pour se laver, y a une personne qui se lave en plus dans la maison, après il y a aussi l'électricité parce que j'utilise la lumière pour faire la lecture, pour préparer mes examens. Donc je participe de l'augmentation du budget de la maison. » (Wilkens, 26 ans, Haïtien).

Pourtant nous avons justement vu dans le chapitre 3, qu'il était « mesquin » de calculer les frais si peu élevés qu'occasionnent un hébergement selon E. Ribert. Lorsqu'il vivait avec ses parents, la situation était la même, il ne participait ni au loyer, ni aux charges, ni à l'alimentation. Pourtant, il dit ne pas se sentir dépendant d'eux par rapport à ça : « *Parce que (rires) pour moi c'est normal* ». Même s'il ne se sentait pas « *totalelement indépendant* » par rapport à cette cohabitation, ce n'était pas ces éléments qui étaient pris en compte, mais plutôt ce qui a trait aux possibilités de sorties. La dépendance accrue provoquée par l'aide issue de son cousin apparaît donc intrinsèquement liée à cette moindre normalisation, et à l'absence de participation instaurant une asymétrie entre lui et son cousin. Cette participation est ainsi plus détaillée dans la partie suivante.

### **C. Des modalités de réciprocités variées**

L'analyse des pratiques d'entraide allant dans les deux sens donnent à voir les rapports de pouvoir qui les traversent. Il s'agit ici, d'une part, d'identifier par quels canaux passent ces pratiques issues des étudiantes et étudiants vers ceux qui leur apportent une aide. Et d'autre part, de comprendre les significations sociales qu'elles prennent, et dans quel modèle de fonctionnement de l'entraide familiale elles s'inscrivent. Ces analyses permettent ensuite de pouvoir comparer ces enjeux entre l'entraide avec les parents, et l'entraide avec les autres membres de la famille, qui, comme nous l'avons vu, sont eux-mêmes distingués par les étudiantes et étudiants.

#### **1. La contribution matérielle à l'hébergement**

L'aide matérielle, et notamment l'hébergement, est l'une des aides spécifiques majeures apportée par les germains et/ou par les membres de la famille élargie. Elle est d'autant plus intéressante que toutes les personnes concernées par cet hébergement cohabitaient jusqu'alors avec leurs parents. Il est ainsi possible de comparer les éventuelles contributions dans chacune des configurations afin de déterminer les différences en matière de pratiques et de rapport de pouvoir. Tout d'abord, il est important de se rappeler que la dépendance ressentie lors de cet hébergement peut s'avérer accrue, et être associée à un sentiment de ne pas être chez-soi, et de s'imposer. Pour rétablir un relatif équilibre, la plupart des personnes vont au moins proposer,

si ce n'est pas mettre en œuvre, une contribution à cet hébergement. Celle-ci peut être financière et/ou en nature.

- Participation par l'alimentation

Une première manière de participer est de contribuer à l'alimentation. Cela peut passer par le fait de faire des courses, comme pour Imène, 28 ans, Algérienne, hébergée par sa tante, qui faisait des courses « *toutes les semaines* ». Elle faisait attention à acheter des produits qui plaisent à tout le monde : « *je fais des courses pour moi avec ce que j'aime bien, avec ce que mon oncle aime bien, ce que elle [la tante] aime bien aussi* ». Ces courses deviennent une priorité dans son budget : « *j'ai pas dépensé, j'ai pas acheté de vêtements, j'ai pas... j'étais pas en voyage, je sortais pas, donc je dépensais pas du tout. Je faisais que les courses pour ma tante.* ».

Cette participation alimentaire peut également provoquer le recours à l'aide alimentaire afin d'être en mesure de contribuer. C'est le cas pour Wilkens, étudiant haïtien hébergé par son cousin, et par Mira, étudiante française hébergée par sa sœur. Wilkens décrit la raison pour laquelle il a commencé à fréquenter les distributions alimentaires : « *C'était juste pour pouvoir participer dans l'alimentation de la maison. Avec mon argent, je ne peux pas me permettre de faire des courses* ». Cette contribution est une réponse à la dépendance qu'il ressent du fait que son cousin et sa femme « *achètent tout* ». Les distributions alimentaires participent à réduire cette dépendance, et à restaurer un équilibre : « *je me sens moins dépendant. Parce que je participe quand même. C'est une manière de contribuer* ». Malgré tout, il ne parvient pas à atteindre cet équilibre. Cette aide n'est pas suffisante selon lui, et les produits récupérés ne correspondent pas toujours aux besoins de la famille, d'où la persistance de cette dépendance. On s'éloigne ici totalement du fonctionnement de la maisonnée, avec cette recherche de contre-don, et d'équivalence normalement absente de la « loi du dévouement » qui domine dans les solidarités qui circulent au sein de la maisonnée développée par F. Weber. En ce qui concerne Mira, le recours aux distributions alimentaires est une manière d'aider sa sœur. Contrairement à Wilkens, c'est la sœur qui est à l'initiative de ce recours, après s'être rendue compte que le « *frigo était vide* ». Il est intéressant de remarquer la différence de sens entre le recours aux distributions alimentaires qu'elle effectuait chez ses parents, et ce même recours chez sa sœur. Tandis qu'avec ces parents, le recours s'inscrivait dans une logique de « *donnant-donnant* », il s'inscrit désormais dans le registre de l'aide : « *là [chez sa sœur] je suis plus dans l'aide quoi. C'est plus une corvée. Je me dis faut que j'aïlle là-bas, parce que faut que j'aïlle « faire les courses » entre guillemet. Mais c'est pas en mode, je vais là-bas et*

*j'attends quelque chose en retour* ». On peut émettre les hypothèses suivantes sur cette évolution : d'une part, la qualité des relations avec sa sœur, comparé à celles avec ses parents, modifie le sens de cette aide. D'autre part, on peut supposer que la différence de perception de l'aide reçue par ses parents, et celle reçue par sa sœur participent à transformer le sens de cette pratique. En effet, dans le premier cas, elle considérait comme « normale » et « légitime » la cohabitation parentale et ne se posait pas la question d'être chez elle. Ainsi, l'aide alimentaire n'était pas une réciprocité à cette cohabitation, mais plutôt un don, duquel elle attendait le contre-don qu'était le soutien moral. Tandis que chez sa sœur, nous avons vu qu'elle considérait que l'aide apportée était « trop » comparée à ce qui est attendu d'une sœur, et qu'elle avait l'impression de la déranger, et de ne pas se sentir totalement chez elle. On peut ainsi supposer que l'aide alimentaire ne nécessite pas de réciprocité étant donné le déséquilibre ressenti préexistant.

- Participation par les tâches domestiques

La contribution peut aussi passer par les tâches domestiques, notamment le ménage et la cuisine. Cette contribution semble plus ambivalente, et pouvoir plus facilement participer à une domination. Imène raconte la désillusion entre ce qu'elle imaginait être le partage des tâches avant de venir chez sa tante, et ce qu'il s'est réellement passé :

*« J'avais l'impression que (...) tout allait bien se passer, qu'on allait tout faire ensemble, j'allais l'aider. Parce que moi les tâches ménagères j'adore ça, tout ce qui est rangement tout ça, j'aime trop. Sauf que c'est devenu de l'esclavage ». (Imène, 28 ans, Algérienne).*

Sa contribution par les tâches ménagères est devenue excessive. Elle explique qu'elle « *faisai[t] le ménage tout le temps* », y compris lorsque le désordre n'était pas créé par elle. A tel point qu'en distanciel elle était parfois « *obligée* » de manquer son cours pour nettoyer. Le comportement de sa tante variait selon l'état du ménage : « *à chaque fois qu'elle rentrait, elle regardait la cuisine directement. Elle jette son œil sur la cuisine, si elle la trouve propre elle sourit, si elle la trouve pas propre, bah elle boude, elle me parle même pas, elle me dit pas bonjour, elle se casse dans sa chambre elle dort. Ou alors parfois elle me dit même pas bonne nuit* ». Cette situation la « *dégoutait* » au point de la faire décrocher scolairement, et de redoubler son année. En ce qui concerne Lina, l'étudiante française de 18 ans hébergée par sa sœur, elle se « *sent obligée de faire tout ce qu'il y a à faire dans la maison* ». En raison du « *caractère misogyne* » de l'organisation du logement, la responsabilité des tâches domestiques lui revient en tant que femme : « *Tout ce qui est tâche ménagère et cuisine c'est les femmes qui*

gèrent. *C'est ça qui me déplaît, c'est que les femmes qui gèrent. Même si je dois rentrer vers 22h, je me sens obligée de faire quelque chose à la cuisine, faire à manger ou le ménage. Et les garçons restent cloués dans leur chambre* ». Ces deux exemples montrent une situation de contribution totalement différente de celles expliquées plus tôt. Tandis que la participation de Wilkens et Mira pour l'alimentation leur permettent de tendre vers un semblant d'équilibre, et de se sentir moins dépendant, et plus chez eux. Ici, la répartition des tâches domestiques assoit encore un peu plus le rapport de domination en faveur de l'hébergeur ou de l'hébergeuse. L'hébergée risque même de se voir attribuer le rang « *d'esclave* », comme le dit Imène de façon certainement caricaturale, atteignant dès lors le paroxysme de la domination. Lina explique aussi que cette contribution forcée ne participe « *pas du tout* » à la faire se sentir chez elle. Au contraire, c'est l'une des raisons pour lesquelles elle « *essaye de rentrer le plus tard possible à la maison* ». Il semble ainsi que des logiques inverses en termes de rapport de domination prennent place derrière ces pratiques de contribution. On peut supposer que cette différence trouve son origine dans le degré de choix qui est accordé à la personne hébergée dans cette contribution, ainsi que dans la légitimité de son existence. Dans le cas de Lina, le déséquilibre entre hommes et femmes rend illégitime ce partage des tâches qui lui est imposé. Dans le cas d'Imène, alors même qu'elle prévoyait d'aider sa tante par les tâches ménagères, à partir du moment où la contribution devient excessive, et déséquilibrée par rapport à sa tante qui est celle qui met le « *bordel* », et où sa participation n'est pas reconnue, alors elle n'a plus lieu d'être, se transforme en esclavage, et Imène ne souhaite plus la poursuivre : « *Jusqu'au jour où je me suis dit, non je fais plus ça c'est bon* ».

## 2. Un retour financier difficilement accepté

Que ce soit en raison de l'hébergement accordé, ou d'aides financières, il semble que les contributions ou retours sous la forme financière ne soient pas des pratiques acceptées par la famille, que ce soit par les parents (chapitre 3), ou par le reste de la famille. En effet, la théorie de V. Zelizer des « mondes antagonistes », repose sur la stricte séparation entre le « monde sentimental » et les « transactions rationnelles » pour que leur gestion soit « saine ». Un retour financier risquerait alors de « contaminer » ce monde sentimental, et ici cet amour familial, de logiques marchandes ou d'intérêt personnel, alors que les transactions doivent avoir « valeur de don ». Ainsi, la gratuité est l'une des caractéristiques de l'entraide familiale : « Même s'il arrive que des services soient payés pour désamorcer un éventuel sentiment de dette, il est plutôt rare que les services rendus à des membres de sa famille soient monnayés<sup>168</sup> ». On remarque

---

<sup>168</sup> I. VAN PEVENAGE, « La recherche sur les solidarités familiales », 2010, art.cit., p. 9.

alors qu'aucun des membres de la famille sollicités ne demandent un remboursement quelconque aux étudiantes et étudiants : « *Ah non, j'ai pas à rembourser. C'est pas un prêt bancaire* » (Nawell, 23 ans, Algérienne). Il en est de même pour l'argent que reçoit Wilkens d'une cousine et d'un oncle à lui. Il désire tout de même faire un geste pour « *le récompenser un jour, pour cette aide qu'il me donne, (...) quelque chose pour essayer de le remercier* ». Cependant, ce geste ne prendrait pas la forme monétaire : « *pas lui donner de l'argent en retour mais (...) un cadeau, quelque chose, je sais pas* ». L'idée n'est pas ici de rembourser une somme exacte, mais de montrer sa reconnaissance. Cette reconnaissance rejoint l'idée de « dette positive » développée par Jacques T. Godbout, caractérisée par le fait qu'« on reconnaît avoir reçu beaucoup sans pour autant ressentir une obligation, mais plutôt un désir de donner<sup>169</sup> ». Cette dette n'est pas perçue comme un « fardeau », mais comme un « privilège, une chance<sup>170</sup> ». Cette perception tranche par ailleurs avec son rapport à l'hébergement offert par son cousin, qui est justement plutôt interprété comme une « dette négative », c'est-à-dire un fardeau régi par les règles de « réciprocité simple<sup>171</sup> ».

Par rapport à l'hébergement, Yasmine ou Mira ont proposé « *de payer un loyer, même si c'était une petite somme* » (Yasmine, 23 ans, Algérienne). La tante de Yasmine, tout comme la sœur de Mira, ont refusé a priori cette participation financière. Une réelle négociation s'est mise en place, puisque Yasmine raconte en avoir « *beaucoup discuté* » avec sa tante, qui a « *vraiment insisté* » pour que l'hébergement soit gratuit. Les arguments de la tante consistant par ailleurs à mettre en exergue le fait que, dans tous les cas, cet appartement n'aurait pas été loué donc elle n'aurait pas reçu d'argent. Elle diminue ainsi le coût que l'hébergement de sa nièce pourrait représenter. Dans le cas de Mira, après le refus initial de sa sœur, Mira a continué d'« *insister* », en mettant en avant, contrairement à la tante de Yasmine, le coût supplémentaire qu'elle allait engendrer :

« *J'ai insisté, parce que je lui dis en gros là j'arrive, je vais changer ton mode de vie, y a des trucs que tu devras plus faire, enfin si tu devras payer les trucs pour deux, plus l'électricité, plus les charges. Ça va doubler. Donc je me suis dit y a des trucs que tu pourras plus te permettre donc autant que je mette une petite somme. Comme ça ton cadre de vie ne change pas* ». (Mira, 21 ans, Française).

---

<sup>169</sup> Jacques T. GODBOUT, « 9. Don, dette et réciprocité dans la parenté », 2008, *op.cit.*, p. 179.

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>171</sup> *Ibid.*

Sa sœur a fini par accepter, en rendant ce loyer moins formel par le fait de ne pas le rendre automatique si Mira n'avait pas les moyens de le transmettre chaque mois. L'argent permet toutefois de rétablir une égalité entre la personne qui reçoit l'aide du logement et celle qui le fournit. En effet, Mira n'emploie pas l'expression d'hébergement, mais plutôt celle de « *colocation* », qui reflète dès lors une position plus égalitaire entre les personnes partageant le logement. Ce sont les 200 € de loyer qu'elle donne à sa sœur qui permettent cette égalité, même si la contribution ne sera « *jamais équivalente* » avec les dépenses de sa sœur. C'est d'ailleurs Mira, qui, en plus d'avoir initié le paiement de ce loyer, a décidé de la somme en fonction de ses ressources. Elle explique que sans ce loyer, elle ne se serait pas sentie à l'aise parce que « *c'est comme si elle m'avait à sa charge* ». On remarque ce lien entre domination, égalité, et versement d'un loyer avec le moment où Mira a commencé à se sentir chez elle dans ce logement. Les deux premiers mois où elle s'est installée chez sa sœur, Mira n'a pas pu payer de loyer en raison d'un retard de sa bourse. Elle explique s'être sentie « *super mal* » et « *mal à l'aise* » à cette période, durant laquelle elle « *s'excusait à chaque fois* » de ne pas pouvoir payer ce loyer. C'était d'ailleurs plutôt elle qui « *s'inquiétait* » de ça que sa sœur qui la rassurait. « *Je me suis sentie vraiment, vraiment, vraiment, chez moi au mois de novembre* » : ce mois est concomitant avec le premier versement de loyer, et elle explique que c'est bien ce loyer qui a participé à ce sentiment.

Pour conclure sur ces pratiques de retours, on remarque plusieurs différences en fonction de si ces pratiques engagent la relation avec les parents, ou la relation avec d'autres membres de la famille, ou encore lorsqu'elles se produisent avec des personnes extérieures à la famille.

En ce qui concerne les différences au sein de la famille, il semble que les pratiques de remboursement, réciprocités, ou « *transmission inversée* » quel que soit le sens qu'elles prennent, sont plus fréquentes ou du moins sont plus pensées comme un problème lorsqu'elles ne peuvent pas être concrétisées dans le cadre de l'entraide entre les étudiantes et étudiants et leur fratrie ou membres de la famille élargie, qu'avec leurs parents. C'est particulièrement frappant en ce qui concerne la contribution au sein du logement, qui semble beaucoup moins présente avec les parents. Ou alors de façon beaucoup plus souple : « *J'achetais des cadeaux à mes parents, je leur offrais des choses. Je faisais des courses quand je voulais. C'était comme on voulait.* » (Imène, 28 ans, Algérienne). Ici, la contribution ne passait pas par les mêmes moyens, et était volontaire, contrairement à « *l'esclavage* » chez sa tante. Ces différences s'expliquent par les normalisations distinctes en fonction de la personne émettrice, qui peuvent impliquer des modalités d'aides spécifiques, et un sentiment de dépendance, et de domination

plus ou moins fort. La nécessité de « rendre » pour ne pas trop s'imposer, et ne pas être trop dépendant et dominé devenant plus ou moins forte. Être « receveur net » est plus acceptable, pour les étudiantes et étudiants du moins, dans le cadre de leurs relations avec leurs parents, qu'avec les autres. Même si la plupart des donateurs extra-parentaux ne demandent jamais de remboursement, et les aides apportées sont plutôt gratuites et pensées comme des dons que comme des prêts.

Cette réticence au retour financier au sein de la famille dans son ensemble contrevient avec l'usage de ces pratiques dans le cadre de l'aide apportée par des personnes extérieures au cercle familial. En effet, le versement d'un loyer à sa tante n'apparaît pas être une question chez Imène qui, pourtant, revendique fièrement son indépendance, affirmant que « *les bons comptes font les bons amis* ». Après être partie de chez sa tante, Imène s'est installée quelques temps chez une amie. Dans cette configuration, Imène a insisté, malgré le refus initial de son amie, pour verser un loyer de 300 €, représentant plus que la moitié du loyer, quitte à qu'elle soit à découvert bancaire : « *Si j'ai proposé de participer dans le loyer, c'est pour ne pas me retrouver dans la rue. Tu vois ce que je veux dire, c'est une sorte de colocation. C'est une sorte de contrat. (...) donc elle va pas dire qu'elle m'a rendu service. C'était pas un service parce que je payais* ». Ce transfert financier ici est non-négociable pour garder clarifier la situation, et garder son indépendance en préservant cette égalité entre elles, avec cette notion de « *colocation* », et ce refus de rentrer dans le registre de « *service* ». Cela se démarque complètement avec « *l'évidence* » qu'elle évoquait de vivre chez sa tante, gratuitement, en venant en France. Matthieu, l'étudiant syrien de 25 ans explique aussi que la « *relation familiale* » consiste à ne pas donner en attendant en retour. Arrivée en France, il a été aidé financièrement par une amie de ses parents. Si cette dernière n'a jamais précisé qu'il fallait retourner cet argent, il est convaincu qu'il doit la rembourser, contrairement à ses parents, justement en fonction de l'appartenance ou non à la famille :

*« Ce qu'elle m'a donné, moi il faut que je retourne un jour. (...) Elle ne dit pas que c'est un prêt, mais c'est ça l'idée que moi j'ai, parce que je pense que si elle sentait pas qu'il faut qu'elle nous donne, elle aurait pas donné. C'est pas comme ça, c'est pas un cadeau. (...) [avec les parents] c'est pas pareil que l'amie de ma mère. Elle reste étrangère... pas étranger comment dire ?... Ma mère reste ma mère à la fin, mon père aussi ». (Matthieu, 25 ans, Syrien).*

## Conclusion

Etudier l'entraide familiale, reçue par les étudiantes et étudiants, permet de révéler les enjeux de définition des contours de l'entité englobante qu'est la « famille », qui sont au cœur des pratiques d'entraide. La « famille » dans son ensemble reste toutefois un cadre d'entraide privilégié par rapport aux personnes extérieures à ce groupe.

Cette recherche porte sur des étudiantes et étudiants ayant recours à l'aide alimentaire. Passer par ce mode de recrutement a permis d'atteindre un public spécifique qui se trouve être plus féminin, et plus âgé que la moyenne des étudiantes et étudiants. Cette population se compose aussi par une surreprésentation des étudiantes et étudiants de nationalité étrangère. Cette spécificité de la composition du terrain a une influence sur l'entraide familiale, en ce sens que celle-ci s'inscrit alors dans le cadre de familles transnationales.

La distanciation géographique qui en résulte affecte plutôt la relation entre les parents et les étudiantes et étudiants, que les autres membres de la famille. Les membres extra-parentaux qui fournissent une aide à ces jeunes n'apparaissent pas être autant éloignés géographiquement d'elles et eux. Par conséquent, les parents privilégient une aide de nature financière, tandis que les autres membres de la famille sont plus souvent en mesure d'apporter des aides matérielles. Une fois que cette différence liée à la distance est établie, il est nécessaire de nuancer son impact, ainsi que la différence avec les étudiantes et étudiants de nationalité française. En effet, « les membres de la famille transnationale s'échangent, à des degrés divers en fonction de leur possibilité, les mêmes formes de soutien que dans les familles géographiquement proches » selon Laura Merla<sup>172</sup>. La « co-présence virtuelle » permet d'entretenir une proximité émotionnelle et de nouer une intimité familiale à distance. Cette distance ne se traduit donc pas par un obstacle majeur à cette intimité, et à l'entraide. Les différences entre personnes de nationalité française et personnes de nationalité étrangère portent plutôt sur le fait que ces dernières risquent de ressentir un décalage entre leurs situations antérieures, et leurs situations une fois arrivées en France. Tandis que les situations des Françaises, au moment de l'entretien, semblent s'inscrire dans le prolongement de leurs situations socioéconomiques antérieures.

Cette définition de la famille qui est en jeu porte aussi sur la différenciation de ses membres. L'analyse distincte de la relation d'entraide entre les parents et les jeunes, ainsi que

---

<sup>172</sup> L. MERLA et J. MINONZIO, « Familles transnationales, familles solidaires », 2016, art.cit., p. 63.

de celle entre les autres membres de la famille et ce public étudiant, met en lumière des pratiques et des rapports aux aides différenciés. Ces variations sont liées à plusieurs éléments, dont la normalisation de l'aide en fonction de la personne émettrice est au premier rang. L'entraide familiale est traversée par des normes, qui n'impliquent pas les mêmes attentes pour tous les membres de la famille. Ainsi, une injonction dominante consiste en l'obligation, et le « *devoir* » pour les parents de « *prendre soin* » (Wilkins, 26 ans, Haïtien) de leurs enfants, même majeurs. L'aide des parents est aussi soumise à une norme d'inconditionnalité et d'incommensurabilité. Ainsi, bien que des différences en fonction des milieux sociaux existent, les parents apparaissent comme les principaux pourvoyeurs d'aide financière. Celle-ci est plus conséquente et est mieux acceptée par les étudiantes et étudiants. Par ailleurs, lorsque les ressources principales sont issues de la famille, elles proviennent en réalité toujours des parents chez les personnes interrogées. Les aides apportées par le reste de la famille, et les discours des étudiantes et étudiants, démontrent que les attentes ne sont pas les mêmes en matière d'aide familiale selon la personne émettrice. Une norme moins forte pèse sur ces autres membres de la famille. En effet, les attentes sont moindres par rapport aux parents, bien que l'appartenance au groupe familial puisse légitimer une forme minimale d'entraide. L'aide issue de ces membres de la famille extra-parentale se trouve ainsi moins normalisée par les étudiantes et étudiants, l'acceptation de cette aide étant plus difficile. En raison de ces attentes distinctes de la part de celles et ceux qui donnent, mais aussi des étudiantes et étudiants, des pratiques d'aides plus restreintes et souvent circonscrites à des postes de dépenses préalablement définis prennent place. Par ailleurs, ces apparentés, hors parents, ne peuvent pas être appréhendés comme un ensemble homogène, et sont distingués par les personnes interrogées. Cette distinction passe par la séparation entre « famille proche » et « famille élargie », définies par la proximité de sang, mais aussi émotionnelle. Les étudiantes et étudiants peuvent alors construire des multiples degrés de proximité, et ainsi d'attentes envers leurs apparentés.

A partir de cette normalisation et de ces pratiques variées, il est possible de considérer plusieurs approches en ce qui concerne la dépendance, et la domination, et le rapport aux ressources que les jeunes apportent aux membres de la famille qui leur sont venus en aide. Tout d'abord, en raison de l'« anormalité » perçue de l'aide, quand elle provient des autres personnes de la famille que les parents, une sensation de s'imposer et une dépendance accrue peut s'installer. Celle-ci peut être présente dans la relation d'entraide avec les parents, mais dans une moindre mesure. Identifier le modèle régissant cette économie domestique, à savoir les modèles de la « maisonnée » et du « don/contre-don » permet de mieux comprendre ces différences. Il

est nécessaire de rappeler que ces modèles ne sont pas fixes, et peuvent évoluer au sein d'une même relation en fonction des transformations des situations des personnes concernées, et de leurs relations interpersonnelles. D'autre part, F. Weber rappelle que ces modèles peuvent se superposer dans les pratiques. Toutefois il semble que le modèle de la maisonnée fonctionne moins bien avec la fratrie et la famille élargie, qu'avec les parents. Et ce, malgré le fait qu'ils paraissent se mobiliser en faveur d'une « cause commune » que constituerait la poursuite des études du jeune. Mais la « loi du dévouement » ne fonctionne pas ici, du point de vue des étudiantes et étudiants du moins qui ressentent l'existence d'une dette, et le besoin de la rendre. On peut émettre l'hypothèse que cela soit lié à la moindre normalisation de cette aide, mais aussi à un « attachement quotidien » insuffisant<sup>173</sup>, ou encore au fait que le rapport de domination devienne trop visible dans ce cadre pour permettre la maisonnée<sup>174</sup>. Ce sont alors plutôt des usages prenant le sens de réciprocités, voire de remboursements, qui se mettent en place, et qui visent à restaurer un équilibre, pour se sentir moins pesant, mais aussi être moins dépendant. Toutefois, lorsque ces pratiques sont imposées par les autres, cela devient plutôt une manière d'asseoir leur domination, comme cela a pu être analysé avec certaines tâches domestiques réalisées dans le cadre d'un hébergement.

En ce qui concerne la relation d'entraide avec les parents, les deux modèles peuvent s'installer. Celui de la maisonnée s'inscrit plutôt dans des familles modestes, et des pratiques de solidarités quotidiennes pour « aider » leurs parents peuvent prendre place. Des volontés d'apporter des réciprocités à leurs parents peuvent également se mettre en place, dans le but de restaurer un équilibre. Toutefois, elles ne sont pas aussi fréquentes et leur absence est moins interprétée comme problématique, qu'avec le reste de la famille. Il ne vient d'ailleurs pas à l'esprit d'une partie des personnes interrogées de rendre à leurs parents, tant cette norme d'aide parentale comme faisant partie intégrante de cette relation filiale a été assimilée. Enfin, au sein de la famille dans son ensemble, les retours de nature financière font l'objet d'une réticence, en raison de la norme du rejet d'une logique « marchande » qui traverse la famille.

Par ailleurs, certaines personnes bénéficient d'une cumulation des natures d'aides, et des provenances. Leurs situations se voient alors moins soumises à des difficultés financières et résidentielles que d'autres jeunes n'ayant pas de telles ressources à disposition. Cela témoigne, d'une part, de l'hétérogénéité de la population fréquentant l'aide alimentaire. Et, d'autre part,

---

<sup>173</sup> F. WEBER, « 3. Pour penser la parenté contemporaine », 2002, *Op.cit.*

<sup>174</sup> S. GOLLAC, « 9. Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale », 2003, *Op.cit.*

cela invite à considérer conjointement les aides familiales de toutes natures, et de toutes origines. Il est nécessaire de penser leur articulation. Comme le suggère M.-C. Le Pape et les autres auteurs et autrices de l'article « “Ça n'a pas de sens de compter comme ça”. Difficultés et limites d'une approche comptable des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille », il est essentiel de ne pas s'arrêter aux aides reçues par les parents, pour comprendre l'entraide familiale dans toute sa complexité, mais aussi pour comprendre les conditions de vie de ces jeunes.

Pour finir, certains éléments de ce mémoire montrent comment l'entraide, dont l'analyse est menée ici à partir du point central que forme les étudiants, peut se trouver prise dans des réseaux de circulation d'aide plus large. Il serait pertinent de poursuivre les recherches en sortant du cadre du réseau centré autour de l'étudiant, afin de rendre visible des aides qui se réalisent autour de lui sans l'inclure. Cela pourrait par exemple permettre de mieux comprendre comment l'aide financière que reçoit Wilkens de la part de sa cousine résidant aux Etats-Unis, et de son oncle installé au Canada, s'inscrit dans un réseau de relations plus large. Interroger plusieurs membres aidants de la même famille apporterait un éclairage supplémentaire, notamment sur les rapports de pouvoir, de domination et les conflits.

D'autre part, nous avons pu voir qu'un certain nombre de ressources, ponctuelles, n'ont pas pu être captées par la méthode quantitative. L'utilisation d'une méthode qualitative a permis de les révéler. Néanmoins, les ressources de cette population interrogée, issues de la famille, comme du travail, semblent se caractériser par leur irrégularité, pour un certain nombre d'entre elles. Les différentes ressources peuvent d'ailleurs s'articuler entre elles. La recherche pourrait alors se poursuivre par l'utilisation d'une démarche d'ethnocomptabilité. Cette méthode consistant en un suivi plus poussé sur une période définie, pourrait permettre d'identifier les différentes entrées et sorties du budget des étudiantes et étudiants de manière plus précise, et de documenter ces irrégularités. Cette méthode permet aussi de « faire compter comme les gens comptent<sup>175</sup> », et apporterait ainsi des orientations de calculs et des éléments d'analyses supplémentaires à ceux développés dans ce mémoire.

---

<sup>175</sup> Alain COTTEREAU, « Ne pas confondre la mesure et l'évaluation : aspects de l'ethnocomptabilité », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2016, 123, 1, p. 11-26.

## Bibliographie

### Articles de presse :

BERREZAI Olivier, « « Rennes. Étudiants, retraités... Ces nouveaux visages qui frappent à la porte des Restos du cœur », *Ouest France*, 28 octobre 2020.

BUISINE Rémy, « Aide alimentaire : une file d'attente interminable d'étudiants à Paris », *Brut*, 29 janvier 2021.

COTTIN Florence, « Aix-Marseille - Étudiants : un deuxième confinement difficile à vivre », *La Provence*, 11 novembre 2020

FRANÇOIS Maxime, « “Je suis dans le rouge” : l'angoisse des étudiants privés de petits boulots par le Covid », *Le Parisien*, 26 novembre 2020.

### Rapports d'enquête ou institutionnels :

BELGHITH Feres et ORTEGA Andreina, Enquête nationale des conditions des étudiant·e·s 2016. Situation économique et financières des étudiant·e·s, rapport de l'Observatoire de la vie étudiante, octobre 2018.

BELGHITH Feres, FERRY Odile, PATROS Théo, « Données académiques et sociodémographiques », *Conditions de vie des étudiants 2020*, brochure de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, 27 p.

BELGHITH Feres, FERRY Odile, PATROS Théo, TENRET Élise, *Repères 2020*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, 19 p.

BERHUET Solen, BRICE MANSENCAL Lucie, HOIBIAN Sandra, MILLOT Charlotte, MÜLLER Jörg, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021*, rapport d'étude de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), 2021, 223 p.

CASTELL Laura, PORTELA Mickaël et RIVALIN Raphaëlle, « Les principales ressources des 18-24 ans - Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Drees*, juin 2016, n° 965, (coll. « Etudes et Résultats »), 6 p.

Co'p1 – Solidarités étudiantes, *Enquête 2020-2021 sur les étudiantes et étudiants bénéficiaires de colis alimentaires*, rapport de l'association Co'p1 – Solidarités étudiantes, 2021, 65 p.

Cour des comptes, *Le réseau des œuvres universitaires et scolaires : une modernisation indispensable*, rapport public annuel de la Cour des Comptes, février 2015, p.433-526

Cour des comptes, « Le soutien de l'État à la vie étudiante », dans *Les acteurs publics face à la crise : une réactivité certaine, des fragilités structurelles accentuées*, rapport public annuel de la Cour des Comptes, février 2022, p. 101-134.

FERRY Odile et PATROS Théo, « Conditions de vie des étudiants 2020. Activité rémunérée », brochure de l'Observatoire national de la vie étudiante, 2021, 29 p.

GUENEE Lorraine, LE MENER Erwan, MACCHI Odile, *Aux guichets de l'aide alimentaire : les « nouveaux publics » du confinement ? (Paris et Saint-Denis, 29 avril 2020–19 mai 2020)*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, juin 2020.

GUENEE Lorraine (coord.), BEDO Ysé, DOUAY Caroline, LEBUGLE Amandine, LESERVOISIER Clémentine, RAMBLIERE Lison et RASOLONJATOVO Manantsoa, *Entre quête d'autonomie et recours à l'aide alimentaire francilienne, les trajectoires heurtées d'étudiantes et d'étudiants en crise*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris, septembre 2022.

LENORMAND Gabrielle, LONGEPE Camille, MARICHALAR Olivier, TETARD Guillaume et ZUSSLIN Hugo, *Chiffres clés de la mobilité étudiante dans le monde*, rapport de Campus France, mars 2021, 80 p.

Linkee, *Un an de précarités étudiantes : les sacrifices d'une génération*, rapport de l'association Linkee, 2021, 24 p.

PATROS Théo, *La vie d'étudiant confiné, résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire. Situation financière*, rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, 30 p.

#### **Articles et ouvrages scientifiques :**

ATTIAS-DONFUT Claudine, LAPIERRE Nicole et SEGALIN Martine, « Chapitre IV. Tensions et conflits » dans *Le Nouvel Esprit de famille*, Odile Jacob, 2002, p. 139-183.

AUDEBERT Cédric et CALMON André, « Logiques, réseaux, enjeux de migrations internationales dans le bassin caraïbe », *Mappe Monde*, 2003, vol. 4, n° 72, p. 25-28.

AUDEBERT Cédric, « Immigration et insertion urbaine en Floride : le rôle de la famille transnationale haïtienne », *Revue européenne des migrations internationales*, 2004, vol. 20, n° 3, p. 127-146.

BONVALET Catherine, « La famille-entourage locale », *Population*, n°1, 2003 p. 9-43.

BREANT Hugo, « Migrations et flux monétaires : quand ceux qui restent financent celui qui part », *Autrepart*, vol. 67-68, n°4, 2013, p. 31-52.

BRYCESON Deborah, « Transnational Families in the Twenty-first Century » dans BRYCESON Deborah et VUORELA Ulla (dir.), *The Transnational Family: New European Frontiers and Global Networks*, Oxford: Berg Publishers, 2002, p. 3-30.

CHEVALIER Tom, « Citoyennetés socio-économiques des jeunes et stratégies de croissance : Suède, Allemagne, Royaume-Uni, France », *Revue française des affaires sociales*, 2016, n° 1, p. 213-234.

COURONNE Julie, LOISON Marie, SARFATI François, « D'une politique de défamilialisation à des pratiques de refamilialisation : les ressources des jeunes saisies par la Garantie jeunes », *Revue française des affaires sociales*, 2019, 2, p. 79-96.

DECHAUX J.-H., « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets. », dans *Faire ou faire-faire ? Famille et service*, Presses universitaires de Rennes, 1996, p. 39-54.

DECHAUX Jean-Hugues et LE PAPE Marie-Clémence, *Sociologie de la famille*, La Découverte (coll. « Repères »), 2021, 128 p.

DEQUIRE Anne-Françoise, « Le monde des étudiants : entre précarité et souffrance », *Pensée plurielle*, avril 2007, vol. 14, n° 1, p. 95-110.

ESPING-ANDERSEN Gøsta, « 1. Les trois économies politiques de l'État-providence » dans *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 21-49.

GERARD Antoine, « Enjeux et stratégies de l'appropriation des espaces collectifs », *Gérontologie et société*, mars 2017, vol. 39152, n° 1, p. 143-154.

GIRAUD Christophe, « 7. Vivre à deux sous le même toit » dans *L'amour réaliste*, Armand Colin, 2017, p. 251-284.

GODBOUT Jacques T., « 9. Don, dette et réciprocité dans la parenté » dans CHANIAL Philippe (ed.), *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, La Découverte, 2008, p. 168-184.

GOLLAC Sibylle, « 9. Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale » dans *Charges de familles*, La Découverte, 2003, p. 274-311.

HERPIN Nicolas et DECHAUX Jean-Hugues, « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Economie et Statistique*, 2004, vol. 373, n° 1, p. 3-32.

MARTIN Claude, « Famille et précarité : la protection rapprochée », dans JOUBERT Michel, CHAUVIN Pierre, FACY Françoise et RINGA Virginie (dir.). *Précarisation, risques et santé*. Paris : Éditions INSERM, p. 29-45.

MERLA Laura, FRANÇOIS Aurore (dir.), « 3. Coprésence physique, coprésence virtuelle et liens familiaux en situation migratoire », dans *Distances et liens*, Academia (Famille, couple, sexualité), 2014, p. 63-81.

MERLA Laura et MINONZIO Jérôme, « Familles transnationales, familles solidaires », *Informations sociales*, 2016, vol. 194, n° 3, p. 62-70.

LE PAPE Marie-Clémence, PORTELA Mickaël et TENRET Élise, « “Ça n'a pas de sens de compter comme ça”. Difficultés et limites d'une approche comptable des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille », *Sociologie*, 30 novembre 2018, vol. 9, n° 4, p. 417-436.

LE PAPE Marie-Clémence, PORTELA Mickaël et TENRET Élise, « Argent et sentiments. Une interprétation des déterminants de l'aide financière des parents aux jeunes adultes », *Economie et Statistique*, 2020, vol. 514, n° 1, p. 71-92.

RAMOS Elsa, « 8. La défense d'un « petit monde » pour un jeune adulte vivant chez ses parents » dans *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Armand Colin, 2016, p. 197-222.

RAZY Elodie, « La famille dispersée (France/ Pays Soninké , Mali). Une configuration pluriparentale oubliée ? », *L'Autre*, 11, 3, 2010, p. 333-341.

RIBERT Evelyne, « Dire la dette à travers l'argent ou la taire à travers le don », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 1 septembre 2005, n° 45, p. 53-66.

VAN DE VELDE Cécile, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses Universitaires de France, 2008, 288 p.

VAN PEVENAGE Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales », *Idées économiques et sociales*, 2010, vol. 162, n° 4, p. 6-15.

WEBER Florence, « 3. Pour penser la parenté contemporaine » dans *Les solidarités familiales en questions: entraide et transmission*, Paris, L.G.D.J., 2002, p. 73-106.

WEBER Florence, *Penser la parenté aujourd'hui*, Éditions Rue d'Ulm, 2013, 264 p.

ZELIZER Viviana, « Transactions intimes », *Genèses*, vol. 42, n°1, 2001, p. 121-144.

# Annexes

## Questionnaire EtuCris



### ÊTRE ETUDIANT.E ET RECOURIR A L'AIDE SOCIALE ET ALIMENTAIRE EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE

Vous allez participer à une enquête en tant qu'étudiant.e. Nous allons vous poser une série de questions concernant votre situation depuis mars 2020 (habitat, ressources, emploi, recours à l'assistance et sur votre état de santé) afin de comprendre ce qui vous conduit à vous présenter dans ce lieu d'aide. Cette enquête est anonyme, vous pouvez refuser de répondre à tout moment

#### PREAMBULE ENQUETEUR

**Q.0. Avez-vous déjà participé à cette enquête ?** 0.Non 1.Oui (*Si Q.1.=1 FIN DU QUESTIONNAIRE*)

**Q.1. Langue :** 0. Français 1. Anglais

a. Si français (Q.0.=0), poser l'ensemble de ces questions, sinon, renvoi vers le questionnaire en anglais

#### VOLET ENQUETEUR

**Q.1.a. L'enquête a eu lieu :**

0. En face à face avec un enquêteur

1. Par téléphone avec un enquêteur

**Q.1.b. Dans quel lieu avez-vous rencontré les enquêteurs ?**

0. LINK13

1. LINK18

2. LINK93

3. LINK20

4. COP03

5. COP14

**Q.1.b.a. Si dans un autre lieu, préciser :** .....

**Q.2. Si en face à face (Q1a=0), Date de la passation:** .....

**Q.3. Si en face à face (Q1a=0), Lieu de la passation :** .....

**Q.4. Si en face à face (Q1a=0), Nom enquêteur :** .....

**Q.5. Si en face à face (Q1a=0), N° questionnaire :** .....

**Q.6. Quel est votre sexe ? :**

0. Femme

1. Homme

2. Autre

3. Vous ne souhaitez pas répondre

**Q.7. Quel est votre âge :** .....

**Q.8. Actuellement, êtes-vous étudiant.e ?**

0. Non

1. Oui

**Q.8.1. Etiez-vous inscrit.e dans l'enseignement supérieur en 2020-2021 ?**

0. Non

1. Oui

**Q.8.2. Etiez-vous inscrit dans l'enseignement supérieur en 2019-2020 ?**

0. Non

1. Oui

→ *Si la personne n'est pas étudiante, et ne l'était pas entre 2019 et 2021, alors FIN DU QUESTIONNAIRE*

**Q8. Acceptez-vous de répondre à l'enquête ?** : 0.Non 1.Oui

→ *Si non : FIN DU QUESTIONNAIRE*

**Q.9. Pourquoi n'est-il pas possible de remplir le questionnaire ?**

0. La personne ne voulait pas répondre

1. La personne a évité le contact

2. La personne ne maîtrise ni le français ni l'anglais

3. La personne était pressée et n'a pas souhaité être recontactée

4. La personne ne répond pas aux critères pour répondre à l'enquête

5. Autre

6. Vous ne savez pas

## **A. PROFIL :**

→ Commençons par quelques questions générales :

### **A.1. Êtes-vous né.e en France ?**

- 0. Non → Poursuivre
- 1. Oui → **Passer à A.7.**
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

### **A.2. Dans quelle région du monde êtes-vous né.e ?**

- 0. Pays de l'Union Européenne
- 1. Pays d'Europe hors U.E.
- 2. Afrique du Nord
- 3. Afrique subsaharienne
- 4. Proche et Moyen Orient
- 5. Asie
- 6. Amérique du Sud
- 7. Amérique du Nord
- 8. Amérique centrale
- 9. Océanie
- 10. Vous ne souhaitez pas répondre

### **A.3. Etes-vous arrivé.e en France ? ...**

- 0. Avant la rentrée de septembre 2019
- 1. En prévision de la rentrée de septembre 2019
- 2. En prévision de la rentrée de sep 2020
- 3. En prévision de la rentrée de sep 2021
- 4. Depuis la rentrée de septembre 2021
- 5. Vous ne savez pas
- 6. Vous ne souhaitez pas répondre

### **A.4 Actuellement, concernant votre situation administrative ? (plusieurs réponses possibles) :**

- 0. Vous avez la nationalité française
- 1. Vous êtes ressortissant.e européen.ne
- 2. Vous disposez d'un visa d'entrée sur le territoire
- 3. Vous disposez d'un titre de séjour
- 4. Vous avez le statut de réfugié
- 5. Vous êtes demandeur.euse d'asile
- 6. Vous bénéficiez d'une protection subsidiaire
- 7. Demande de titre de séjour en cours
- 8. Vous n'avez pas de papiers
- 9. Vous ne savez pas
- 10. Vous ne souhaitez pas répondre

→ Si réponse A.4. = 3 poursuivre sinon passer à A.5.

#### **A.4.1. Précisez le type de titre de séjour : .....**

#### **A.4.2. Précisez la durée du titre de séjour :**

- 0. 3 mois
- 1. Moins d'un an
- 2. 1 an
- 3. 2 ans
- 4. 3 ans
- 5. 4 ans
- 6. 10 ans
- 7. Autre
- 8. Vous ne savez pas
- 9. Vous ne souhaitez pas répondre

**I.4.3 Si durée autre, précisez : .....**

→ Si réponse A.4. =7

#### **A.4.2. Si vous avez fait une demande de titre de séjour, précisez quand est-ce que vous en avez fait la demande ?**

MM/AA : .....

→ Si réponse A.4. = 2 poursuivre :

#### **A.4.3. Votre visa est-il arrivé à expiration ? :**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**A.4.4. Si votre visa est arrivé à expiration, cela vous pose-t-il des problèmes dans votre vie quotidienne ? (plusieurs réponses possibles) :**

- |  |  |
|--|--|
| 0. Oui dans l'accès à vos droits                             | 4. Oui pour d'autres raisons               |
| 1. Oui pour accéder à des soins (sécurité sociale, mutuelle) | 5. Vous n'avez pas de problème particulier |
| 2. Oui pour l'accès à un logement                            | 6. Vous ne savez pas                       |
| 3. Oui pour travailler/ trouver un emploi déclaré            | 7. Vous ne souhaitez pas répondre          |

**A.4.4. Si l'expiration de votre visa vous pose d'autres problèmes, précisez :**

.....

**A.5. Qu'est-ce qui a motivé votre venue en France ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer)**

0. Vous êtes venu.e pour suivre vos études
1. Vous êtes venu.e pendant votre enfance
2. Vous avez rejoint un/ des membre(s) de votre famille
3. Vous avez fui un conflit/une situation vous mettant en danger dans votre pays
4. Vous êtes venu.e pour des raisons économiques
5. Pour une autre raison
6. Vous ne souhaitez pas répondre

**A.5.1. Si vous êtes arrivé.e en France pour une autre raison, précisez laquelle :**

.....

**A.6. Avez-vous disposé pour votre venue en France d'une aide financière (familiale ou institutionnelle) ?**

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

**A.6.1. Si vous avez bénéficié d'une aide, précisez laquelle (plusieurs réponses possibles) :**

0. Une bourse d'étude au pays de départ
1. Une bourse d'étude française
2. Une aide financière familiale
3. Une autre aide
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

**A.6.1.1 S'il s'agit d'une autre aide, précisez laquelle : .....**

**A.7. Actuellement, êtes-vous dans une relation stable en couple depuis plus de quatre mois ? :**

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

**A.8. Avez-vous des enfants ? :**

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

**A.8.1. Si oui précisez combien : .....**

**A.8.2. Si oui, sont-ils à votre charge** 0. Non 1. Oui

**A.8.3. Si oui précisez combien : .....chiffre**

## B. SITUATION D'ÉTUDES :

→ *Passons maintenant à votre situation d'études :*

**B.1. En quelle année avez-vous obtenu votre BAC ? (AAAA) :** .....

**B.2. Quel est le dernier diplôme que vous ayez obtenu ? (ne pas citer)**

- |            |                                   |
|------------|-----------------------------------|
| 0. BAC     | 4. BTS                            |
| 1. Licence | 5. Autre                          |
| 2. Master  | 6. Vous ne savez pas              |
| 3. DUT     | 7. Vous ne souhaitez pas répondre |

**B.2.1. Si vous avez obtenu un autre diplôme, précisez lequel :** .....

**B.2.2. Précisez l'année d'obtention de votre dernier diplôme (hors BAC) :** .....

<b>SI LA PERSONNE EST ETUDIANTE (Q.6.=0)</b>	<b>SI ELLE N'EST PLUS ETUDIANT.E (Q.6=1)</b>
<p><b>B.3. En tant qu'étudiant.e dans quelle filière êtes-vous inscrit.e ? (2 réponses possibles, ne pas citer)</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>0. Lettres, langues et arts</li><li>1. Sciences humaines et sociales, journalisme et information</li><li>2. Economie, gestion, sciences politiques</li><li>3. Commerce, administration et droit</li><li>4. Sciences naturelles, mathématiques et statistiques</li><li>5. Technologies de l'information et de la communication (TIC)</li><li>6. Ingénierie, industries de transformation et construction</li><li>7. Agriculture, sylviculture et halieutique et sciences vétérinaires</li><li>8. Santé, protection sociale, médecine</li><li>9. Éducation (MEEF...)</li><li>10. Services</li><li>11. STAPS</li><li>12. Autre filière</li><li>13. Vous ne savez pas</li><li>14. Vous ne souhaitez pas répondre</li></ol>	<p><b>Bis.B.1. Si vous n'êtes pas étudiant.e, quelle est actuellement votre situation ?</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>0. Année de césure</li><li>1. Travail</li><li>2. Autre</li><li>3. Vous ne savez pas</li><li>4. Vous ne souhaitez pas répondre</li></ol>
<p><b>B.3.1. Si vous êtes dans une autre filière, précisez laquelle :</b> .....</p>	<p><b>Bis.B.1.1. Si vous êtes actuellement dans une autre situation, précisez laquelle :</b> ..... .....</p>
<p><b>B.4. A quel niveau d'études êtes-vous inscrit.e ? (ne pas citer)</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>0. L1</li><li>1. L2</li><li>2. L3</li><li>3. M1</li><li>4. M2</li><li>5. Doctorat</li><li>6. Classe préparatoire aux grandes écoles</li><li>7. DUT</li><li>8. BTS</li><li>9. Autre</li><li>10. Vous ne savez pas</li><li>11. Vous ne souhaitez pas répondre</li></ol>	<p><b>Bis.B.2. Si vous n'êtes pas étudiant.e actuellement, dans quelle filière étiez-vous inscrit.e quand vous l'étiez ? (2 réponses possibles, ne pas citer) :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>0. Lettres, langues et arts</li><li>1. Sciences humaines et sociales, journalisme et information</li><li>2. Economie, gestion, sciences politiques</li><li>3. Commerce, administration et droit</li><li>4. Sciences naturelles, mathématiques et statistiques</li><li>5. Technologies de l'information et de la communication (TIC)</li><li>6. Ingénierie, industries de transformation et construction</li><li>7. Agriculture, sylviculture et halieutique et sciences vétérinaires</li><li>8. Santé, protection sociale, médecine</li><li>9. Éducation (MEEF...)</li><li>10. Services</li><li>11. STAPS</li><li>12. Autre filière</li><li>13. Vous ne savez pas</li><li>14. Vous ne souhaitez pas répondre</li></ol>
<p><b>B.4.1. Si vous êtes inscrit.e à un autre niveau précisez lequel :</b> .....</p>	<p><b>Bis.B.2.1. Si vous étiez dans une autre filière, précisez laquelle :</b> .....</p>

4

<p><b>B.5. Dans quel type d'établissement êtes-vous actuellement inscrit.e ?</b></p> <p>0. Université</p> <p>1. Grandes écoles (Sciences Po, Polytech, HEC...)</p> <p>2. Ecoles privées</p> <p>3. Classe préparatoire aux grandes écoles</p> <p>4. Autre</p> <p>5. Vous ne savez pas</p> <p>6. Vous ne souhaitez pas répondre</p>	<p><b>Bis.B.3. A quel niveau d'études étiez-vous inscrit.e ? (ne pas citer)</b></p> <p>0. L1</p> <p>1. L2</p> <p>2. L3</p> <p>3. M1</p> <p>4. M2</p> <p>5. Doctorat</p> <p>6. Classe préparatoire aux grandes écoles</p> <p>7. DUT</p> <p>8. BTS</p> <p>9. Autre</p> <p>10. Vous ne savez pas</p> <p>11. Vous ne souhaitez pas répondre</p> <p><b>Bis.B.3.1 Si vous étiez inscrit.e à un autre niveau précisez lequel :</b></p> <p>.....</p> <p><b>Bis.B.4. Dans quel type d'établissement étiez-vous inscrit.e ?</b></p> <p>0. Université</p> <p>1. Grandes écoles (Sciences Po, Polytech, HEC...)</p> <p>2. Ecoles privées</p> <p>3. Classe préparatoire aux grandes écoles</p> <p>4. Autre</p> <p>5. Vous ne savez pas</p> <p>6. Vous ne souhaitez pas répondre</p>
---	--

**B.6. Depuis la rentrée de septembre 2019 avez-vous changé de filière ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**B.6.1. Diriez-vous que ce changement est lié à la crise sanitaire ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**B.6.1.1. Si ce changement est lié à la crise sanitaire, pouvez-vous préciser la situation ?**

.....

**B.7. Avez-vous redoublé une année depuis le début de septembre 2019 ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**B.7.1. Si oui, Diriez-vous que ce redoublement est lié à la crise sanitaire ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**B.8. Avez-vous effectué une année de césure depuis septembre 2019 du fait de la crise sanitaire ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**B.9. Avez-vous eu des difficultés à valider votre année scolaire ou universitaire depuis le début de la crise sanitaire ?**

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

**B.9.1. Si vous avez eu des difficultés, précisez lesquelles (plusieurs réponses possibles), (ne pas citer) :**

0. Vous avez eu du mal à trouver un stage/une alternance
1. Vos problèmes financiers ont accaparé votre temps
2. Vos problèmes financiers vous ont empêché de vous concentrer sur vos études
3. Vous avez perdu la motivation à travailler
4. Autre
5. Vous ne savez pas
6. Vous ne souhaitez pas répondre

**B.9.2. Si vous avez eu des difficultés pour une autre raison, précisez :**

.....

**B.10. Actuellement, êtes-vous boursier.e ?**

0. Non, et vous ne l'avez jamais été
1. Non, vous ne l'êtes plus
2. Oui
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

**B.10.1. Précisez l'échelon :**

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| 0. Exonération des frais d'inscription à l'université | 5. 4 – 406 €                       |
| 1. 0 bis – 104€                                       | 6. 5 – 466 €                       |
| 2. 1 – 172 €  | 7. 6 – 494 €                       |
| 3. 2 – 260 €  | 8. 7 – 574 €                       |
| 4. 3 - 333 €  | 9. Vous ne savez pas               |
|   | 10. Vous ne souhaitez pas répondre |

**Si B.10=2 ; B.10.2. Depuis le début de la crise sanitaire, votre bourse a-t-elle évolué ?**

0. Vous êtes boursier.e depuis cette année
1. Votre bourse a baissé depuis la rentrée de 2019
2. Votre bourse a augmenté depuis la rentrée de 2019
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

**B.11. Diriez-vous que vos parents ou l'un d'eux est/sont en capacité de vous soutenir financièrement ?**

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

## **C. ETAT DE SANTE ET ACCES AUX SOINS**

*→ Je vais vous poser des questions sur votre état de santé. Vous pouvez souhaiter ne pas répondre, mais vos réponses sont importantes pour prendre en considération la situation de tous.*

### **C.1. Actuellement, comment est votre état de santé général ?**

- |              |                                   |
|--------------|-----------------------------------|
| 0. Très bon  | 4. Très mauvais                   |
| 1. Bon       | 5. Vous ne savez pas              |
| 2. Assez bon | 6. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 3. Mauvais   |                                   |

### **C.2. Avez-vous une maladie chronique ou un problème de santé à caractère durable (qui peut durer ou durer depuis plus de 6 mois) ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

### **C.3. Êtes-vous limité.e, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement (manger, marcher...) à cause d'un problème de santé ou d'un handicap ?**

- |                                      |                                   |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| 0. Non, pas limité.e du tout         | 3. Vous ne savez pas              |
| 1. Oui, limité.e, mais pas fortement | 4. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 2. Oui, fortement limité.e           |                                   |

### **C.4. Actuellement, comment est votre état de santé physique ?**

- |              |                                   |
|--------------|-----------------------------------|
| 0. Très bon  | 4. Très mauvais                   |
| 1. Bon       | 5. Vous ne savez pas              |
| 2. Assez bon | 6. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 3. Mauvais   |                                   |

### **C.5. Actuellement, comment est votre état de santé psychologique et émotionnel ?**

- |              |                                   |
|--------------|-----------------------------------|
| 0. Très bon  | 4. Très mauvais                   |
| 1. Bon       | 5. Vous ne savez pas              |
| 2. Assez bon | 6. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 3. Mauvais   |                                   |

### **C.6. Actuellement, avez-vous une couverture de sécurité sociale ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Démarches en cours
- 3. Vous ne savez pas
- 4. Vous ne souhaitez pas répondre

#### **C.6.1. Si oui ou en cours, précisez laquelle :**

- 0. Sécurité sociale (dont PUMA/CMU)
- 1. L'aide médicale d'Etat (AME)
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

#### **C.6.2. Si non, pourquoi n'avez-vous pas de couverture de sécurité sociale ?**

- 0. Vous ne savez pas ce qu'est une couverture de sécurité sociale
- 1. Vous ne savez pas à qui vous adresser pour être couvert.e
- 2. Vos droits ont expiré
- 3. Pour une ou d'autres raison(s)
- 4. Vous ne savez pas
- 5. Vous ne souhaitez pas répondre

#### **C.6.2.1. Si vous n'avez pas de couverture de sécurité sociale pour une autre ou d'autre(s) raison(s), précisez :**

.....

**C.7. Actuellement, pour vos dépenses de santé, avez-vous une couverture complémentaire santé (mutuelle, assurance) ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Démarches en cours
- 3. Vous ne savez pas ce qu'est une mutuelle
- 4. Vous ne savez pas
- 5. Vous ne souhaitez pas répondre

**C.7.1. Si vous n'avez pas de couverture complémentaire santé, précisez pourquoi :**

- 0. Vous ne savez pas ce qu'est une mutuelle
- 1. Vous ne savez pas à qui vous adresser pour en avoir une
- 2. Vous n'avez pas les moyens de la payer mensuellement
- 3. Vous ne ressentez pas le besoin d'en avoir une
- 4. Pour une autre raison
- 5. Vous ne savez pas
- 6. Vous ne souhaitez pas répondre

**C.7.1.1. Si vous n'avez pas de couverture complémentaire santé pour une autre raison, précisez laquelle :**

.....

**C.8. Durant les 12 derniers mois ou depuis votre arrivée en France, avez-vous consulté dès que vous en avez besoin un professionnel de santé ou un psychologue ?**

- 0. Non, pour aucun de vos besoins
- 1. Oui mais pas pour tous vos besoins
- 2. Oui, pour tous vos besoins
- 3. Vous n'en avez pas eu besoin
- 4. Vous ne savez pas
- 5. Vous ne souhaitez pas répondre

**C.9. Si C.8 = 0 ou 1 Si vous n'avez pas consulté, quelles sont les raisons ? (Plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :**

- 0. Vous n'avez pas réussi à obtenir de rendez-vous
- 1. Vous aviez peur de contracter le virus
- 2. Vous aviez peur de prendre la place de quelqu'un de plus malade que vous
- 3. Pour des raisons financières
- 4. Vous ne saviez pas vers qui vous adresser par rapport à votre besoin
- 5. Vous aviez peur du diagnostic, de la maladie et des soins
- 6. Pour une autre ou d'autres raisons
- 7. Vous ne savez pas

**C.9.1. Si vous n'avez pas consulté pour une autre raison, précisez :**

.....

**C.9.2. Si C.8. = 0 ou 1 Si vous n'avez pas consulté mais que vous en auriez eu besoin, à quel(s) type(s) de soins avez-vous renoncé ? (plusieurs réponses possibles) :**

- 0. En médecine généraliste
- 1. En médecine spécialisée
- 2. Des actes de biologie ou d'imagerie
- 3. Psychologique/psychiatrique
- 4. En soins dentaires
- 5. Actes de vaccination obligatoire (hors Covid)
- 6. Autre
- 7. Vous ne savez pas
- 8. Vous ne souhaitez pas répondre

**C.9.2.1. S'il s'agit de médecine spécialisée, précisez :**

.....

**C.9.2.2. Si vous n'avez pas consulté pour un autre type de soins, précisez :**

.....

**C.10. Diriez-vous que la crise sanitaire a détérioré votre état de santé ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**C.10.1. Si oui, diriez-vous que la crise sanitaire a détérioré :**

- 0. Votre santé physique
- 1. Votre santé mentale
- 2. Les deux
- 3. Vous ne savez pas
- 4. Vous ne souhaitez pas répondre

**C.11. Avez-vous eu des opérations qui ont été décalées du fait de l'encombrement des hôpitaux ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**C.12. Aujourd'hui, avez-vous accès à l'ensemble des soins médicaux et paramédicaux dont vous avez besoin ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous n'avez pas besoin d'avoir accès à des soins
- 3. Vous ne savez pas
- 4. Vous ne souhaitez pas répondre

**C.12.1. Si vous n'avez pas accès aux soins dont vous avez besoin actuellement, précisez lesquels :**

.....

**C.13. Avez-vous bénéficié d'une aide concernant votre santé depuis le début de la crise sanitaire ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**C.13.1. Si vous avez bénéficié d'une aide, précisez (plusieurs réponses possibles) :**

- 0. Aide pour des démarches administratives relatives à la santé (Sécurité sociale, AME, mutuelle...)
- 1. Trois chèques santé Psy
- 2. Ateliers de prévention santé
- 3. Autre
- 4. Vous ne savez pas
- 5. Vous ne souhaitez pas répondre

**C.13.2. Si vous avez bénéficié d'une autre aide, précisez :**

.....

## **D. SANTE MENTALE**

→ *Nous allons maintenant vous questionner sur votre état de santé mentale.*

**D.1. Au cours des deux dernières semaines, vous êtes-vous senti.e particulièrement triste, cafardeux.se, déprimé.e, la plupart du temps dans la journée, presque tous les jours ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**D.2. Au cours des deux dernières semaines, avez-vous eu presque tout le temps le sentiment de n'avoir plus goût à rien, d'avoir perdu l'intérêt pour les choses qui vous plaisent habituellement ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

→ ***Si D.1. et D.2. = 0 passer à D.4.  
Sinon continuer à D.3***

**D.3. Au cours des deux dernières semaines, est-ce que...**

	<b>Non</b>	<b>Oui</b>
Votre appétit a changé ou vous avez pris ou perdu du poids sans le vouloir	•	•
Vous avez eu des problèmes de sommeil presque toutes les nuits (endormissements, réveils nocturnes ou précoces, dormir trop)	•	•
Vous avez fait les choses plus lentement que d'habitude, ou au contraire vous avez eu du mal à rester en place, presque tous les jours	•	•
Vous vous êtes senti.e tout le temps fatigué.e, sans énergie	•	•
Vous vous êtes senti.e sans valeur ou coupable presque tous les jours	•	•
Vous avez eu du mal à vous concentrer ou à prendre des décisions presque tous les jours	•	•
Vous avez eu à plusieurs reprises des idées noires, pensé qu'il vaudrait mieux être mort.e, ou pensé à vous faire du mal	•	•

**D.3.1. Depuis quand ressentez-vous ce que nous venons de décrire ?**

- 0. Depuis plusieurs années
- 1. Avant le début de la crise sanitaire
- 2. Depuis le début de la crise sanitaire
- 3. Depuis quelques mois
- 4. Depuis quelques semaines
- 5. Depuis ces deux dernières semaines
- 6. Vous ne savez pas
- 7. Vous ne souhaitez pas répondre

**D.4. Depuis le début de la crise sanitaire, avez-vous eu des idées noires, comme penser qu'il vaudrait mieux être mort.e, ou avez-vous pensé à vous faire du mal ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**D.5. Au cours de votre vie, avez-vous fait une tentative de suicide ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**D.5.1. Si vous avez fait une tentative, quel âge aviez-vous ?**

.....

## **E. INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE :**

→ *Je vais maintenant vous poser une série de questions sur votre alimentation.*

### **E.1 Indice « Faim »**

**E.1.1. Au cours des 30 derniers jours, est-il arrivé qu'il n'y ait aucun aliment à manger chez vous, de quelque nature que ce soit, à cause du manque de ressources ?**

0. Jamais
1. Rarement (1 à 2 fois)
2. Parfois (3 à 10 fois)
3. Souvent (plus de 10 fois)
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

**E.1.2. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous été obligé.e de dormir affamé.e le soir parce que vous n'aviez pas assez de nourriture ?**

0. Jamais
1. Rarement (1 à 2 fois)
2. Parfois (3 à 10 fois)
3. Souvent (plus de 10 fois)
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

**E.1.3. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous été obligé.e de passer un jour et une nuit entiers sans rien manger parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture ?**

0. Jamais
1. Rarement (1 à 2 fois)
2. Parfois (3 à 10 fois)
3. Souvent (plus de 10 fois)
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

**E.2. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous été obligé.e de vous contenter d'un repas dont l'apport nutritionnel était insuffisant par rapport à votre faim ?**

0. Jamais
1. Rarement (1 à 2 fois)
2. Parfois (3 à 10 fois)
3. Souvent (plus de 10 fois)
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

**E.3. Au cours des 30 derniers jours, avez-vous été obligé.e de manger une variété limitée d'aliments en raison d'un manque de ressources ?**

0. Jamais
1. Rarement (1 à 2 fois)
2. Parfois (3 à 10 fois)
3. Souvent (plus de 10 fois)
4. Vous ne savez pas
5. Vous ne souhaitez pas répondre

## **F. RECOURS À L'ASSISTANCE :**

*→ Dans cette partie nous allons aborder le recours à l'assistance et les conséquences de la crise sanitaire sur vos besoins d'aides alimentaire et sociale.*

**F.1. Quand vous êtes-vous rendu.e dans une distribution alimentaire pour la première fois en France ?**

Mois, année : \_\_\_/\_\_\_

**E.1.1. Si la première fois est ultérieure à mars 2020 : Diriez-vous que c'est à cause de la crise sanitaire que vous avez eu recours à cette aide alimentaire ?**

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

**F.1.1. Qu'est-ce qui a entraîné votre venue dans une distribution alimentaire ? :**

.....

**F.2. Quand êtes-vous venu.e pour la première fois dans cette distribution alimentaire ?**

Mois, année : \_\_\_/\_\_\_

**F.3. Comment avez-vous eu connaissance de ce lieu ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :**

0. Par l'Université
1. Par le Crous
2. Par les réseaux sociaux, les médias
3. Par des connaissances
4. Par un.e assistant.e social.e
6. Par une autre association de distribution alimentaire
7. Autrement
8. Vous ne savez pas
9. Vous ne souhaitez pas répondre

**F.3.1. Si vous avez connu autrement précisez : .....**

**F.4. Avez-vous bénéficié des menus à 1€ du Crous ?**

0. Non
1. Oui
2. Vous n'étiez pas en France quand les menus étaient ouverts à tous
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

**F.4.1. Si non, Pourquoi n'avez-vous pas bénéficié des menus à 1€ du CROUS ? (plusieurs réponses possibles) :**

0. Vous ne connaissiez pas ce dispositif
1. Les restaurants universitaires sont trop éloignés de chez vous
2. Les restaurants universitaires ont des horaires trop contraignants
3. Les menus proposés ne vous convenaient pas
4. Pour une autre raison
5. Vous ne savez pas
6. Vous ne souhaitez pas répondre

**F.4.1.1. Si c'est pour une autre raison, précisez laquelle : .....**

**F.5. Vous êtes-vous déjà rendu.e dans d'autres points de distribution alimentaire en région parisienne ?**

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

**F.5.1. Précisez les distributions où vous vous êtes rendu.e (plusieurs réponses possibles) :**

- |                      |                                       |
|----------------------|---------------------------------------|
| 0. LINK13            | 7. Distribution des Restos du Cœur    |
| 1. LINK18            | 8. Epicerie solidaire Agoraé, La Fage |
| 2. LINK93            | 9. Secours Populaire                  |
| 3. LINK20            | 10. Une autre distribution            |
| 4. Linkee Saint Ouen | 11. Vous ne savez pas                 |
| 5. COP03             | 12. Vous ne souhaitez pas répondre    |
| 6. COP14             |                                       |

**F.5.1.1. Précisez l'association et le lieu si vous êtes allé.e dans d'autres points de distribution alimentaire :**

.....

**F.5.2. Parmi ces distributions alimentaires, dans lesquelles n'allez-vous plus ?**

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| 0. LINK13                          | 8. Epicerie solidaire Agoraé, La Fage             |
| 1. LINK18                          | 9. Secours Populaire                              |
| 2. LINK93                          | 10. Une autre distribution                        |
| 3. LINK20                          | 11. Vous continuez d'aller dans ces distributions |
| 4. Linkee Saint Ouen               | 12. Vous ne savez pas                             |
| 5. COP03                           | 13. Vous ne souhaitez pas répondre                |
| 6. COP14                           |   |
| 7. Distribution des Restos du Cœur |   |

**F.5.2.1. Si autre, précisez laquelle ou lesquelles ?**

.....

**F.5.2.2. Pourquoi n'allez-vous plus dans ces lieux de distribution alimentaire ?**

.....

**F.5.3. Pour l'ensemble des points de distribution alimentaire que vous fréquentez, actuellement y allez-vous en moyenne ? :**

- |                               |                                   |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| 0. Plusieurs fois par semaine | 4. De manière plus ponctuelle     |
| 1. Une fois par semaine       | 5. Vous ne savez pas              |
| 2. Plusieurs fois par mois    | 6. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 3. Une fois par mois          |                                   |

**F.5.4. Si se rend dans plusieurs endroits : Quel est le point de distribution alimentaire où vous préférez vous rendre ?**

- |              |   |
|--------------|---|
| 0. Linkee 13 | 5. Cop'1 Vanves                               |
| 1. Linkee 18 | 6. Un autre point de distribution alimentaire |
| 2. Linkee 20 | 7. Vous ne savez pas                          |
| 3. Linkee 6B | 8. Vous ne souhaitez pas répondre             |
| 4. Cop'1 MIE |   |

**F.5.4.1. Si autre, précisez : .....**

**F.6. Qu'est-ce que vous appréciez dans ce lieu (le préféré ou le seul) ? (Plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :**

- |  |   |
|--|---|
| 0. Vous appréciez l'ambiance                                   | 6. Parce que vous pouvez rencontrer des professionnels (psychologues, conseillers d'orientation, travailleurs sociaux...) |
| 1. Les bénévoles sont aussi des étudiant.es                    | 7. Parce que d'autres produits sont proposés (kits d'hygiène, vêtements...)   |
| 2. L'accueil est exclusif aux étudiant.es                      | 8. Pour sa praticité (horaire, accès)   |
| 3. L'accueil est inconditionnel                                | 9. Pour d'autres raisons  |
| 4. Vous appréciez le type des produits alimentaires distribués | 10. Vous ne savez pas   |
| 5. Pour la quantité des produits alimentaires distribués       | 11. Vous ne souhaitez pas répondre  |

**F.6.1. Si vous appréciez ce lieu pour d'autres raisons, précisez :**

.....

**F.7. Selon vous, comment l'accès à l'aide alimentaire pourrait être amélioré ?**

.....  
.....

**F.8. De quoi auriez-vous besoin aujourd'hui que vous ne trouvez pas dans les lieux d'aide ?**

.....

**F.9. Dans les kits d'hygiène que vous recevez, on trouve généralement du dentifrice, du savon... diriez-vous que ces kits contiennent tout ce qui vous semble nécessaire ?**

0. Non
1. Oui
2. Vous n'avez jamais pris de kit d'hygiène
3. Vous ne savez pas
4. Vous ne souhaitez pas répondre

**F.9.1. S'ils ne contiennent pas tout ce que vous aimeriez avoir, précisez ce qu'il manque :**

.....

**F.10. Au cours des 12 derniers mois, en dehors des aides alimentaires et financières avez-vous bénéficié d'autres types d'aides auprès d'associations ou d'autres structures (CCAS, mission locale...)?**

0. Dans la réflexion par rapport à vos études, votre orientation, et votre avenir

1. Pour l'accès à un logement/un hébergement
2. Pour l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi
3. Un accompagnement d'un.e assistant.e social.e
4. Une autre aide
5. Vous n'avez pas bénéficié d'une autre aide
6. Vous ne savez pas
7. Vous ne souhaitez pas répondre

**F.10.1. Si vous avez bénéficié d'une autre aide, précisez laquelle :**

.....

**F.11. Au cours des douze derniers mois avez-vous reçu des aides financières spécifiques aux étudiant.es ?**

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

**F.11.1. Si vous avez bénéficié d'aides financières spécifiques aux étudiant.es, précisez s'il s'agit de (plusieurs réponses possibles) :**

0. Chèques services non alimentaires
1. Paiements de factures (énergie, loyer)
2. Gel des frais d'inscription à l'université
3. Gel des loyers des résidences du Crous
4. Aide exceptionnelle de solidarité Covid
5. Aide spécifique ponctuelle pour les étudiants en difficulté
6. Autre(s)
7. Vous ne savez pas
8. Vous ne souhaitez pas répondre

**F.11.1.1. Si vous avez reçu d'autres types d'aides, précisez :**

.....

**F.12. Comment faisiez-vous pour vous nourrir et subvenir à vos besoins avant de venir aux distributions ?**

.....  
.....  
.....

## **G. HABITAT :**

→ Nous allons maintenant aborder votre situation d'habitation, nous souhaiterions cartographier les lieux de vie des étudiant.es et les lieux de distribution alimentaire pour identifier s'il manque des services d'aide sociale dans certaines zones géographiques.

**G.1. Quelle est la gare ferroviaire ou la station de métro la plus proche de chez vous ? (si plusieurs, indiquez celle que vous fréquentez le plus souvent)**

.....  
**G.2. Actuellement concernant votre situation d'hébergement/ de logement, vous êtes....**

- |   |  |
|---|--|
| 0. En location avec un bail personnel                                 | 5. Hébergé.e à titre gratuit   |
| 1. Dans une résidence subventionnée (type CROUS)                      | 6. Hébergé.e dans un logement avec des contreparties                   |
| 2. En sous-location   | 7. Hébergé.e dans un logement d'urgence temporaire (CHRS, CHU, FTM...) |
| 3. Dans une résidence universitaire, un foyer ou internat dont Cité U | 9. Dans une autre configuration  |
| 4. Dans un logement dont vous ou vos parents sont propriétaires       | 10. Vous ne savez pas  |
|   | 11. Vous ne souhaitez pas répondre                                     |

**G.2.1 Si vous êtes dans une autre situation, précisez :** .....

**G.3. Actuellement, vivez-vous seul.e ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**G.3.1. Si vous ne vivez pas seul.e, avec qui vivez-vous actuellement ?**

- 0. Avec un de vos parents ou les deux
- 1. Avec votre partenaire (vous êtes en couple)
- 2. Avec d'autres membres de votre famille
- 3. Avec des ami.es, connaissances (en colocation)
- 4. Avec des personnes avec qui vous n'avez pas de lien familial ou amical (en colocation)
- 5. Avec d'autres personnes
- 6. Vous ne savez pas
- 7. Vous ne souhaitez pas répondre

**G.3.1.1. Si vous vivez avec d'autres personnes, précisez lesquelles :** .....

**G.4. Actuellement, bénéficiez-vous d'APL (aides au logement) ou d'ALS (aide au logement social) ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Demande en cours
- 3. Vous ne savez pas
- 4. Vous ne souhaitez pas répondre

**G.4.1. Si vous bénéficiez d'APL ou d'ALS, précisez le montant mensuel :**

.....

**G.5. Actuellement, sans les APL/ALS si vous en touchez, quel est le montant total de votre loyer/ la part de votre loyer charges comprises ? :** .....

**G.6. Avez-vous changé de domicile pour le premier confinement ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**G.7. Avez-vous déménagé à cause de la crise sanitaire ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**G.7.1. Si vous avez déménagé du fait de la crise sanitaire, précisez la situation (impossibilité de payer un loyer, hébergement chez un tiers qui a pris fin...) :**

- |   |  |
|---|--|
| 0. Vous ne pouviez plus payer votre loyer                           | 4. Vous avez souhaité rejoindre une résidence/colocation pour ne pas être seul.e |
| 1. Vous étiez hébergé.e chez un tiers qui a vous demandé de partir  | 5. Pour une autre raison   |
| 2. Vous êtes parti.e pour cause de mésentente avec vos colocataires | 6. Vous ne savez pas   |
| 3. Vous êtes parti.e pour cause de mésentente avec votre famille    | 7. Vous ne souhaitez pas répondre  |

**G.7.2. Si vous avez déménagé pour une autre raison, précisez laquelle :**

.....

**G.8. Depuis le début de la crise sanitaire, vous est-il arrivé.e d'être dans l'impossibilité de payer votre loyer (ou votre part) dans les délais habituels ?**

0. Non
1. Oui
  2. Vous ne payez pas de loyer
  3. Vous ne savez pas
  4. Vous ne souhaitez pas répondre

**G.8.1. Si oui, est-ce arrivé plusieurs fois ?**

0. Non
1. Oui
  2. Vous ne savez pas
  3. Vous ne souhaitez pas répondre

**G.8.2. Si oui, comment avez-vous fait face à cette situation ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer)**

0. Vous avez été aidé par un membre de votre famille ou un proche
1. Vous vous êtes endetté.e à la banque
2. Vous avez payé votre/vos loyer(s) en retard
3. Vous avez renoncé à payer votre loyer
4. Vous avez pu payer votre loyer en plusieurs fois
5. Votre loyer a été baissé temporairement par votre propriétaire/votre bailleur
6. Vous avez fait autrement
7. Vous avez quitté votre logement
8. Vous ne savez pas
9. Vous ne souhaitez pas répondre

**G.8.2.1. Si votre propriétaire/bailleur a baissé temporairement votre loyer, pendant combien de mois ceci a-t-il duré ? : .....**

**G.8.2.2. Si vous avez fait autrement, précisez la situation :**

.....

## **H. RESSOURCES :**

→ Nous allons maintenant aborder votre situation financière et les ressources économiques dont vous disposez pour vivre.

**H.1. Vos parents, l'un d'eux, ou des membres de votre famille vous aident-ils financièrement tous les mois ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.1.1. Si vous recevez des aides financières familiales, précisez le montant moyen perçu le mois dernier :**

.....

**H.1.2. Si vous recevez des aides financières familiales, précisez le montant moyen perçu l'avant dernier mois :**

.....

**H.1.3. Si vous recevez des aides financières familiales, précisez le montant perçu il y a deux mois :**

.....

**H.2. Au cours des trente derniers jours, en dehors des APL, d'une bourse du CROUS et d'une aide familiale, avez-vous une ou des sources de revenus ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.2.1. Préciser la source de revenu, plusieurs réponses possibles :**

- 0. Rémunération d'un travail y compris jobs occasionnels, avec ou sans contrat (
  - 1. Le RSA
  - 2. Une aide liée au handicap
  - 3. Des indemnités chômage
  - 4. Une autre aide sociale
  - 5. La garantie Jeune
  - 6. D'autres sources de revenu
  - 7. Rémunération d'un stage ou d'une alternance
  - 8. Vous ne savez pas
  - 9. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.2.1.0. Précisez le montant moyen du revenu de votre travail du mois dernier : .....**

**H.2.1.1. Précisez le montant moyen du revenu de votre travail de l'avant dernier mois: .....**

**H.2.1.2. Précisez le montant moyen du revenu de votre travail d'il y a deux mois : .....**

**H.2.1.2. Précisez le montant mensuel de l'aide pour le handicap : .....**

**H.2.1.3. Précisez le montant mensuel des indemnités chômage : .....**

**H.2.1.4. Précisez le montant mensuel de votre gratification de stage : .....**

**H.2.1.5. Si vous percevez une autre aide sociale, précisez laquelle : .....**

**H.2.1.5.1. Si vous percevez une autre aide sociale, précisez son montant moyen mensuel : .....**

**H.2.1.6. Si vous percevez la Garantie Jeune, précisez le montant mensuel : .....**

**H.2.1.6.1. Si vous percevez d'autres sources de revenus, précisez le type : .....**

**H.2.1.6.2. Précisez le montant moyen mensuel de cette autre ressource : .....**

**H.2.2 Les revenus que vous déclarez pour les trente derniers jours correspondent-ils à vos ressources habituelles depuis la rentrée universitaire ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.2.3. S'il ne s'agit pas de vos revenus habituels, précisez :**

- 0. Habituellement vous gagnez plus
- 1. Habituellement vous gagnez moins
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.3. Y a-t-il actuellement dans votre entourage des personnes qui, lorsque vous en avez besoin, peuvent s'occuper de vous et vous aider matériellement ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.3.1. Si oui, de qui s'agit-il ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :**

- 0. Votre partenaire / vos partenaires
- 1. Des personnes de votre famille
- 2. Des personnes de votre entourage proche
- 3. Des étudiants de votre université/ des collègues
- 4. Des travailleurs sociaux
- 5. D'autres personnes
- 6. Vous ne savez pas
- 7. Vous ne souhaitez pas répondre

**E.3.2. S'il s'agit d'autres personnes, précisez qui :**

.....

**H.4. Y a-t-il actuellement dans votre entourage des personnes présentes en France qui, lorsque vous en avez besoin, vous réconfortent, vous écoutent et vous redonnent confiance en vous ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.4.1. Si oui, de qui s'agit-il ? (plusieurs réponses possibles)**

- 0. Votre partenaire
- 1. Des personnes de votre famille
- 2. Des personnes de votre entourage proche
- 3. Des étudiant.es de votre promotion ou université/ des collègues
- 4. Des travailleurs sociaux
- 5. D'autres personnes
- 6. Vous ne savez pas
- 7. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.4.2. S'il s'agit d'autres personnes, précisez qui :**

.....

**H.5. Avez-vous contracté un prêt pour financer vos études ?**

- 0. Non
- 1. Oui vous-même
- 2. Oui vos parents/ un membre de votre famille pour vous
- 3. Vous ne savez pas
- 4. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.5.1. Si vous avez contracté un prêt, auprès de qui avez-vous emprunté de l'argent ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :**

- 0. Une personne de votre famille ou un proche
- 1. Une banque
- 2. Un organisme de crédit à la consommation
- 3. Une personne qui n'est pas de votre famille ou de votre entourage
- 4. Il s'agit d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE)
- 5. Auprès d'une autre personne
- 6. Vous ne savez pas
- 7. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.5.2. Si vous avez fait un prêt à une autre personne/ une autre institution, précisez qui :**

.....

**H.5.3. Avez-vous un échéancier pour le remboursement de ce prêt ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.5.4. Ce prêt vous met-il en difficultés financières ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.6. Depuis la rentrée universitaire 2021-2022, avez-vous eu du mal à finir le mois avec votre budget ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.6.1. Si vous avez eu des difficultés, est-ce arrivé plusieurs mois ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.7. Avez-vous perdu des ressources du fait de la crise sanitaire ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.7.1. Si vous avez perdu des ressources du fait de la crise, avez-vous dû restreindre (plusieurs réponses possibles) :**

- 0. Votre nombre de repas par jour
- 1. La diversité de vos repas
- 2. La qualité de vos repas
- 3. Vos déplacements
- 4. Vos consultations médicales
- 5. Vos consultations psychologiques
- 6. Votre hygiène
- 7. Vos activités sportives
- 8. Vos loisirs culturels
- 9. Autre(s) chose(s)
- 10. Vous ne savez pas
- 11. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.7.2. Si vous avez dû restreindre d'autre(s) chose(s), de quoi s'agit-il ? :**

.....

**H.8. Avez-vous eu une augmentation de vos dépenses du fait de la crise sanitaire ? (repas, électricité...)**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.8.1. Si oui, de quelles dépenses s'agit-il ? (plusieurs réponses possibles, ne pas citer) :**

- 0. Alimentaires
- 1. Charges : électricité, eau
- 2. Autre
- 3. Vous ne savez pas
- 4. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.8.2. S'il s'agit d'autres dépenses, précisez lesquelles :**

.....

**H.9. Avez-vous un Pass Navigo ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.9.1. Pourquoi n'avez-vous pas de Pass Navigo ? (ne pas citer) :**

- 0. Vous n'avez plus l'âge pour être remboursé en tant qu'étudiant.e
- 1. Vous n'en avez pas l'utilité
- 2. L'abonnement est trop cher
- 3. Vous avez une demande en cours
- 4. Pour une autre raison
- 5. Vous ne savez pas
- 6. Vous ne souhaitez pas répondre

**H.9.2. Si vous n'avez pas de Pass Navigo pour une autre raison, précisez laquelle :**

.....

## **I. SITUATION D'EMPLOI :**

→ Nous allons maintenant aborder la dernière partie concernant l'emploi, qu'il soit déclaré ou non, occasionnel ou non.

### **I.1. Avez-vous perdu un travail régulier ou occasionnel du fait de la crise sanitaire ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

#### **I.1.1. Si vous avez perdu un emploi, précisez quel était cet emploi ? :**

.....

#### **I.1.2. Si vous avez perdu un emploi, comment avez-vous fait face à cette situation ?**

- 0. Vous étiez au chômage avec des indemnités
- 1. Vous étiez au chômage sans indemnité
- 2. Vous avez cherché un emploi mais vous n'avez pas trouvé
- 3. Vous avez retrouvé un emploi
- 4. Votre famille ou des proches vous ont aidé
- 5. Votre budget a significativement baissé
- 6. Vous ne savez pas
- 7. Vous ne souhaitez pas répondre

### **I.2. Avez-vous du mal à trouver un job/un emploi depuis la rentrée universitaire 2021 ?**

- 0. Vous vous avez trouvé un job
- 1. Non vous ne cherchez pas de job
- 2. Oui vous cherchez mais vous ne trouvez pas de job
- 3. Oui vous avez arrêté de chercher un job
- 4. Oui votre situation administrative ne vous permet pas de travailler
- 5. Vous ne savez pas
- 6. Vous ne souhaitez pas répondre

### **I.3. Depuis la rentrée universitaire 2021-2022, avez-vous un job étudiant ou un emploi ?**

- 0. Non
- 1. Oui
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

#### **Si I.3. = 0 aller à Conclusion**

→ **Sinon poursuivre**

### **I.4. Actuellement, combien de jobs avez-vous ? :**

.....

### **I.5. Quel est votre emploi principal, celui qui vous occupe le plus ? (ne pas citer)**

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| 0. Hôtellerie-Restauration         | 7. Livreur.euse à vélo, coursier.e           |
| 1. Baby-sitting                    | 8. Magasinier.e                              |
| 2. Aide au devoir/soutien scolaire | 9. Démarcheur.euse dans la rue               |
| 3. Vente                           | 10. Ecoutant.e d'une plateforme téléphonique |
| 4. Surveillant.e                   | 11. Vous exercez une autre activité          |
| 5. Animateur/rice                  | 12. Vous ne savez pas                        |
| 6. Hôte.sse d'accueil              | 13. Vous ne souhaitez pas répondre           |

#### **I.5.1. Si vous exercez une autre activité, précisez laquelle : .....**

### **I.6. Dans quel secteur travaillez-vous actuellement ?**

- 0. Secteur privé
- 1. Secteur public
- 2. Vous ne savez pas
- 3. Vous ne souhaitez pas répondre

**I.7. Pouvez-vous préciser le type de contrat que vous avez actuellement ? (ne pas citer) :**

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 0. Convention de stage rémunéré                    | 6. Service civique                 |
| 1. Contrat d'apprentissage/de professionnalisation | 7. Autre type de contrat           |
| 2. CDI   | 8. Sans contrat                    |
| 3. CDD   | 9. Vous ne savez pas               |
| 4. Contrat de travail temporaire (intérimaire)     | 10. Vous ne souhaitez pas répondre |
| 5. Autoentrepreneurs                               |                                    |

**I.7.1. S'il s'agit d'un autre type de contrat, précisez lequel :**

.....

**I.8. Le mois dernier combien d'heures avez-vous travaillé par semaine pour cet emploi principal ?**

0. Entre 1h et 4h
1. Entre 5h et 8h
2. Entre 9h et 13h
3. Entre 14h et 18h
4. Entre 19h et 22h
5. Plus de 23h
6. Vous ne savez pas
7. Vous ne souhaitez pas répondre

**I.9. Quelle appréciation faites-vous de votre job ?**

.....

**I.10. Votre travail est-il lié à votre domaine d'études ?**

0. Non
1. Oui
2. Vous ne savez pas
3. Vous ne souhaitez pas répondre

**I.11. Quelle est la finalité première de ce travail (plusieurs réponses possibles) :**

0. Subvenir à vos besoins essentiels
1. Subvenir à vos loisirs
2. Améliorer votre C.V.
3. Occuper du temps libre
4. Autre
5. Vous ne savez pas
6. Vous ne souhaitez pas répondre

**I.11.1. S'il s'agit d'une autre raison, précisez :**

.....



**Question générale pour conclure :**

**QG. Selon vous, quel(s) dispositif(s) aurai(en)t pu ou dû être mis en place pour vous faciliter la vie pour traverser cette crise ?**

.....  
.....  
.....

**Notes et informations à ajouter :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Le questionnaire est-il complet ?**

- Oui
- Non → Est-il possible de terminer le questionnaire plus tard ? • Oui • Non

Si oui, coordonnées : .....

*Il est prévu de faire des enquêtes complémentaires par entretien sur un des sujets abordés dans le questionnaire. Ces entretiens ont pour objectif de mieux comprendre certaines situations déclarées dans le questionnaire. Accepteriez-vous d'être recontacté par un membre de l'équipe de l'Observatoire ?*

- Non
- Oui → Noter ses coordonnées :  
.....

## **Guide d'entretien qualitatif**

*(Notes : quand le terme famille est écrit, cela suppose toujours de déterminer quel(s) membres de la famille)*

### **❖ Parcours et vie étudiante**

Qu'est-ce que tu faisais avant cette rentrée ? Comment en es-tu venu à faire ces études ? Raconte-moi comment s'est déroulée jusque-là ta vie étudiante ?

Pour les étudiant.e.s étranger.e.s :

- Qu'est-ce qui t'a décidé à venir en France métropolitaine ?
- Faire décrire sa vie avant de venir en France, qualité et style de vie - logement, alimentation, vie étudiante, sortie, modalités des études (coût, bourse ?)

Comparaison avec d'autres membres de la famille : est-ce que tes parents ont fait des études, lesquelles, quels métiers ?

Famille : parents, frères, sœurs, âge, occupations. Puis au-delà de la « famille nucléaire », qui est en France ? en Ile-de-France précisément ? A l'étranger ?

### **❖ Descriptions des ressources**

Quelles sont tes ressources principales ? Variation des ressources

Rapport au travail → critères de tri entre les différentes possibilités, salaires, ...

Economies : Si la personne vit sur des économies : combien avait-elle à la rentrée / à l'arrivée en France ? Combien lui reste-t-il le jour de l'entretien ? Comment gère-t-elle cette enveloppe ?

Marquage de l'argent : est-ce que tu distingues tes différentes ressources, ou tu considères un montant global que tu réparties ensuite en fonction de tes postes budgétaires ?

### **❖ Descriptions des postes de dépenses et modes de financements**

#### **➤ Étrangers : l'arrivée en France**

Comment as-tu eu les moyens pour venir en France ? D'où cela provenait ? De combien as-tu eu besoin (notamment étrangers qui ont en théorie besoin de rassembler avant l'arrivée en France 7500€ pour obtenir un titre de séjour), et si multiples provenances des ressources → qui a donné combien ?

Bien décrire les étapes de la préparation au départ : papiers à mobiliser, personnes à rencontrer, démarches administratives, conditions d'obtention du visa

Envie de rester en France ?

Comment avez-vous décidé du fait qu'il y aurait une aide, et du montant donné (ou prêté) avec les membres de ta famille concernés ? Toi qui as demandé (et réaction face à la demande) ou proposé par eux, y a-t-il eu des discussions pour déterminer la somme, comment se sont-elles passées, qui a décidé de la somme ?

➤ Alimentation

Combien tu dépenses hebdomadairement en nourriture ?

Modes d'approvisionnement en nourriture, sur les 7 derniers jours ? (Achat en magasin (lesquels), accès à de la nourriture gratuite (distribution alimentaire, nourriture grâce au travail, proches (qui) qui achètent pour toi ou te préparent à manger etc.)

Comment gères-tu ces dépenses quotidiennement/hebdomadairement/mensuellement ?

A quel rang arrive ce poste parmi les autres postes de dépenses dans ton budget ?

Comment tu finances ce montant ? D'où sont issues tes ressources pour l'alimentation et quelle forme (nature, argent (monnaie, virement compte en banque (automatique ?), chèque déjeuner)) ?

Est-ce que c'est toujours la même somme que tu dépenses chaque semaine ? Si une augmentation alors que tu n'arrives pas à la financer avec tes ressources actuelles, est-ce que tu demandes une aide supplémentaire ?

Comment avez-vous décidé du fait qu'il y aurait une aide, et du montant donné (ou prêté) avec les membres de ta famille concernés ? Toi qui as demandé (et réaction face à la demande) ou proposé par eux, y a-t-il eu des discussions pour déterminer la somme, comment se sont-elles passées, qui a décidé de la somme ?

Est-ce que les aides que ta famille te donnent ont évoluées ? depuis le début de tes études supérieures, ou à un moment donné (lequel, pourquoi), baisse ou augmentation du montant (à quelles occasions, et est-ce que vous avez discuté de cette baisse ou augmentation avant) ?

➤ Logement

Retracer le parcours résidentiel depuis le début des études (même au pays). Logement par des tiers à l'arrivée et qui ?

Comment as-tu trouvé le logement que tu occupes actuellement ? Est-ce que tu vis seul ou avec d'autres personnes (amis, inconnus, famille(qui)) ? Si cohabitation avec des membres de la famille : comment ça s'est passé, comment s'organise la cohabitation ?

Comment tu finances ce montant ? D'où sont issues tes ressources pour le logement et quelle forme (quand ressources provient d'un membre de la famille → qui ?, et virement directement au propriétaire sans passer par toi, ou on te donne la somme (virement, chaque mois ?) à toi ?)

Disposes-tu toujours du même montant de ressources pour le loyer ? lesquelles varient et de combien ? Si une augmentation alors que tu n'arrives pas à la financer avec tes ressources actuelles, est-ce que tu demandes une aide supplémentaire ?

Quand tout ou une partie des ressources (toutes formes confondues) provient d'un membre de la famille → demander lequel ou lesquels, et Comment avez-vous décidé du fait qu'il y aurait une aide, et du montant donné (ou prêté) avec les membres de ta famille concernés ? Toi qui as demandé (et réaction face à la demande) ou proposé par eux, y a-t-il eu des discussions pour déterminer la somme, comment se sont-elles passées, qui a décidé de la somme ?

Est-ce que les aides que ta famille te donnent ont évoluées ? depuis le début de tes études supérieures, ou à un moment donné (lequel, pourquoi), baisse ou augmentation du montant (à quelles occasions, et est-ce que vous avez discuté de cette baisse ou augmentation avant ?) ?

➤ Vestimentaire

Combien tu dépenses mensuellement en vêtements/chaussures ? Sources d'approvisionnement (magasins, accès à des vêtements gratuits ou à prix très réduits) ?

Si une augmentation alors que tu n'arrives pas à la financer avec tes ressources actuelles, est-ce que tu demandes une aide supplémentaire ?

➤ Transports

Quels transports tu utilises ? quel montant ? (Rappel plus de 25 ans payent plus cher)

Comment tu finances ce montant ? D'où sont issues tes ressources pour le logement et quelle forme (quand ressources provient d'un membre de la famille → qui ?, et payer directement sans passer par toi, ou on te donne la somme (virement, chaque mois ?) à toi ?)

➤ Scolarité

Quel est le montant des frais d'inscription et comment sont-ils payés ? D'où sont issues tes ressources pour cette dépense ? Comment sont payés les frais d'inscription ?

Si souscription de prêt, décrire la dynamique

Dépenses pour les livres, fournitures, connexion internet, ordinateur ?

Est-ce que quand le montant évolue, l'aide évolue en conséquence ? (Faire donner des exemples précis)

Suppose souvent de payer des grosses sommes d'un coup : Est-ce que on te donne plus d'argent au moment où il faut avancer ce genre de frais ? sinon comment fais-tu pour financer ces dépenses supplémentaires de d'habitude ?

Influence des parents dans le choix des études, du parcours ? parents ont fait des études ?

➤ Loisirs

Que peux-tu te permettre en dehors des besoins élémentaires ? dans quels loisirs, à quelle fréquence, quel montant mensuel ?

Comment tu finances ce montant ? D'où sont issues tes ressources pour les loisirs et quelles formes ?

Est-ce que tu te sens à l'aise de te servir de n'importe quelles origines de ressources ?

➤ Dépenses de santé

Mêmes questions, et savoir si la personne est remboursée ou non. Non-recours au soin.

❖ Relations familiales

➤ Entraides et sentiments

Comment qualifierais-tu ta relation avec chacune de personnes de ta famille qui t'apportent une aide ? (Tensions, avec qui ?)

Combien de fois par semaine es-tu en contact avec la/les personnes qui t'aident ? par quel moyens (se voit en vrai, message, appel audio, appel video) ?

Des disputes ont déjà remis en cause l'aide que tu reçois ? comment cela a été remis en cause ?

➤ Budget familial

Si frère(s) et soeur(s) : est-ce qu'ils sont encore à la charge de tes parents ? Comment décrirais-tu l'équilibre de l'aide que tes parents donnent à toi et à tes frères et sœurs (équitable, inégal, juste/légitime) ? comment ont été décidé les montants de chacun (arbitrairement par les parents, vous avez eu votre mot à dire, tout le monde autant ou en fonction des besoins) ? L'aide prend la même forme ?

➤ Rapport de pouvoir/dépendance/volonté d'autonomie

Un désaccord sur tes choix de vie ou ta manière de gérer ton budget a-t-il déjà remis en cause l'aide que tu reçois ? Est-ce que les aides ou leurs absences ont entraîné des disputes, des tensions ?

Dirais-tu que tu es dépendant de ceux qui t'aident ? Comment es-tu (in)dépendant ?

Est-ce que tu te sens libre de dépenser l'argent que tu reçois/répartir ton budget comme tu le souhaites ? en quoi es-tu libre ou pas libre ?

Comment a-t-il été décidé que tu serais aidé, et de la forme d'aide ? Quelles raisons ont été invoquées pour décider du montant ? As-tu participé à la décision, et comment y as-tu participé ?

Les décisions par rapport aux aides (attribution, montant, forme, fréquence) ont-elles déjà provoqué des tensions ? pourquoi ?

Est-ce que tu essayes de faire en sorte de moins dépendre de cette aide ? Pourquoi et comment fais-tu ?

➤ Rapport à l'aide

Comment perçois-tu l'aide que tu reçois de la part de ta famille ?

Es-tu satisfait de la forme et du montant de l'aide que tu reçois ?

Quand la famille finance les études (notamment si un montant particulièrement élevé) : Est-ce que tu ressens une pression pour réussir tes études ? D'où vient cette pression (l'étudiant lui-même ou des donateurs) ?

Est-ce que tu as l'impression de « peser » dans le budget de tes parents ? De quelle manière est-ce que tu pèses ?

Est-ce que tu organises ton budget de sorte à éviter de solliciter l'aide de tes parents ou de leur en demander « trop » ? Pourquoi ? comment l'organises-tu ? A partir de quand et pourquoi cela serait « trop » ?

➤ Mise en commun

Des membres de ta famille vont-ils avec toi, ou à ta place dans les distributions alimentaires étudiantes ? comment utilisez-vous les produits récupérés ?

Utilisation des différentes ressources (distribution alimentaire, produits achetés, loyers, bourse, salaire.) : Vous essayez de vous répartir équitablement les dépenses ? (ou chacun selon ses moyens ?) Des montants sont-ils fixés chaque mois ? Comment a-t-il été décidé que vous partageriez, et que le partage se passerait de telle manière ? Es-tu en accord avec l'existence même du partage + l'organisation de ce partage ?

Ou : est-ce que l'aide vient d'un seul côté ? comment perçois-tu le fait que l'aide soit unilatérale ? Qu'en penserais-tu si tu partageais les ressources que tu as ?

## **Présentation des distributions alimentaires**

### **- Association Co'p1 – Solidarités étudiantes**

Cette association se crée pendant les premiers mois de la crise sanitaire par des étudiantes et étudiants, et s'agrandit avec le temps. Lors de la phase de terrain, trois distributions sont investiguées : deux ayant lieu à la Maison des Initiatives Etudiantes dans le 3<sup>e</sup> arrondissement vers Bastille (les jeudis et vendredis soir), et une autre organisée les samedis midi à Porte de Vanves dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Ces distributions sont gratuites et ouvertes à tous les étudiantes et étudiants, sans conditions de ressources. La seule condition est de s'inscrire au préalable sur Internet, et de présenter sa carte étudiante. Les règles ont changé au cours de l'enquête : il était initialement possible de venir chaque semaine, puis face à la trop grande demande, il a été rendu obligatoire de ne s'y rendre que toutes les deux semaines maximums. Les produits distribués sont des denrées alimentaires, mais aussi des produits d'hygiène.

### **- Association Linkee**

Cette association était auparavant concentrée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, puis, à partir de la crise sanitaire, s'est tournée vers l'organisation de distributions alimentaires à destination des étudiants. La lutte contre le gaspillage alimentaire est restée au cœur de l'association qui distribue principalement des fruits et légumes de saison invendus parmi les denrées alimentaires proposées. Des produits d'hygiène sont parfois proposés. Quatre sites ont été visités pendant la phase de terrain : dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement vers Porte de Clignancourt, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement vers Nation, et à l'intérieur de l'université Paris-VIII à Saint-Denis. Comme pour Co'p1, il est seulement nécessaire de s'inscrire au préalable sur Internet, et de justifier de son statut d'étudiant, sans conditions de ressources. Il n'existe pour le moment par de limitations à la fréquentation de ces distributions.

### **- Association On remplit le frigo**

L'association organise des distributions toutes les trois semaines dans des lieux différents. Il est demandé de s'inscrire au préalable, et de justifier de son statut d'étudiant. Les paniers sont plus fournis que d'autres distributions car ils combinent un panier prérempli de produits de base comme du riz ou des pâtes, puis un passage par une distribution plus classique où la personne peut choisir des produits par item.

## Les distributions alimentaires sous conditions de ressources

### - Association Restos du Cœur

Les Restos du Cœur organisent eux aussi des distributions alimentaires à destination des étudiantes et étudiants uniquement. Les passations ont eu lieu sur trois sites : dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement en face de la distribution Linkee, et dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. A la différence des autres distributions présentées, l'accès est conditionné en plus du statut d'étudiant, aux ressources. Il est demandé d'envoyer par mail sa carte étudiante, carte d'identité, justificatif de domicile avec montant du loyer, justificatif de la Caf si l'individu perçoit des aides personnalisées au logement (APL), et justificatif de revenus « *bourse, salaire, aide financière par la famille* ». Ces documents permettent de calculer un « reste à vivre » pour donner accès ou non à la distribution. Une fois l'inscription terminée, l'étudiante ou étudiant reçoit une carte valable pour 20 semaines, permettant 20 passages maximum, renouvelable.

**LES RESTOS DU CŒUR**  
LES AELIAS DU CŒUR

PARIS  
POISSONNIERS JEUNES  
75018

**INSCRIPTION  
À LAIDE  
ALIMENTAIRE**

**DOCUMENTS À ENVOYER PAR MAIL  
OBLIGATOIREMENT**

- Carte D'étudiant
- Carte D' Identité
- Numéro De Téléphone
- Justificatif De Domicile  
( Avec Montant Du Loyer )
- Justificatif De La Caf ( Si Perception Apl )
- Justificatif De Revenu ( Bourse , Salaire ,  
Aide Financière Par La Famille )

Merci de votre compréhension .

@jean.jacqueline@restosducoeur75.org

### - Association générale des étudiants de Paris (AGEP) et Fédération des associations générales étudiantes (FAGE)

Ces deux associations étudiantes tiennent des AGORAé, qui sont des épicerie solidaires réservées aux étudiantes et étudiants, et non des distributions. Les distributions alimentaires sont gratuites et les étudiants font la queue pour récupérer des produits dans des stands qui s'enchainent. Tandis que dans cette épicerie solidaire du 13<sup>e</sup> arrondissement, des produits sont entreposés comme dans un magasin, et les étudiants viennent faire leurs courses et les payent. Cela évite par ailleurs les longues files d'attente des distributions. Le prix des produits est cependant fixé à 10 % du prix du marché, à l'exception de certains produits gratuits comme les protections menstruelles, les fournitures scolaires, quelques produits d'hygiène, et les fruits et légumes. Deux permanences hebdomadaires ont lieu de 16h à 20h. D'autre part, l'accès à cette épicerie est conditionné à des critères de ressources. Il faut vivre avec un maximum de 7,50 €

par jour pour avoir accès à la carte de bénéficiaire permettant d'y faire ses courses. Il est donc demandé de s'inscrire et de fournir des justificatifs permettant de montrer un « reste à vivre » quotidien, une fois prise en compte les « dépenses contraintes » comme le loyer par exemple.